



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file - Votre référence

Our file - Notre référence

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

UNIVERSITE D'OTTAWA

Thèse de maîtrise présentée à
l'Ecole des Etudes supérieures et de la Recherche

*RECHERCHES SUR LES SEVIRS AUGUSTAUX
DE LA CITE DE NIMES*

sous la direction de
Monsieur Michel Janon

Guy Chamberland
053376

Faculté des Arts
Département des Etudes anciennes
1994



Guy Chamberland, Ottawa, Canada, 1994



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-95894-4

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

TABLE DES MATIERES

Avertissement	ii
Remerciements	iii
I. Introduction	1
II. L'Augustalité: Structures et fonctions	17
III. Les sévirs augustaux nimois	37
IV. Sévirat augustal et société nimoise	61
V. Conclusions	80
APPENDICES		
I. Cartes	A. Province de Narbonnaise	83
	B. Cité de Nîmes	84
II. Inscriptions	A. Remarques préliminaires	85
	B. Corpus	89
	C. Tables de concordance	98
III. Indices	A. <i>Nomina</i>	99
	B. <i>Cognomina</i> et noms uniques	101
	C. Sévirs augustaux nimois	103
Références et abréviations	106

AVERTISSEMENT

Dans le but d'alléger le texte, quelques conventions ont été utilisées. Puisqu'à Nîmes et en Narbonnaise il n'y a que des *seuiri Augustales*, et pas d'*Augustales*, les termes «sévir» et «sévirat» seront synonymes de «sévir augustal» et «sévirat augustal» respectivement; le substantif «augustaux» désignera l'ensemble des *seuiri Augustales* et *Augustales* de l'Empire, et les autres individus dont le titre est une variante apparentée.

Les abréviations aux recueils d'inscriptions sont données en tête de la bibliographie. Les abréviations aux périodiques sont celles de *L'année philologique*.

Les chiffres en gras (1, 2, ...84) renvoient au corpus des inscriptions sévirales (appendice IIB).

Toutes les dates sont p.C., sauf indication contraire.

REMERCIEMENTS

J'aimerais d'abord exprimer toute ma gratitude envers mon directeur de thèse, M. Michel Janon. Il a été d'une grande générosité à mon égard, autant par l'éternelle disponibilité dont il a fait preuve que par des enseignements et conseils qui n'ont pas laissé à sa modestie le loisir de voiler sa connaissance encyclopédique du monde romain.

Je voudrais ensuite remercier M. Dennis Brearley, président du comité des études supérieures au Département des études anciennes, et MM. John Yardley et Robert Develin, membres du jury.

J'adresse ma reconnaissance à M. Paul Hirschbühler, professeur au Département de linguistique, qui m'a généreusement permis d'utiliser son équipement informatique.

Ensuite, un mot pour un ami, M. Gaétan Thériault, avec qui j'ai échangé des idées en de nombreuses occasions. Il a été plus que quiconque en mesure de comprendre les problèmes auxquels un étudiant en histoire ancienne doit faire face pendant sa rédaction de thèse.

J'aimerais enfin remercier ma fiancée, Mlle Claudia Iulianella. Dans les longues heures que nous avons passé ensemble, chacun à rédiger sa thèse, elle a été ma meilleure source d'inspiration. Je lui dédie cette thèse.

I. INTRODUCTION

Pour qui veut entreprendre une recherche sur la vie municipale dans l'Occident romain, le danger est grand de tomber dans la généralisation excessive. Les sources étant parcimonieuses (ce qui n'est rien de bien nouveau en histoire ancienne), on voudrait pouvoir appliquer à ce vaste ensemble les enseignements de documents dont la valeur informative est souvent limitée: décisions légales au texte bref et ambigu, témoignages d'inscriptions isolées sans parallèle ailleurs, etc. L'étude de l'augustalité, phénomène proprement urbain, n'y a pas échappé: une ou deux inscriptions ont parfois été jugées suffisantes pour établir des généralisations. Mais là où elles existent, les études locales ou provinciales ont montré à quel point les particularités régionales doivent être prises en compte et, en retour, combien il faut nuancer notre compréhension de l'ensemble du phénomène — compréhension fondée presque exclusivement sur un corpus de quelque 2000 inscriptions dont la majorité n'a qu'une faible valeur informative.

Mon objectif dans cette thèse est d'exposer les mécanismes de recrutement des sévirs augustaux dans la cité de Nîmes (*Colonia Augusta Nemausus*) en Narbonnaise pour déterminer dans quelle mesure l'augustalité y a revêtu une fonction sociale. La discussion dans ce I^{er} chapitre est répartie selon les thèmes suivants: (I) justification du choix de sujet; (II) documents et considérations méthodologiques; (III) approche du *Satyricon* de Pétrone; et (IV) notes sur la bibliographie antérieure.

I

L'augustalité est d'abord et avant tout une institution destinée à servir le culte impérial dans les cités italiennes ou provinciales. Fondée à l'époque d'Auguste (sans qu'on sache très bien dans quelle mesure celui-ci est intervenu), elle connut, à en juger par le nombre d'inscriptions, un grand succès aux trois premiers siècles de notre ère dans les provinces occidentales de l'Empire, alors qu'elle restait à peu près inconnue de l'Orient romain. Mais la documentation épigraphique est

presque muette sur le contenu religieux de l'institution et sur les tâches qui incombait aux titulaires de la fonction — *augustales*, *seuiri augustales*, etc. (cf. chapitre II). Toutefois, les inscriptions nous apprennent par le biais de l'onomastique que les augustaux étaient dans une forte majorité des affranchis. Contrairement aux magistratures, l'institution était donc ouverte à ces derniers, et l'augustalité semble avoir joué pour eux le rôle d'exutoire aux ambitions personnelles que jouaient chez les ingénus (du moins les *honestiores* parmi eux) les magistratures et prêtrises civiles. De là, la notion (moderne) d'une «fonction sociale» de l'augustalité. Quant aux cités concernées, elles tiraient des bénéfices importants puisque les augustaux devaient verser à leur accession une *summa honoraria* dans les coffres municipaux et étaient tenu de financer pendant leur année de charge diverses activités comme, à Nîmes, des jeux séviraux.

On pourrait en déduire que, aux yeux des décurions qui les choisissaient, le critère essentiel de sélection des affranchis et des quelques ingénus qui ont accédé à l'augustalité devait être la fortune personnelle. Des recherches assez récentes, conduites dans quelques régions (mais jamais en Narbonnaise) ont toutefois démontré que la charge d'augustal était accessible surtout aux affranchis dont le patron était influent dans sa communauté ou à un niveau plus élevé. Cela remet en cause — ou du moins ne permet pas de généraliser — le modèle de l'affranchi indépendant qui accède de ses propres moyens à l'augustalité, modèle qui se dégage de plusieurs études où le rôle du patron est soit ignoré, soit considéré comme mineur. Dans ce contexte, je tenterai de mettre en lumière les particularités de la situation nimoise et de voir comment celle-ci se rapproche ou s'éloigne de situations observées ailleurs. Confrontés au modèle d'ensemble, les résultats obtenus pourront contribuer à le préciser davantage et à le remettre en question là où c'est nécessaire. Dans une optique plus large, c'est le degré d'intervention de l'Empire dans l'administration des cités et, en retour, la marge d'autonomie de celles-ci que nous serons amenés à discuter.

Nîmes compte 84 inscriptions «sévirales». Seule Ostie en compte davantage parmi les centaines de cités où un ou plusieurs augustaux

sont connus¹. Si l'on accepte que les limites d'une cité constituent un terrain naturel pour mener une enquête sur une institution à caractère proprement civique, Nîmes constitue donc un terrain de choix. Avant toute autre chose, nous sommes ici en présence d'un catalogue appréciable de noms: au total, 134 individus (sans compter les anonymes) parmi lesquels on compte non seulement les sévirs augustaux eux-mêmes, mais encore leurs patrons, conjointes, enfants et affranchis. A eux seuls, les sévirs nîmois sont au nombre de 70 (76 avec les anonymes), ce qui est à la fois peu et beaucoup. C'est peu dans le cadre d'une recherche qui a pour objectif de tirer des généralisations sur une institution dans un espace géographique donné, de chercher des pratiques de recrutement et de fonctionnement (voir plus loin dans ce chapitre). C'est beaucoup si l'on considère que, comparés aux décurions et magistrats nîmois (qui, contrairement aux sévirs, ont fait l'objet de publications), les sévirs augustaux forment le contingent de loin le plus nombreux de l'élite locale. Y. Burnand (1990: 549) recense, sans compter les anonymes, «soixante-sept personnages ayant exercé au moins une charge municipale», ce à quoi nous pouvons rajouter cinq individus² pour un total de 72: 15 questeurs, 11 édiles, 27 préfets des vigiles et des armes et/ou quattuorvirs, 6 personnages «ayant atteint tous les honneurs» et 13 prêtres et prêtresses. Bref, si l'on considère que cette recherche vise à mieux comprendre un groupe social défini par son appartenance à une institution, le sévirat augustal, sur un espace géographique (et ethnique) considérablement réduit, le territoire d'une cité, et compte tenu que de toute façon notre documentation pour ce genre de recherche sous l'empire est presque exclusivement épigraphique, le nombre de 70 sévirs est appréciable.

¹ Il faut faire attention de ne pas déduire à partir seulement du nombre élevé des sévirs augustaux à Nîmes que l'augustalité y a connu un grand succès. En effet si on prend en considération le nombre total des inscriptions de la cité, on réalise que la proportion de 84 inscriptions «sévirales» sur un total d'environ deux milles (1: 24) est à peu près la même que celle de huit inscriptions sur 207 à Fréjus (1: 26) et de quatre sur cent à Antibes (1: 25).

² Il faut en effet ajouter à sa liste au moins deux questeurs (C XII 5902 et AE 1982, 686), un édile (C XII 5891), un quattuorvir (sur une inscription non reprise par l'AE: cf. J. Charmasson et M. Christol dans *Rhodanie*, 1987, 13—23.), et une prêtresse (AE 1982, 682). Cf. l'appendice IIA. Onze autres nîmois sont sénateurs ou chevaliers.

II

Mais il ne faut pas pour autant taire les problèmes que soulève l'utilisation d'une documentation somme toute très limitée et, il faudra bien le reconnaître, très peu diversifiée. C'est à partir de la description de ces documents, de la prise en considération de leur potentiel comme de leurs limites, qu'il est possible de déterminer à la fois des objectifs de recherche et une méthodologie appropriée.

A part deux scholies d'Horace (discutées au chapitre II) et quelques passages dans Pétrone (sur lequel nous revenons plus loin), notre documentation sur l'augustalité en général est entièrement épigraphique. On peut identifier pour Nîmes deux catégories essentielles d'inscriptions (appendice IIC):

(1) celles qui font état des sévirs augustaux en tant que *corpus* (1 à 5), auxquelles il faut ajouter une inscription faisant mention de leur caisse et de leurs jeux (6);

(2) celles qui mentionnent à titre individuel un ou plusieurs sévirs nîmois (7 à 82).

A ces deux catégories, on peut en ajouter une troisième, marginale:

(3) inscriptions de sévirs non nîmois, mais connus par une pierre nîmoise (83 et 84).

Mais faut-il limiter le corpus à ces trois catégories? Ne faudrait-il pas penser qu'un corpus beaucoup plus large s'impose? En effet, certaines questions essentielles demandent de prendre en considération, d'une part, l'ensemble des inscriptions nîmoises contemporaines des nôtres, d'autre part, l'ensemble des inscriptions sévirales, avec peut-être une attention particulière à celles de la Narbonnaise. En effet, caractériser les sévirs, c'est aussi, indirectement, caractériser les non-sévirs; de même, caractériser le sévir nîmois, c'est voir ce qui le différencie du sévir non-nîmois — particulièrement celui de cités voisines comme Narbonne ou Vienne.

Evidemment, la discussion portera essentiellement sur les inscriptions sévirales nîmoises. Quelle est donc leur valeur informative et la nature de leur contenu?

Une première constatation, c'est la difficulté d'ordonner chronologiquement nos inscriptions, ce qui peut en limiter considérablement la valeur documentaire. Très rares en effet sont les inscriptions qui

contiennent des renseignements explicites comme la mention d'un empereur ou de consuls. Il faut la plupart du temps recourir à des critères plutôt suggestifs. Il sera fait usage ici des critères de datations développés depuis une trentaine d'années pour les inscriptions des Gaules et repris par les auteurs des *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)* en cours de publication (voir l'appendice IIA).

Sans doute le trait commun le plus remarquable de l'ensemble des inscriptions est qu'elles ne nous disent pratiquement rien sur l'organisation interne du sévirat ou sur les tâches incombant aux sévirs augustaux. Cela n'a pas de quoi surprendre. La grande majorité sont des épitaphes³ dont la fonction essentielle est de commémorer le défunt (qui a pu de son vivant poser la pierre pour lui-même); éventuellement, il aura pris soin de faire indiquer le ou les honneurs auxquels il est parvenu. Parfois, celui qui commémore le défunt n'hésite pas à faire graver ses propres mérites. C'est d'ailleurs ainsi que les noms de quelques sévirs nous sont parvenus (10, 19, 22, 38, 63).

Une seule de ces épitaphes nous apprend quelque chose sur le fonctionnement de l'augustalité. C'est notre n° 46 qui confirme pour Nîmes — si la restitution *san[ct(issimus)]* proposée par M. Christol, J. Gascoü & M. Janon (1987) tient⁴ — que les décurions recrutaient les sévirs comme cela est attesté dans d'autres cités.

Parmi les inscriptions religieuses, les quelques dédicaces faites par des sévirs (26, 40, 55, 56) ne fournissent pas davantage de renseignements. Il faut prendre garde de ne pas y voir des actes conduits dans le cadre du sévirat, car rien n'indique qu'il s'agisse d'autre chose que d'actions privées. Notons tout de même qu'il s'agit dans tous les cas de dédicaces à des divinités qualifiées d'augustes, ce

³ 32, 59, 68, 74, 75 et 79 sont d'appartenance non certaine à cette catégorie, soit à cause de l'état fragmentaire de l'inscription, soit encore à cause du manque d'information sur son support. 1 à 6, 26, 40, 55, 56 et 82 appartiennent à d'autres catégories de monuments.

⁴ Dans un article postérieur, M. Christol (1992c: 242, n. 5) en vient à douter de la restitution proposée. Peut-être en effet serait-il préférable de restituer après *ordo* (= l'assemblée des décurions) le nom d'une communauté commençant par *San...*, et de lire que Helicon, en plus de son sévirat à Nîmes, s'est vu décerner les ornements de sévir par l'*ordo* des *San...*; cela ferait justice de la bizarrerie de voir un sévir accorder plus d'importance à l'obtention, de l'*ordo sanctissimus* (qui serait alors celui de Nîmes), des seuls ornements quand il obtint par la suite le plein titre de sévir.

qui tend à montrer un attachement des sévirs augustaux à la personne de l'empereur. Deux autres inscriptions témoignent dans le même sens. L'une est une inscription fragmentaire enregistrant trois jours de festivités qu'un sévir anonyme a offert à l'occasion de l'anniversaire de naissance de l'empereur Marc-Aurèle (82). L'autre fait état de *taurobolia* et de *criobolia* célébrés en 245⁵ pour le bien-être (*pro salute*) de l'empereur Philippe, de son fils et de son épouse (4). Les sévirs augustaux sont mentionnés collectivement, mais l'état fragmentaire de l'inscription ne permet pas de savoir exactement pourquoi.

A côté des inscriptions funéraires et religieuses, on possède encore quelques inscriptions honorifiques. Une des rares inscriptions à travers l'Empire à jeter de la lumière sur les tâches des augustaux est notre n° 6, qu'on peut attribuer à la seconde moitié du II^e siècle. On y mentionne que le père d'Attia Patercla a légué 300 000 sesterces à la caisse des sévirs pour célébrer à perpétuité les *ludi sevirales* (jeux séviraux, une expression qui constitue un hapax). Il ne faut pas manquer d'observer que cette inscription aide à éclairer la fonction religieuse des augustaux puisque les jeux avaient chez les romains une valeur religieuse.

Deux monuments ont été érigés en l'honneur de patrons des sévirs *corporati*. Il s'agit de personnages importants: l'un a suivi une carrière équestre (1) et l'autre a atteint tous les honneurs locaux, dont le quattuorvirat (3, cf. 2). L'inscription 3 est particulièrement intéressante. Elle enregistre l'érection par les sévirs *corporati* d'une statue(?) en l'honneur de leur patron *ex postulatione populi*, révélant ainsi l'existence de liens ou de «lignes de communications» entre les sévirs et le *populus* (cf. plus loin) — nous y reviendrons.

Les inscriptions nimoises, à ces quelques exceptions près, sont silencieuses sur l'organisation interne de l'augustalité. Le rôle des sévirs dans le culte impérial — raison d'être de l'institution — n'est pas davantage éclairé. Tout nous laisse croire (à tort ou à raison) qu'à Nîmes, comme d'ailleurs dans les autres cités où des augustaux sont connus, la véritable justification de l'existence de l'institution sur

⁵ Cette date en fait l'une des inscriptions sévirales datées les plus tardives de l'Empire. Cf. Duthoy 1976: 192.

quelque trois siècles réside ailleurs. En effet, plusieurs études sont là pour démontrer que la majorité des augustaux sont des affranchis aisés et influents, bien en vue dans leur communauté. L'augustalité était pour eux un tremplin social; c'était leur moyen principal de s'intégrer (sur un échelon inférieur) à l'élite municipale — reconnaissance officielle de leur valeur que seule la naissance servile ternissait. La communauté en retour y trouvait son compte: versement par le sévir d'une *summa honoraria* à l'entrée en charge, organisation de jeux, actes d'évergétisme, etc. Ainsi, il apparaît qu'une étude de la fonction sociale et économique de l'augustalité, plus que de ses structures et fonctions officielles, est à même de mieux éclairer la structure sociale des cités de l'Occident romain. Derrière l'édifice monumental des réorganisations augustéennes, auquel appartient l'augustalité, ce sont donc les mécanismes concrets de recrutement et de fonctionnement qui retiendront notre attention.

L'élément sans doute le plus précieux de notre documentation est le catalogue de 134 noms auquel il a été fait allusion. C'est par son intermédiaire qu'il sera possible de retrouver non les normes officielles mais les *pratiques* de recrutement des sévirs, leur profil socio-économique et celui de leur entourage familial (pris au sens large), voire le niveau d'intégration de leur progéniture au corps des citoyens et son rôle (en tant qu'élite?) dans le fonctionnement de la communauté. C'est donc une enquête largement onomastique que je propose au lecteur.

Une enquête onomastique, parce que le nom chez les Romains est indicateur du statut civil de son détenteur. Les *duo* et *tria nomina* sont le privilège du citoyen romain, ingénu ou libertin⁶. On a dit dans le passé que c'était le système de dénomination exclusif des augustaux à travers l'Empire, ce qui indique que l'institution était fermée aux pérégrins et aux esclaves (R. Duthoy 1974). En réalité, il se trouve en territoire nimois quelques exceptions à cette règle, ce qui ne manquera pas d'intérêt pour notre étude.

En l'absence de renseignements explicites dans l'inscription (mention de la filiation ou de l'affranchissement, mention du père ou

⁶ Notre affirmation est peut-être trop catégorique, puisqu'il semble bien que les latins juniens ont eux aussi porté les *tria nomina*. Voir là-dessus l'article de P.R.C. Weaver (1990).

du patron, d'un *colibertus*, etc.) le *cognomen*, ou surnom, est pratiquement notre seul indice pour déterminer si son détenteur est un *ingenuus* ou un *libertus*. Dans les provinces occidentales, les *cognomina* gréco-orientaux indiquent presque toujours qu'on est en présence d'un affranchi. Mais si les *cognomina* latins et ceux d'origine indigène ne permettent pas de tirer de conclusions dans un sens ou dans l'autre, il n'en demeure pas moins que nous serons en mesure de déterminer le statut juridique de la grande majorité des sévirs nimois: en effet, environ les deux tiers portent un *cognomen* greco-oriental.

A travers le *nomen*, ou gentilice⁷, c'est l'appartenance de l'individu à une famille (au sens large de l'antique *familia*) que nous sommes amenés à explorer — celle de ses ancêtres ou, dans le cas d'un affranchi, celle de son ex-maître et patron. Puisque, comme nous aurons l'occasion de le constater, une très forte majorité des sévirs nimois sont des affranchis, connaître leur *nomen* c'est aussi connaître le *nomen* d'un patron. Presque invariablement, en effet, l'affranchi prenait les nom et prénom de son ex-maître, et transformait son nom unique d'esclave en surnom. D'ailleurs, le plus souvent, il restait lié à son patron, «ne quittant la *familia* servile que pour entrer dans la *familia libertorum*» (Veyne, 1961: 222). Il y a des raisons de croire qu'à Nîmes comme ailleurs les familles occupant le haut du pavé dans l'administration municipale ont eu le pouvoir d'influencer le recrutement des nouveaux sévirs au profit de leurs propres affranchis. A partir de la soixantaine de *nomina* de sévirs qui nous sont parvenus, on peut tenter de déterminer si certaines familles ont pu avoir plus de poids que d'autres dans leur recrutement. Il sera intéressant de comparer ces résultats avec ce que nous observons chez les magistrats, décurions et prêtres, et dans l'ensemble des citoyens connus par les inscriptions nimoises. Nous sommes peut-être aussi en mesure de vérifier sur le terrain une des hypothèses les plus intéressantes avancées ces dernières années sur l'augustalité. P. Kneissl (1980) a

⁷ Dans le texte, nous retiendrons le terme *gentilice*, mais nous sommes conscient de l'emploi un peu excessif qu'il représente dans le cas du *nomen* des affranchis, qui marque des liens de clientèle avec le patron plus que des liens de gentilité (cf. C. Nicolet 1977: 50—51, qui a une position plus radicale). Toutefois, nous n'avons pas voulu alourdir le texte avec des distinctions souvent impossible à respecter quand vient le temps de travailler sur des ensembles.

soutenu suite à un examen minutieux de l'«autel de Narbonne» (C XII, 4333) que les premiers sévirs ont dû être de véritables représentants autonomes de la plèbe locale, défendant ses intérêts contre ceux de l'élite. Si tel est le cas, une étude onomastique à Narbonne comme ailleurs, et je pense évidemment à Nîmes, pourrait contribuer à éclairer les modes de recrutement des sévirs — en révélant par exemple la présence ou non de liens gentilices entre les sévirs et les magistrats — et ainsi vérifier l'hypothèse de Kneissl. Eventuellement, c'est une évolution entre la situation décrite par ce dernier (dont on retrouve des traces dans notre n° 3?) et celle que nous fait connaître notre n° 46, où les décurions nomment les nouveaux sévirs, que nous serons amenés à explorer. Evidemment, avec des données aussi fragmentaires que celles que nous possédons, on ne peut parler qu'en termes d'indications, et non de conclusions. Il est à souhaiter que des études similaires seront menées ailleurs et viendront préciser davantage nos connaissances.

L'idéal pour ce genre de recherche serait évidemment de connaître tous ou la plupart des patrons. Mais il y a loin de l'idéal à la réalité: on ne connaît le nom du patron que pour huit des sévirs nimois⁸. Est-ce dire que le domaine de notre recherche est trop limité, qu'il faut élargir notre terrain d'enquête? Pas nécessairement. La prise en considération d'une entité géographique plus étendue comme l'ensemble de la Narbonnaise aurait certainement des avantages, dont on peut penser que le principal serait de pouvoir travailler avec un corpus de quelque 275 inscriptions. Mais on risquerait alors de négliger les particularités culturelles de chaque région ou cité. Nîmes en est un excellent exemple, puisque son territoire se confond assez précisément avec celui d'un groupe ethnique homogène, les Volques Arécomiques.

Or, la cité est chez les Anciens le cadre idéal de la vie politique et communautaire, et c'est au moins en partie à l'intérieur de ce cadre qu'une histoire sociale de l'augustalité devrait être entreprise. Nous suivons J.M. Serrano Delgado (1988b: 232) quand il affirme qu'il est nécessaire «de réaliser [...] des travaux dont l'objectif serait de préciser

⁸ 17, 19 (patron de trois sévirs), 50, 63 (patron de deux sévirs), 55/56.

le rôle des augustales dans certaines villes spécifiques ou dans des régions qui présentent une structure urbaine (et socio-économique) vivante et homogène». A cet égard, Nîmes offre suffisamment d'originalité pour justifier un traitement particulier. Déjà, le nombre élevé de sévirs qui ont ensuite accédé au décurionat honoraire distingue Nîmes d'autres cités dans l'Empire. Ensuite, la plupart des cités voisines qui ont produit des inscriptions sévirales, Arles, Orange, Béziers et Narbonne, sont des colonies romaines, alors que Nîmes est une colonie de droit latin. Avignon, cité la jouxtant à l'est, a pu être colonie latine avant de devenir colonie romaine, mais elle n'a livré qu'une inscription sévirale (C XII 5825). L'étude de l'onomastique des sévirs nîmois et de leurs patrons, comparé à celle des sévirs de cités voisines, fera bien ressortir l'importance du statut juridique des communautés pour comprendre les mécanismes d'accès à la citoyenneté. C'est pourquoi il a été jugé préférable d'avoir recours à la comparaison entre Nîmes et d'autres cités ou régions chaque fois que cela était nécessaire et possible. Cette approche n'a pas pour objectif premier de suppléer aux «carences» dans la documentation nîmoise (ce que nous ne manquerons pas de faire à l'occasion); bien plus, de mieux questionner notre corpus, d'entrevoir les raisons de certains silences ou de mieux discerner les originalités, et de tester sur une plus grande échelle les «conclusions» qu'il nous permet de dégager.

III

Nous avons déjà évoqué le nom de Pétrone. Son *Satyricon* est la seule oeuvre littéraire de l'Antiquité à mettre des augustaux en scène⁹. En effet, Trimalchion, le héros de l'épisode du banquet qu'on désigne conventionnellement par son nom, la *Cena Trimalchionis*, et deux de ses amis, Habinnas et Hermeros, sont tous trois sévirs augustaux. Le mérite de l'oeuvre pour notre propos n'est pas tant dans sa valeur documentaire sur l'augustalité que dans le tableau que Pétrone dresse du milieu des affranchis fortunés. Evidemment, il faut faire attention de ne pas prendre l'auteur à la lettre. Celui-ci, identifié avec C. Petronius Arbiter, un proche de Néron qui tomba en disgrâce et se

⁹ Cf. *Sat.* 30,1—2; 57,6; 65,3—5; 71,9—12. Les scholies d'Horace sont traitées au chapitre suivant.

suicida (cf. Tacite, *Ann.* 16, 18—20), exprime du mépris pour le genre d'individu dont Trimalchion est la caricature. Mais, selon P. Veyne (1961: 213), malgré qu'elle soit imaginaire, la vie de Trimalchion mérite qu'on la prenne au sérieux. Dans son important article, il procède en la replaçant parmi les autres données de l'époque; le *Satyricon* apparaît alors «comme profondément réaliste et même typique; c'est un excellent document d'histoire» (*ibid.*). Certains, comme J.H. D'Arms (1981: 146) qui étudie les affranchis de Pouzzoles et d'Ostie, vont dans le même sens que Veyne quant au typique de la vie de Trimalchion, particulièrement en ce qui concerne sa situation d'affranchi indépendant — c'est-à-dire d'affranchi maître de son propre devenir et libéré pour une raison ou une autre des obligations ou devoirs envers son patron. Certes c'est la situation d'une minorité d'affranchis; la grande majorité n'avait pas les moyens, malgré l'affranchissement, de quitter la maison du maître. D'autres auteurs sont réticents à considérer cette vie comme typique. Selon P. Garnsey (1981: 371), «[the historian] must be careful not to assume that what is recognizable in the historical context is also representative». Trimalchion est un affranchi sans patron (celui-ci l'a désigné dans son testament), et il hérite d'une immense fortune; en faisant de lui l'exemple typique du groupe des affranchis indépendants, on risque d'exclure de cette catégorie «a class of freedmen with living patrons, who conceded them a considerable measure of independence and encouraged them to accumulate wealth» (*ibid.*: 360). Avertis de cela, nous utiliserons tout de même le *Satyricon* pour essayer d'apprendre quelque chose sur la nature des relations que les affranchis comme Trimalchion entretiennent avec leurs patrons et avec le reste du monde.

Un exemple: la dimension psychologique de la relation patron—affranchi. Durant le banquet, un riche affranchi et ami de Trimalchion qui rappelle certaines des vertus qui lui ont permis d'arriver là où il est, s'exclame: «Haec sunt uera athla; nam in ingenuum nasci tam facile est quam "Accede istoc"» (*Sat.* 57, 11: Voilà de vrais mérites; car pour naître libre ce n'est pas plus difficile que de dire: «Approche ici».) Ici Pétrone nous fait en quelque sorte pénétrer dans l'univers psychologique des affranchis qui, comme Trimalchion, auront fait un beau bout de chemin (cf. *Sat.* 77,3), mais n'arriveront jamais à se soustraire

entièrement de leur origine servile, la société romaine le leur interdisant. On sent chez Hermeros un certain désir, non satisfait, d'en venir à terme avec ses racines serviles. «La barrière de la naissance, qui séparait les esclaves ou anciens esclaves des ingénus, n'était pas horizontale mais verticale; chaque degré de l'échelle le long de laquelle s'étagaient les hommes libres avait son équivalent sur une échelle parallèle, celle des esclaves et des affranchis [...]» (Veyne, *ibid.*, 217). On comprend l'attrait de l'augustalité pour les affranchis quand on sait que la barrière verticale se manifestait au niveau politique par l'interdiction qui leur était faite d'accéder aux magistratures.

IV

Les études modernes sur l'augustalité ont pris un tournant décisif avec la parution de l'article «*Augustales*» de A. von Premerstein dans le *Dizionario epigrafico* en 1895¹⁰. L'auteur apportait des arguments convaincants pour montrer que les *seuiri Augustales*, les *Augustales* et les *seuiri* appartenaient à trois institutions différentes, et que seuls les *seuiri Augustales* et les *Augustales* parmi eux participaient au culte impérial. Deux décennies plus tard, L.R. Taylor (1914) publiait un article où elle adoptait pour l'essentiel les théories de von Premerstein, non sans leur apporter des corrections sur quelques points. Notamment, elle ramenait au règne de Trajan une transformation des *seuiri Augustales* qui leur conférait une organisation similaire à celle des *Augustales* et que von Premerstein avait située vers l'an 140. Après cela, A.D. Nock (1934) consacra quelques pages à des problèmes non résolus dans les travaux précédents, comme le religieux. Puis il y eut quelques études régionales de R. Etienne (1958) sur le culte impérial dans la péninsule ibérique, G. Alföldy (1958) sur les augustaux de la Pannonie, et D. Tudor (1962) sur ceux de la Dacie.

De 1970 à 1978 paraissent quatre articles de R. Duthoy (1970, 1974, 1976, 1978). Dans le premier, il examinait l'onomastique de l'ensemble des augustaux à la lumière des progrès récents réalisés dans cette discipline (L.R. Taylor 1961, I. Kajanto 1965, etc.). Il arrivait à la conclusion que la grande majorité des augustaux sont des

¹⁰ Le bref exposé historiographique qui suit ne prend en considération que les ouvrages ayant une portée directe sur notre étude. Pour une discussion détaillée, cf. Duthoy (1976: 199—214; 1978: 1254—1260).

affranchis et qu'il fallait pour cette raison exclure du corpus les *seuiri* (sans l'épithète *Augustales*) parce qu'ils se recrutaient en majorité parmi les ingénus (cf. chapitre II). Son étude publiée en 1974 réaffirmait ces conclusions (135—41), puis procédait à un examen du prestige social des augustaux et des professions exercées par eux. Cet examen révélait «qu'il s'agissait en beaucoup de cas d'affranchis jouissant d'une certaine aisance» (145), aisance qui leur permettait d'effectuer des largesses au bénéfice de la communauté et, en retour, d'acquérir un certain prestige social (150). Si l'augustalité a eu un fort attrait auprès de cette catégorie d'individus, c'est qu'elle constituait pour eux, face à l'impossibilité qui leur était faite d'accéder à la curie et aux magistratures, une consécration de leur réussite sociale (153). Dans son article de 1976, Duthoy donne une liste de toutes les inscriptions sévirales connues (incluant celles des *seuiri* qui sont étrangers à l'augustalité), répondant ainsi à un appel lancé quelque quatre-vingts ans plus tôt par von Premerstein. Les inscriptions y sont rangées par villes à l'intérieur de chaque région italienne ou province; les datations sont données quand elles existent (bien qu'à notre avis on doive douter de celles, nombreuses, fondées sur l'onomastique). Duthoy répertorie environ 2500 inscriptions, soit trois fois plus que les quelques 800 connues de von Premerstein. A partir de l'examen de ce corpus, il en arrive à la conclusion que la théorie de A. von Premerstein et les corrections apportées par L.R. Taylor sont toujours valables dans l'ensemble. Deux ans après paraissait l'article de Duthoy (1978) qui est maintenant le point de départ de toute recherche sur l'augustalité. L'auteur y fait un survol historiographique de la question, puis entre dans une description rapide des sources épigraphiques et littéraires, sans manquer d'ajouter quelques commentaires et références bibliographiques sur les vestiges archéologiques et les représentations figurées sur les monuments funéraires des augustaux¹¹. Il répond ensuite aux trois questions qui constituent à ses yeux l'essentiel de la

¹¹ Duthoy avait été sévèrement critiqué par T.D. Barnes pour son recensement non systématique des sources (et l'omission volontaire des représentations figurées) dans un livre sur le taurobole où il prétendait à l'exhaustivité. Cf. R. Duthoy, *The Taurobolium. Its Evolution and Terminology*, La Haye, 1969, et le compte-rendu de T.D. Barnes, *Gnomon*, 43 (1971), 522—23.

problématique des recherches sur l'augustalité (Duthoy 1978: 1260—1306), à savoir: (1) Les divers titres indiquent-ils une ou plusieurs organisations? (2) Quelle est l'organisation interne de l'institution, ou de chaque institution le cas échéant? (3) Quelle est la raison d'être de l'augustalité, sa place dans l'ensemble du culte impérial? (Le résumé des réponses à ces questions constitue l'essentiel de la première partie de notre discussion au chapitre II.)

Mais ces trois champs d'investigations ne suffisent plus pour répondre aux nouvelles questions que les courants actuels de la recherche historique nous amènent à poser. En ce qui nous concerne, c'est le caractère proprement municipal de l'augustalité (auquel nous avons déjà fait allusion) qui nous intéresse de plus près. Les travaux en cette matière sont encore peu nombreux. J.H. D'Arms (1981) consacre un chapitre aux augustaux d'Ostie et de Pouzzoles. Son objectif est de déterminer l'ampleur de leurs activités commerciales et artisanales, de voir dans quelle mesure ils doivent à leurs patrons ou à eux-mêmes leur ascension sociale. Selon lui, les exemples de Pouzzoles et d'Ostie révèlent que le phénomène de l'affranchi indépendant, mis en lumière par P. Veyne (1961) dans son étude sur Trimalchion, est plus commun que certains chercheurs l'ont cru. Ajoutons que son essai ne manque pas de considérations méthodologiques sur l'emploi des inscriptions à cet effet.

T. Kotula (1984) s'intéresse au problème du petit nombre des inscriptions africaines en rapport avec l'augustalité (27 en tout). Il arrive à la conclusion que l'augustalité a perdu sa raison d'être à mesure que les curies voyaient leur pouvoir politique s'effriter sous l'effet des politiques centralisatrices de Rome, et compensaient en s'appropriant les fonctions liées au culte impérial. Sa démonstration (qui reprend en grande partie d'anciens travaux allemands) ne nous paraît pas convaincante, d'autant plus que des recherches récentes (F. Jacques 1984) ont sérieusement remis en question la notion du déclin de la cité antique à l'époque impériale.

S.E. Ostrow (1985, 1990) étudie l'augustalité dans ses premières manifestations à l'époque augustéenne, et s'est pour cela intéressé à expliquer la précocité du phénomène dans la région de la baie de Naples.

J.M. Serrano Delgado (1988a) consacre une large place aux augustaux dans un ouvrage sur le statut social des affranchis dans l'Espagne romaine. Une des contributions les plus importantes de sa recherche est sans doute d'avoir démontré que le patron jouait, dans certaines régions du moins (comme celle qu'il étudie), un grand rôle dans l'ascension sociale de ses affranchis. En cela, il arrive à des conclusions différentes de celles déjà mentionnées de J.H. D'Arms (1981). Cette différence illustre la nécessité de conduire des études localisées qui tiendront en compte les particularités de la cité ou région choisie.

Pour ce qui est des Gaules, pratiquement tout reste à faire. Au plus quelques pages ont été écrites ici et là qui ne dépassent pas la généralisation. Pourtant, il s'agit de l'une des régions les plus propices à une étude détaillée de l'augustalité et des augustaux. Par le nombre d'inscriptions déjà, elle se classe au second rang avec un peu plus de 350, devancée seulement par l'Italie. D'autre part, les travaux sur la société et les institutions gauloises se sont multipliés depuis la publication en 1951 de la thèse de J.-J. Hatt sur la tombe gallo-romaine. En Narbonnaise plus spécifiquement, la publication en cours des *ILN* n'est pas étrangère aux progrès réalisés récemment dans le domaine de l'épigraphie. A l'intérieur de cette province, il est une cité sur laquelle nos connaissances se sont considérablement améliorées depuis une vingtaine d'années, et je veux parler de Nîmes. Les travaux sur les institutions et la société de la Nîmes gallo-romaine se sont multipliés pendant cette période; le statut juridique de la cité et de ses occupants a aussi fait l'objet de plusieurs recherches; les problèmes de délimitation du territoire (carte, appendice IB), sa fonction économique, n'ont pas non plus été négligés; enfin, de nombreuses inscriptions ont fait l'objet d'une relecture ou d'une première publication. Malgré l'absence de travaux d'ensemble sur l'augustalité dans les Gaules, ce n'est donc pas sans acquis considérables que j'entreprends cette recherche.

Cette étude suivra le plan que voici. Le chapitre II servira essentiellement de mise en contexte. Nous y résumerons les connaissances générales sur l'augustalité, en insistant sur le caractère urbain de l'institution et sur sa dimension sociale. Le chapitre III cherchera à

définir l'ensemble que constituent nos 70 sévirs nimois: Qui sont-ils? Comment se comparent-ils aux sévirs d'autres cités? Le chapitre IV replacera ces individus dans le contexte de la société nimoise. Les quelques maigres informations dans nos inscriptions sur le poids politique des sévirs et sur la fonction économique du sévirat serviront de point de départ à une discussion sur la place des sévirs dans la hiérarchie du pouvoir et sur l'importance économique et sociale de leurs actes d'évergétisme, obligés et volontaires. En guise de conclusion nous résumerons l'apport de notre travail sans manquer d'indiquer les avenues de recherche laissées dans l'ombre par notre choix de sujet.

II. L'AUGUSTALITE: STRUCTURES ET FONCTIONS

L'objectif de ce second chapitre est double. Premièrement, il vise à résumer nos connaissances sur l'augustalité en général, ce que nous ferons en quatre temps: I. sens de la diversité dans la titulature; II. organisation interne de l'augustalité; III. son rôle dans le culte impérial; et IV. sa fonction sociale. Ensuite, et en guise d'introduction à notre propre étude, nous passerons en revue les conclusions de quelques recherches qui illustrent bien le caractère particulier que peut prendre l'augustalité dans les villes ou régions.

I

Les inscriptions nous transmettent une quarantaine de titres ou variantes pour désigner les augustaux, mais trois titres — *seuir*, *seuir Augustalis* ou *Augustalis* — se retrouvent dans 96% des cas. Les autres sont pour la plupart des variantes que l'on peut rattacher à l'un ou l'autre de ces titres (Duthoy 1978: 1260). Cette diversité entraîne forcément la question de savoir si nous sommes en présence d'une ou de plusieurs institutions. La réponse donnée voilà un siècle par von Premerstein (1895) n'a souffert depuis que de remises en questions sur des points mineurs. Selon cet auteur, il faut voir dans les *seuiri*, *seuiri Augustales* et *Augustales* trois organisations différentes. Deux raisons essentielles l'entraînent à formuler cette conclusion. Premièrement, la différence ne peut être simplement chronologique (un titre succédant à l'autre) puisque les inscriptions datées montrent que les trois titres ont existé à peu près simultanément entre le règne d'Auguste et la fin du III^e siècle¹. Ensuite, si les trois titres identifiaient des fonctions différentes au sein d'une même organisation, on s'attendrait à les voir se côtoyer à l'intérieur même de chaque ville. Or, dans la majorité des villes on ne retrouve qu'un seul titre². On ne peut invoquer le hasard des découvertes puisque dans des régions entières

¹ Cf. Duthoy 1976: 192 et 1978: 1260 pour les dates.

² Cf. Duthoy 1976 pour la liste de toutes les inscriptions par cités.

(Gaules et Rhénanie) on ne retrouve que le titre de *seuir Augustalis*, alors qu'en Italie méridionale et en Dacie, seul existe celui d'*Augustalis*.

Quant aux *seuiri*, on les retrouve en majorité dans l'Italie septentrionale et presque toujours dans des villes où il y a aussi des *seuiri Augustales* ou des *Augustales*. On pourrait penser que leur titre n'est qu'une abréviation de *seuiri Augustales* (et nous verrons plus loin qu'il y a des cas où c'est la meilleure explication), mais un examen du statut social des uns et des autres révèle clairement leur caractère distinct. Alors que les *seuiri Augustales* et les *Augustales* comptent 85 à 90% d'affranchis et seulement 10 à 15% d'*ingenui* (cf. ci-dessous section IV), les *seuiri* comptent selon Duthoy au moins 41% d'*ingenui*. En outre, seulement sept des quelque 1100 *seuiri Augustales* et *Augustales* ont aussi été décurions ou magistrats municipaux, contre 25 des 600 *seuiri* (Duthoy 1978: 1264). Il peut toutefois arriver que le titre *seuir* soit une forme abrégée de *seuir Augustalis*, et il est parfois difficile de déterminer si *seuir* désigne un *seuir* ou un *seuir Augustalis*. A Nîmes cependant la situation est claire. On n'y trouve en effet qu'un seul *seuir* (41) pour 68 *seuiri Augustales*, et une mention collective des *seuiri corporati* (3) pour quatre des *seuiri Augustales corporati* (1, 2, 4, 5). Avec de tels chiffres il n'y a pas lieu de douter que Nîmes ne compte qu'une organisation, celle des *seuiri Augustales*, et que notre seul *seuir* est en fait un *seuir (Augustalis)*. De même, on peut être assuré que la *respublica seuirorum* et les *ludi seuirales* de notre n° 6 désignent bien la caisse et les jeux des *seuiri Augustales*. Par le même raisonnement on peut faire la généralisation que l'ensemble des provinces gauloises n'a connu qu'une institution, celle des *seuiri Augustales*³.

³ Mentionnons aussi les problèmes similaires que présente le titre *Augustales*, pluriel d'*Augustalis*, mais aussi parfois synonyme de *seuiri Augustales*. Cf. C IX 4691 (Reate):

T(ito) Fundilio Gemino VI uir(o) Aug(ustali) (...), *Augustales* patrono (...). hic *arcae Augustalium* se uiuo HS XX (milia) dedit ut ex reditu eius summae (...) praesentes uescerentur et ob dedicationem statuae decurionib(us) et *seuiris* et iuuenib(us) sportulas (...) dedit.

De même, il n'est pas exclu que dans l'Italie septentrionale il faille parfois lire *seuir Augustalis* comme deux titres — soit l'équivalent de *seuir et Augustalis* que l'on rencontre assez fréquemment dans cette région.

Etant donné que les *seuiri* constituent une organisation différente des *seuiri Augustales*, il n'y a aucune raison de les inclure dans une étude sur l'augustalité, puisque rien dans leur titre (ni sur leurs inscriptions d'ailleurs) ne nous laisse entendre qu'ils ont participé au culte impérial (cf. Duthoy 1978: 1264)⁴. Il n'y a pas de problème non plus à ce qu'ils aient coexisté dans les villes avec les *Augustales* ou les *seuiri Augustales*⁵. Toutefois la théorie de von Premerstein peut difficilement tenir compte de ces villes — peu nombreuses il est vrai (Duthoy 1976 en recense 25, soit 6% du total) — où l'on retrouve à la fois des *Augustales* et des *seuiri Augustales*, car s'il a raison, alors ces villes auraient connu «deux organisations différentes qui s'adressaient toutes deux à un même public, celui des affranchis, et s'occupaient toutes deux du culte impérial. Cela paraît surprenant et pourrait faire douter de l'hypothèse avancée» (Duthoy 1978: 1263). Parmi les tentatives d'explication, la plus plausible paraît être que dans ces villes une organisation aurait succédé à l'autre. Le manque d'inscriptions datées empêche de vérifier cette hypothèse, mais la situation à Ostie parle en sa faveur. Les inscriptions datées y sont plus nombreuses qu'ailleurs et celles identifiant des *Augustales* sont toutes plus anciennes que celles identifiant des *seuiri Augustales* (Duthoy 1976: 211; cf. 1978: 1263).

Il nous faut encore mentionner une autre organisation, celle des *magistri Augustales*. Leur titre laisse entendre qu'ils participaient eux aussi au culte impérial. Mais il ne sont connus que par une trentaine d'inscriptions qui ne nous éclairent pas beaucoup. Les plus anciennes datent du règne d'Auguste et sont donc à peu près contemporaines (tout de même un peu antérieures) des premières inscriptions des *Augustales* et *seuiri Augustales*. Von Premerstein croyait qu'ils constituaient un comité dirigeant à l'intérieur des *Augustales*, ce que Taylor (1914) et Nock (1934) ne lui ont pas concédé. Duthoy (1976; 1978) est d'accord avec ces derniers pour y voir encore une autre institution qui

⁴ Notons quand même que leur apparition, comme chez les augustaux, à l'époque d'Auguste et les similarités structurelles — ne serait-ce que dans le nombre de six collègues — avec les *seuiri Augustales* nous permettent de croire que la création des uns n'est pas étrangère à la création des autres. Il y a peut-être là un filon à exploiter pour mieux comprendre l'origine des augustaux.

⁵ Duthoy 1976 compte 86 villes où cette situation se présente, soit 20% des villes où il y a des augustaux.

participait au culte impérial. Apparemment, les *magistri Augustales* n'ont existé qu'en Italie même, à l'exception d'un cas en Sardaigne, et ont disparu assez tôt, dans le courant du premier siècle⁶, peut-être absorbés parmi les *Augustales* ou *seuiri Augustales* locaux, selon le cas.

Malgré les quelques problèmes qu'elle soulève, il n'y a eu personne pour remettre sérieusement en cause la théorie de von Premerstein. Aujourd'hui, on s'entend avec lui pour voir dans les *Augustales* et les *seuiri Augustales* des organisations différentes participant au culte impérial. Nous verrons dans la section suivante, où nous étudions l'organisation interne de l'augustalité, si cela est suffisamment justifié.

II

En fait, nous allons anticiper la réponse à ce qui vient d'être dit, et proposer dès maintenant que les *Augustales* et les *seuiri Augustales* constituent une seule et même institution dont l'organisation interne, jusqu'à preuve du contraire, est pour l'essentiel identique⁷. Les différences que l'on retrouve ne s'expliquent pas par une différence d'organisation entre deux institutions; il s'agit en réalité de particularités locales ou régionales qui ne correspondent aucunement à l'aire de diffusion des *Augustales* ou des *seuiri Augustales*. Nous rejetons volontairement en fin de section les problèmes que soulèvent les *magistri Augustales* et la fondation des premiers collèges d'augustaux. Disons que, dans l'ensemble, la discussion qui suit s'applique à l'ensemble de la période couverte par notre institution, bien que nous éviterons les problèmes liés à son apparition à l'époque augustéenne. Notre façon de procéder sera d'examiner les deux organisations conjointement, ce qui devrait faire ressortir leur virtuelle identité. Duthoy dans son dernier article sur le sujet avait préféré les traiter séparément (1978: 1265—93). Il concluait cette partie de son travail (1289—93) en observant que les deux institutions ont «beaucoup de caractéristiques en commun» (1289) sans toutefois aller jusqu'à remettre en question la théorie

⁶ Les deux *magistri Augustales* de Napoca en Dacie (C III 862) ne leur sont vraisemblablement pas apparentés étant donné qu'ils appartiennent au II^e ou au III^e siècle. Cf. Duthoy 1978: 1289.

⁷ Déjà, une observation de Duthoy (1976: 197—98) nous met sur cette piste: «Jusqu'à présent on ne connaît aucun exemple d'une personne qui a cumulé dans une même ville les titres de *sevir Augustalis* et d'*Augustalis* [...]».

avancée par Premerstein de deux organisations différentes. En tout cas, sa façon de procéder est certainement pour quelque chose quand Ostrow (1985: 68 et n. 20), faisant explicitement référence à la discussion de Duthoy (1978: 1265—89), en vient à énumérer les arguments pour croire qu'il y eut «a wide degree of latitude in the conduct of the *Augustales*' [= augustaux] own affairs, whatever the initial impulse for their coming into being may have been». Nous ne partageons pas cette vision. Nous croyons au contraire que tout dans les travaux de Duthoy (1970—1978) indique que nous sommes en présence d'une institution unique dont les structures sont essentiellement les mêmes partout.

D'emblée nous sommes confrontés au problème de la titulature. On est effectivement forcé de constater que toutes les organisations d'augustaux appartiennent à l'un ou l'autre de deux groupes. Ou bien leur titre comporte l'élément *-uir*, et presque toujours il s'agit alors de *seuiri Augustales* (mais des *tresuiri* et *octouiri Augustales* sont attestés, de même que des *seuiri Claudiales* ou *Flauiales*, etc.)⁸. Ou encore, leur titre ne comporte pas cet élément *-uir*, et pour l'essentiel il s'agit alors d'*Augustales* (mais on rencontre aussi des *Herculanei Augustales*, des *Augustales Claudiales*, etc.). La question est de savoir si cette différence traduit une différence au niveau de la structure interne des organisations, et s'il s'agit là d'un argument valable (sans oublier qu'il y en a d'autres que nous verrons plus loin) pour appuyer la thèse de deux institutions distinctes.

Le titre de *seuir Augustalis* suggère qu'on est en présence (à l'origine du moins) d'un collège de six personnes. Mais nombre d'inscriptions laissent croire au contraire qu'à partir du II^e siècle les *seuiri Augustales* formaient une association beaucoup plus nombreuse. En effet, on les voit regroupés en *corpora*, appartenants à un *ordo*, etc. Selon von Premerstein (1895: 851—52) le collège original aurait été supprimé et remplacé vers les années 130—140 par une association qui calquait celle des *Augustales* (cf. *infra*). Taylor (1914: 242—43) rame-
nait cette transformation à l'époque de Trajan, puisqu'une inscription

⁸ Cf. le cas particulier présenté par C III 1835 et add. = ILS 7169 (Narona), d'un *seuir Augustalis Flauialis Titialis Nerualis*.

d'Antium (C X 6677) datant de 112 mentionne déjà un *curator arcae Augustalium* (= *seuirum Augustalium*) et que sous le même empereur apparaissent les premières attestations, dans les commémorations de distributions, de ce que les *seuiri Augustales* constituaient au niveau municipal un groupe distinct et intermédiaire entre les décurions et la «plèbe». Duthoy (1978: 1271 n.26) ajoute encore l'attestation d'un *patronus seuirum Augustalium* vers 114—117 (C XIV 4486a)⁹.

Or personne avant Duthoy (1978: 1265—6) ne semble avoir remarqué que quelques inscriptions commémorant des activités accomplies par six *seuiri Augustales* témoignent que le collège de six existait encore tard dans le II^e siècle¹⁰. Aussi serions-nous en présence non pas d'une transformation, mais plutôt d'une évolution par laquelle «la structure traditionnelle et originelle a été conservée tout en étant complétée par une nouvelle organisation [celle des *corpora* ou *ordines*] dont faisaient partie pour le reste de leur vie les anciens *seuiri augustales*, ce qui avait pour conséquence que cette association comportait plus que six membres» (Duthoy 1978: 1272).

Déterminer quelle était l'organisation interne des *Augustales* et comment elle a évolué sont des problèmes plus complexes étant donné que, au contraire des *seuiri Augustales*, rien dans leur titre ne laisse entrevoir une organisation collégiale ou autre. Von Premerstein (1895: 828) croyait qu'ils formaient une association assez nombreuse de membres nommés à vie. Taylor (1914: 238 et n. 22) et Nock (1934: 632—33) y voyaient plutôt un collège annuel. Nous ne répéterons pas ici les arguments de von Premerstein. Mentionnons seulement qu'il s'appuie principalement sur des données propres à une seule ville, Puteoli, où l'on sait que l'augustalité a connu un développement précoce et, à plusieurs égards, particulier (cf. Ostrow 1985).

⁹ Le même auteur (1273—74) fait encore remarquer qu'on ne peut considérer la date du règne de Trajan comme un *terminus ante quem* de la volonté des *seuiri Augustales* de se regrouper en une association. En effet, les inscriptions commémorant des distributions, qui constituent notre principale source de renseignements sur les *ordines* et *corpora* de *seuiri Augustales*, ne sont jamais antérieures au début du II^e siècle. Cf. maintenant Ostrow (1985), selon qui le phénomène d'association se manifeste en Campanie dès le I^{er} siècle, et peut-être même du vivant d'Auguste.

¹⁰ C II 3249; IX 4676 = ILS 4033 de Reate, que la formule *ob honorem Augustor.* demande d'attribuer à 161 ou après; X 6461; XI 3336, 3782.

C'est la présence sur quelques inscriptions d'*Augustales iterum* (ce qui révèle que l'exercice de la fonction devait être de durée limitée) et d'*Augustales perpetui* (indiquant que la perpétuité était l'exception) qui conduit Taylor et Nock à voir dans les *Augustales* un collège dont les membres étaient en fonction pendant une période limitée — probablement un an. Duthoy (1978: 1279) endosse (timidement) cette position au détriment de celle de von Premerstein. Il fait remarquer (1278) que, dans ce cas, le collège était certainement restreint, car il est difficile autrement de voir comment on aurait pu trouver dans une cité, année après année, suffisamment de candidats adéquats pour renouveler le collège — le recrutement étant pratiquement limité au milieu des affranchis fortunés (cf. section IV). «Le nombre des membres mis à part, les *augustales* ne seraient donc pas différents des *seuiri augustales*» (Duthoy 1978: 1277; cf. Taylor 1914: 238). Les arguments de Taylor et Nock nous paraissent convaincants puisque les parallèles qu'on peut observer entre la titulature des *Augustales* et celle des *seuiri Augustales* sont frappants. Prenons à titre d'exemple les *Augustales iterum* (C X 4760 = ILS 6296 Suessae, C IX 1618 = ILS 6507 Beneuentum) et les *seuiri Augustales iterum* (ILS 157 Interamna, C IX 4901 = ILS 6556 Trebula Mutuesca); les *Augustales perpetui* (C II 1721 = ILS 5492 Alcandate, C II 183 = ILS 5640 Olisipo) et les *seuiri Augustales perpetui* (C II 2026 = ILS 6915 Singilia). On sait encore que les *Augustales* autant que les *seuiri Augustales* devaient verser à leur entrée en charge une *summa honoraria* dans l'*aerarium municipal*. Ceux qui ont été exemptés de cet honneur n'ont pas manqué de le signaler sur leurs inscriptions: *Augustalitas et seuiratus decreto decurionum gratis datus* (C IX 5301 = ILS 6566 Cupra Martima)¹¹, *seuir Augustalis decreto decurionum gratuito* (ILS 6721 Brixia). Ces mêmes exemples nous apprennent encore que les augustaux étaient désignés par les décurions¹². Les *seuiri Augustales* et les *Augustales* avaient droit (parfois) aux insignes du pouvoir, ce qui accentuait davantage le caractère officiel que leur conférait la désignation par les décurions. Plusieurs ont fait représenter des faisceaux sur leurs monuments

¹¹ *Seuiratus* ici fait probablement référence au sévirat, non au sévirat augutal.

¹² Cf. Duthoy 1978: 1266 pour les *seuiri Augustales*, 1281 pour les *Augustales*.

funéraires (Duthoy 1978: 1268 et 1282). Une inscription de Brundisium nous a transmis l'expression *ornamenta Augustalitis* (C IX 58 = ILS 6473). Notre n° 46, récemment publié, a fait connaître pour la première fois l'expression *seuiralia ornamenta* (Christol & al. 1987). Si l'on suit Pétrone (*Sat.* 30, 1—2; 65, 3), ces *ornamenta* comportaient entre autres la toge prétexte et la compagnie d'un ou de licteurs portant les faisceaux, mais la présence de haches sur ceux-ci constitue évidemment une exagération de la part de l'auteur. Enfin, Duthoy (1978: 1268) note que l'on ne sait pas si les *seuiri augustales* (et cela vaut aussi pour les *Augustales*) avaient droit à ces insignes toute l'année de leur charge ou seulement lors de l'exécution de leurs tâches.

L'apparition, dès le I^{er} siècle sans doute, d'associations d'anciens *seuiri Augustales* sous la forme d'*ordines* ou de *corpora* a son parallèle chez les *Augustales*. C'est ainsi qu'on trouve les expressions *ordo decurionum*, *ordo Augustalium* (C XIV 2410 = ILS 6190 Bouillae), *ordo decurionum et sevirum Augustalium* (ILS 272 Gabiae); et les termes *corpus Augustalium* (C III 3016 = ILS 7170 Senia), *Augustales corporati* (C X 1881 = ILS 6328 Misena, cf. C X 1880 = ILS 6328a), *corpus sevirum Augustalium* (C XIII 1966 = ILS 7028 Lugdunum), *seuiri Augustales corporati* (1—3). Ces associations ont leur caisse propre et leurs patrons: *arca Augustalium a republica separatorum* (ILS 9396 Thamugadis), *arca sevirum (Augustalium)* (C XII 4397 = ILS 5495 Narbo; cf. C XIV 367 = ILS 6164 Ostia); *patronus Augustalium* (ILS 1465 Oesci), *patronus sevirum Augustalium* (C XII 700 = ILS 6985 Arelate; cf. 1, 3).

Selon nous, il n'y a aucune raison sérieuse pour douter que les *seuiri Augustales* et les *Augustales* appartiennent à une seule et même institution. Les deux organisations sont identiques, si ce n'est que dans un cas, le nombre des membres du collège est fixé à six, et dans l'autre, ce nombre ne paraît pas avoir été fixé, mais devait être restreint¹³. Plusieurs inscriptions laissent entendre qu'ils étaient désignés par les décurions, pour une année sans doute, et qu'ils devaient verser une *summa honoraria* dans les coffres de la municipalité lors de leur entrée

¹³ Cf. Duthoy (1978: 1278—79, 1284, 1291) et l'inscription publiée par Silvestrini (1992; cf. *infra*) qui laisse entendre que leur nombre était de quatre à Vibinum au début du I^{er} siècle.

en charge. Ajoutons que leurs tâches officielles avaient à voir avec le culte impérial (cf. section suivante). Après leur année en fonction, ils entraient dans l'association locale des anciens *Augustales* ou *seuiri Augustales*. Ces associations jouaient un rôle actif dans leur communauté et les inscriptions témoignent du prestige des augustaux puisqu'on les retrouve mentionnés, dans les commémorations de distributions, après les décurions, mais avant la plèbe. D'ailleurs ils reçoivent lors de ces distributions une part proportionnelle à leur prestige¹⁴.

Retrouve-t-on cette virtuelle identité des collègues dès l'époque d'Auguste, c'est-à-dire au moment et peu après que les organisations d'augustaux ont été créées? On est ici confronté à une carence d'inscriptions datées, mais la réponse est certainement négative. Il y a en effet des raisons de croire que les organisations d'augustaux se sont modelées différemment selon les régions, même s'il est possible que leurs fonctions cultuelles étaient les mêmes. En témoigne l'apparition précoce des *magistri Augustales*, dont la plus ancienne inscription datée — qui est aussi la plus ancienne de toutes les inscriptions relatives à l'augustalité — fut gravée en 13/12 a.C. (C XI 3200 = ILS 89 Nepet). Leur organisation semble donc être la plus ancienne. Son modèle serait inspiré de celui des différents collèges de *magistri* républicains dont la composition et les fonctions ressemblaient étrangement à ceux des augustaux (Kneissl 1980: 307—12; Ostrow 1985: 91—95). Mais les attestations sporadiques des *magistri Augustales* dans l'ensemble du phénomène de l'augustalité et leur disparition précoce¹⁵ au début du I^{er} siècle témoignent en faveur de la thèse d'une expérimentation, typique de l'époque augustéenne, visant à imprégner le tissu social d'une idéologie propre à servir le pouvoir central. Témoignent encore de cette activité expérimentale les rares collèges de *tresuiri Augustales*, disparus dans le courant du I^{er} siècle et dont S. Demougin (1988) a fait ressortir les particularités. Quant aux *seuiri Augustales*, la possibilité que leur structure originelle soit inspirée de celle des *seuiri* que l'on rencontre en Italie septentrionale a déjà été explorée par L.R. Taylor, mais elle ne souffrirait pas d'une étude plus

¹⁴ Cf. là-dessus Mrozeck 1987.

¹⁵ Plutôt qu'à une disparition, on pourrait aussi bien penser à une simplification de leur nom en celui d'*Augustales* par l'abandon du terme *magistri*.

approfondie. Ici encore on a l'impression que l'on a voulu calquer les structures d'une institution municipale régionale pour encourager la participation de classes sociales plus modestes, mais «montantes», dans le programme idéologique impérial.

III

A la lumière de ce qui vient d'être dit sur la structure des organisations, les augustaux ressembleraient plus à des magistrats municipaux qu'à des desservants d'un culte. Mais en lui même l'élément *Augustalis* dans la titulature, dérivé du titre *Augustus* (à valeur religieuse) accordé à Octave par le Sénat en 27 a.C., indique bien que leur fonction essentielle, au moins à l'origine, est liée au culte impérial. Toutefois les inscriptions semblent confirmer notre première impression, puisqu'elles ne révèlent presque rien de la dimension religieuse de l'augustalité.

Nîmes est une excellente illustration de ce fait. Sur les 83 inscriptions répertoriées, seulement six (4, 6, 26, 40, 55, 56) ont un contenu religieux qui va au-delà de la simple mention du titre *seuir Augustalis*. Or, il n'est question dans aucune de ces inscriptions d'une action religieuse entreprise par un sévir augustal ou par l'ensemble du collège en accomplissement de sa charge. En particulier, les dédicaces à Mars Auguste (26, 40) le sont certainement à titre privé¹⁶.

De toutes les inscriptions, une seule selon Duthoy (1978: 1298—9) nous apprend quelque chose sur la nature du culte rendu par les augustaux. Il s'agit d'une inscription votive d'Aquincum (Pannonie inférieure) érigée sous Hadrien par le collège des *Augustales* à titre officiel (C III 3487):

Numini Aug(usti) et / Genio imp(eratoris) Caes(aris) T(iti) Ael(ii) / Hadr(iani) Antonini. col/leg(ium) Augustal(ium) impen/dis suis fecerunt, prae/fect(o) C(aio) Iul(io) Crescente, / I(oco) p(ublico) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).

¹⁶ Duthoy 1978: 1269 n. 110 (*seuiri Augustales*) et 1282 n. 217 (*Augustales*) donne la liste des dédicaces des augustaux aux différentes divinités.

Au *Numen* auguste et au Génie de l'empereur Hadrien. Le collège des augustaux réalisa (cette dédicace) avec ses fonds propres, C. Iulius Crescens agissant comme préfet, le lieu public ayant été donné par décret des décurions.

On pourrait tenter une généralisation et proposer que les augustaux, au moins à cette époque, rendaient un culte au *Numen Augusti* et au *Genius* de l'empereur. Mais on est en droit de se demander si ce seul témoignage suffit à établir quelque généralisation que ce soit, et si la situation qu'il expose jette de la lumière sur ce qui se passait plus anciennement, en particulier à l'époque d'Auguste. Duthoy lui-même exprime pareilles réserves (1978: 1299), mais il trouve une certaine plausibilité à l'idée que le *Numen Augusti* et le *Genius* de l'empereur régnant aient pu être l'objet du culte des augustaux dès l'origine, puisque cela s'accorde bien avec la politique religieuse d'Auguste qui refusait qu'un culte à sa personne lui fut rendu à Rome et en Italie. On sait d'autre part qu'Auguste est devenu *pontifex maximus* en 12 a.C. et qu'il rendit alors officiel le culte à son *Genius*. On peut se demander avec Duthoy (*ibid.*) si l'institution des *magistri Augustales*, dont la première attestation datée est contemporaine de ces événements (C XI 3200 = *ILS* 89 Nepet, 13/12 a.C.), ne constitue pas une réponse des villes italiennes à cette décision d'Auguste.

Les arguments de Duthoy ne suffisent pas à convaincre D. Fishwick (1991: 611) selon qui la thèse que les augustaux auraient dès l'origine rendu un culte au *Numen Augusti* et au *Genius* de l'empereur ne s'harmonise pas avec l'évolution générale du culte impérial. Le *Genius* de l'empereur ne reçoit un culte public qu'à partir du règne de Néron; le culte du *Numen Augusti* n'apparaît qu'à la toute fin du règne d'Auguste — l'«autel de Narbonne» (C XII 4333, 11 p.C.) étant l'exemple le plus notoire — pour disparaître peu après sous Tibère, semble-t-il, et ne réapparaître que beaucoup plus tard, sous les Antonins. Or, une inscription découverte en 1985, probablement d'époque augustéenne ou un peu postérieure et publiée par A. Silvestrini en 1992 (et donc inconnue de Fishwick) apparaît comme un document capital en ce qui concerne les premiers développements de notre institution. Elle provient de Vibinum (*regio* II) et se lit comme suit (Silvestrini 1992: 85):

[Laribus]¹⁷ / Augustiis / sacrum. / Q(uintus) Rasti[c]janus Varus, / C(aius) Pontidius Amerimnus, / A(ulus) Allienus Primus, / M(arcus) Vibius Achoristus, / [Au]g(ustales) quin(quennales) primi, s(ua) p(ecunia) f(ecerunt).

Silvestrini s'empresse de faire un rapprochement avec deux scholies d'Horace connues de tous ceux qui s'intéressent à l'augustalité. Porphyre (fin II^e —III^e siècle) commente ainsi un vers (*Sat.* II 3, 281) à propos d'un vieil affranchi qui va de carrefour en carrefour (*circum compita*), invocant les dieux¹⁸: *ab Augusto enim lares id est dii domestici in compitis positi sunt et libertini sacerdotes dati, qui Augustales appellati [sunt]*. Le Pseudo-Acron (V^e siècle?) s'en est assurément inspiré: *iusserat enim Augustus in compitis deos Penates constitui, ut studiosius colerentur. erant autem libertini sacerdotes, qui Augustales dicebantur*. Ces deux passages constituent avec le *Satyricon* de Pétrone nos seuls témoignages littéraires sur l'augustalité. On ne peut manquer d'observer que le Pseudo-Acron semble confondre les Lares avec les Pénates. Silvestrini (*ibid.*) explique que dans l'Antiquité tardive les Lares avaient justement été assimilés aux Pénates, comme en témoignent d'ailleurs quelques auteurs tardifs.

Ce que l'on retiendra de Porphyre, c'est qu'il semble confondre dans sa scholie l'augustalité dans les municipalités avec la réforme à Rome des cultes des *uici*, réforme liée à la réorganisation de ces *uici* en 7 a.C.. C'est alors en effet que les Lares de la maison d'Auguste et le *Genius* du *princeps* commencèrent à être vénérés dans les sanctuaires des carrefours à côté des *Lares compitales*. Partant de ce témoignage, on est en droit de se demander si l'apparition de l'augustalité n'est pas liée de près à cette réforme¹⁹. Le rôle des *uicomagistri*, en charge du

¹⁷ La restitution est à peu près assurée. Cf. Silvestrini (*ibid.*).

¹⁸ 281—2: *libertinus erat, qui circum compita siccus / lautis mane senex manibus currebat [...]*

¹⁹ Dans un article apparemment inconnu de Silvestrini, Serrano Delgado (1988a) utilise la documentation de la péninsule ibérique pour en arriver à une interrogation similaire. La discussion de Serrano est moins concluante à cause de l'absence d'un document à caractère officiel comme celui de Vibinum. Cf. aussi M. Janon (1991: 766 n. 88) selon qui les témoignages des deux scholiastes «sont éclairants, par l'apparente confusion même qu'ils révèlent entre Lares, Pénates et *Genius Augusti* comme entre magistrats ou prêtres chargés du culte.»

culte (réformé) des carrefours à Rome, leur origine sociale — eux aussi proviennent en général du milieu des affranchis —, les font étrangement ressembler aux augustaux des villes italiennes.

Selon Silvestrini donc, le modèle des augustaux dépendrait de celui des vicomagistri. Si, comme elle le souligne (88), cette possibilité a été envisagée au XIX^e siècle, elle a depuis lors été sérieusement mise en doute, ou à tout le moins utilisée avec une extrême précaution, comme par ailleurs le témoignage des scholiastes. Duthoy par exemple (1978: 1299), pour qui nous avons vu qu'il y a «des indications sérieuses pour croire que les diverses institutions des **augustales* [= augustaux] rendaient un culte au *genius Augusti* et/ou *numen Augusti*», fait en plus l'observation qu' «on ne peut perdre de vue que le culte des *lares Augusti* était, à l'instar de celui du *genius Augusti* et du *numen Augusti*, une forme de culte impérial toléré officiellement par Auguste et qu'à Rome le culte du *genius Augusti* était rattaché à celui des *lares*. Que cela ait pu confondre le scholiaste ne serait donc pas tellement étonnant» (*ibid.*).

Selon Silvestrini (*ibid.*) l'inscription de Vibinum est la seconde, à côté de celle d'Aquincum susmentionnée, à avoir été gravée par un collège d'augustaux en fonction. Elle permet par sa date haute de raviver l'hypothèse que les *Lares Augusti* aient pu être, au moins dans la phase initiale, l'objet du culte des augustaux. Par le fait même, le témoignage des scholiastes est éclairé d'un nouveau jour. Mieux, si effectivement il faut assigner aux *uicomagistri* et aux augustaux une fonction similaire à l'intérieur du culte impérial, on peut comprendre alors pourquoi l'augustalité reste absente de l'Urbs alors qu'elle se répand à travers l'ensemble de l'Italie.

L'hypothèse que la fondation des premiers collèges d'augustaux et la nature de leur culte aient été inspirées dans une large mesure par des développements qui ont suivi à Rome l'obtention par Auguste du pontificat suprême est pour le moins séduisante. Mais rien dans les sources ne nous permet de savoir comment les choses se sont effectivement passées. Auguste est-il intervenu directement? A-t-il préféré laisser les villes s'inspirer du modèle de l'Urbs, «guidées» éventuellement par les incitations polies de ses émissaires auprès des

instances régionales ou municipales? Nous n'en savons rien (cf. Ostrow 1990).

L'Italie a été au coeur des recherches sur l'origine du culte des augustaux. Cela n'a pas de quoi surprendre, puisque c'est probablement en Italie centrale que l'institution a vu le jour. Toutefois la question de savoir quand et comment l'augustalité s'est répandue dans les provinces est restée largement négligée. Déjà, l'absence presque totale de cette institution dans la partie orientale de l'Empire est intrigante. La constatation a souvent été faite que la tradition du culte impérial y est différente de la tradition occidentale et que le statut de l'esclave affranchi ne rejoint jamais en termes juridiques celui de l'affranchi de la partie occidentale. Mais cette question n'a jamais bénéficié d'une étude approfondie. Même en Occident, où l'augustalité a connu un franc succès, notre connaissance des conditions de sa propagation souffre d'un manque chronique d'études. Attardons-nous un moment sur la Narbonnaise, puisque c'est à cette province qu'appartient la cité qui fera l'objet de notre étude dans les prochains chapitres.

La Narbonnaise est de toutes les provinces celle qui a livré le plus d'inscriptions relatives à l'augustalité, avec près de 300. C'est de Narbonne, siège administratif de cette province, qu'émane l'un des documents les plus étudiés concernant le culte impérial. Il s'agit du célèbre «autel de Narbonne» (C XII 4333 = *ILS* 112) qui, malgré toute l'encre qu'il a fait couler, demeure entouré d'une aura de mystère. L'inscription commémore un *uotum* au *Numen* d'Auguste entrepris par la plèbe des Narbonnais en 11 p.C.. Il expose les rituels du culte au *Numen Augusti* qu'un collège de six personnes — soit trois *equites a plebe* et trois *libertini* — rendra lors de certains jours anniversaires, comme celui de la naissance du *princeps*. P. Kneissl (1980: 317—19) a soutenu que, même si le terme n'apparaît pas dans l'inscription, il s'agit là du collège des *seuiri Augustales* de Narbonne: l'inscription serait en quelque sorte leur charte de fondation. Toutefois, selon D. Fishwick (1991: 611), qui d'ailleurs discute parallèlement les thèses de Kneissl et Duthoy il est peu probable, à la lumière du développement général du culte impérial, que le *Numen Augusti* ait été l'objet originel du culte des augustaux. Les arguments d'A. Silvestrini exposés plus haut en faveur des *Lares Augusti* sont mieux fondés.

Il est peut-être plus prudent de laisser en suspens un problème qui ne paraît pas pour l'instant pouvoir trouver de solution définitive. Mais nous croyons quand même que le culte institué à Narbonne en 11 p.C. pourrait fort bien constituer une tentative orchestrée par un échelon supérieur du pouvoir pour introduire le culte impérial au niveau provincial — ici sous l'aspect du *numen Augusti*. Qui est intervenu? Plutôt qu'Auguste lui-même, les instances provinciales en poste à Narbonne, par exemple, peut-être à l'instigation des proches du *princeps*. L'incident (obscur) auxquelles les lignes 30—31 font référence²⁰ aurait alors servi de prétexte. Si tel était le cas, on serait alors en présence d'un culte qui, tout comme l'augustalité, s'harmonise bien avec la politique d'Auguste qui cherchait à faire participer toutes les classes de la société au culte impérial. D'un point de vue chronologique, il y a lieu de se demander si la date de l'introduction de ce culte, 11 p.C., ne constitue pas le *terminus post quem* de la fondation du premier collège affecté au culte impérial à Narbonne et dans l'ensemble de la Narbonnaise (que le collège de six personnes affectées aux rituels soit ou non celui des sévirs augustaux narbonnais) — à moins qu'on puisse envisager que plus d'une institution affectée au culte impérial dans une même cité ait cherché à faire participer les *libertini*.

Quant à Nîmes, il semble bien que l'augustalité y fut introduite après Narbonne. Une comparaison rapide de la chronologie de nos inscriptions avec celle de cette dernière cité (Gayraud 1981: 370—71) révèle immédiatement que l'augustalité a prospéré et décliné plus tôt à Narbonne qu'à Nîmes. Il y a donc tout lieu de croire que l'augustalité fut introduite à Nîmes après la mort d'Auguste. De quelle façon cela en aura-t-il affecté le développement? Si, comme il semble, les augustaux rendaient un culte aux Lares de l'empereur — Auguste lui-même, de son vivant ou divinisé, et/ou son successeur du moment — alors il y a lieu de se demander si, dès son introduction à Nîmes, la fonction n'aurait pas revêtu les caractéristiques d'une magistrature bien plus

²⁰ 29—31: Et pridie k. iunias quod ea die T. Statilio / Tauro M'. Aemilio Lepido cos iudicia / plebis decurionibus coniunxit hostias / singul inmolent (...)

que d'une prêtrise puisqu'aucun des successeurs immédiats d'Auguste n'avait son charisme.

IV

Il est par ailleurs remarquable que l'augustalité s'est répandue principalement dans les grands centres urbains où l'activité commerciale était forte, et parmi une classe de la population qui ne manque pas d'homogénéité à l'intérieur et entre les villes. Il est clair que dès le I^{er} siècle — peut-être même dès le règne d'Auguste? — l'institution a revêtu une dimension sociale et économique au moins aussi importante que la dimension politico-religieuse.

Encore une fois, ce sont les travaux de R. Duthoy qui ont précisé nos connaissances en ce domaine. Dans une étude sur la fonction sociale de l'augustalité, Duthoy (1974: 141) a démontré à partir de l'onomastique que près de neuf augustaux sur dix étaient des affranchis. A ce statut juridique est assorti un statut social et économique assez précis. Beaucoup d'inscriptions en effet nous apprennent que les augustaux «qui appartenaient à la classe fortunée et économiquement très active des commerçants et des artisans étaient nombreux» (*ibid.*). Pour ne prendre que quelques uns des exemples que Duthoy énumère (141—44) on retrouve parmi les sévirs augustaux des provinces gauloises des *centonarii* (C XII 523 et add., 526) et un *faber* (C XIV 296) à Aix, des *dendrophorii* à Lyon (C XIII 1751, 1961), un *naicularius* à Arles (C XII 704), des *uestiarii* à Nîmes (19) et à Narbonne (C XII 4422), un *argentarius* (C XIII 2602) et un *negotiator argentarius uascularius* (C XIII 1948) à Lyon, un *conductor ferraris* à Narbonne (C XII 4398), et un *chartarius* à Nîmes (67).

A travers les inscriptions on réalise encore que les augustaux pouvaient jouir d'un prestige social élevé (cf. Duthoy 1974: 145—50). A Arles par exemple, un sévir augustal a été non seulement patron de la corporation des sévirs, mais encore *patronus fabrorum, naicularium, utricularium et centonarium* (C XII 700 = ILS 6985). Un sévir d'Aix a été *patronus nautarum Druenticorum et utriculariorum corporatorum Ernaginensum* (C XII 982 = ILS 6986). Plusieurs augustaux ont été décurions honoraires, ce qui indique bien que l'élite locale reconnaissait là des individus dont la valeur était souillée seulement d'un point de vue juridique par la naissance servile. Nîmes est la cité où les

augustaux ainsi honorés sont les plus nombreux (9, 29, 30, 40, 45, 49, 55/56), ce qui ne manquera pas d'intérêt pour notre étude.

Duthoy (*ibid.*, 150) en vient à la conclusion que l'augustal moyen

est un affranchi assez fortuné mais exclu du décurionat et des magistratures officielles à cause de son passé d'esclave. Cet **augustalis* [= augustal] a fait fortune en exerçant une activité mercantile ou artisanale et jouissait, grâce à sa fortune, ses activités et ses largesses, d'une [*sic*] certain prestige auprès de ses concitoyens qui le choissaient [*sic*] pour des fonctions honorifiques dans une association professionnelle ou l'honoraient en tant que bienfaiteur de la ville ou d'une association quelconque.

Le même auteur admet que tous les augustaux ne se retrouveraient pas dans cette image, mais il lui trouve un certain appui dans la *Cena Trimalchionis*, qui, selon lui (*ibid.*):

nous démontre à quel point il était devenu évident qu'un homme appartenant à cette catégorie d'artisans ou de commerçants fortunés et de souche servile faisait partie des **augustales*. En effet, Pétrone, retraçant avec verve ce milieu, ne qualifie pas moins de trois convives, dont Trimalchio lui-même, de *sevir augustalis*.

On comprendra les retombées économiques pour les communautés pourvues d'un collège qui recrute ses membres dans un milieu économiquement puissant et dynamique. D'abord par le versement de la *summa honoraria*. Ensuite par les nombreux actes d'évergétismes, fréquemment réalisés *ob honorem seviratus* ou *ob honorem Augustalitatatis*: érection d'inscriptions votives, de temples, d'autels, de statues, constructions diverses, réparations de routes, etc.. Certains n'ont pas attendu d'accéder à l'augustalité pour prodiguer leurs libéralités à l'endroit de la communauté puisqu'ils ont été exemptés de la *summa honoraria*.

Pour résumer, bien qu'elle ait été ouverte aux ingénus, l'augustalité a attiré presque seulement les affranchis qui avaient les ressources financières suffisantes. En fait, cette institution jouait pour eux le rôle d'une «quasi-magistrature», puisqu'elle était leur principal mode d'accès officiel (par la sanction des décurions) à une recon-

naissance sociale et politique dans leur communauté — le décurionat et les magistratures leur étant formellement barrés depuis la *lex Visselia* de 27 p.C.. Par le fait même, les villes se trouvaient pourvues d'un instrument pour canaliser à la fois les ambitions de ces individus — aidant ainsi à préserver la paix sociale — et une partie de leurs importantes ressources financières au profit de l'ensemble de la communauté.

* * *

Mais la réalité est-elle aussi «uniforme» que notre discussion le laisse entendre? Les études régionales publiées depuis les travaux de Duthoy ont pu mettre au jour des spécificités régionales qui jusque-là étaient passées inaperçues.

D'abord l'Afrique. Malgré leur très riche épigraphie municipale, les provinces africaines n'ont produit que moins d'une trentaine d'inscriptions relatives à l'augustalité, dont un tiers à lui seul provient de Théveste²¹. T. Kotuia (1984) en voit la cause dans les traits spécifiques locaux du culte impérial. Selon lui, le culte des empereurs est devenu en Afrique romaine une fonction politique fondamentale des curies municipales «dans la mesure où les comices municipaux répartis en curies se voyaient dépouillés de leurs droits législatifs et électoraux sous le règne autocratique des Antonins» (353—54). Les curies, qui avaient leurs prêtres particuliers, les *flamines annui* ou *perpetui*, en sont venues à s'assimiler de plus en plus aux collègues, prenant une part active à la vie de la communauté. Elles se trouvaient ainsi en concurrence directe avec les corporations d'augustaux, moins prestigieuses de par leurs forts liens avec le milieu des affranchis (354—55). Ainsi, la spécificité des structures municipales régionales peut avoir un rôle déterminant dans la prospérité relative de l'augustalité d'une région à une autre.

Les pages consacrées par J.H. D'Arms (1981: 121—148) aux affranchis de Puteoli et d'Ostie sont intéressantes en ce qu'elles proposent des paramètres pour déterminer à partir de la documentation épigraphique le niveau d'indépendance relative des affranchis, autant par rapport à leurs patrons (envers lesquels ils avaient, en

²¹ La liste de Duthoy (1976: 175) a été mise à jour par T. Kotula (1984: 357).

théorie du moins, des obligations *obsequia*) qu'en ce qui concerne leur situation économique. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre discussion sur Nîmes. Retenons seulement pour l'instant les conclusions de l'auteur (*ibid.*: 146), à savoir que

a clear majority of the Augustales [= augustaux] named in our texts belonged to the category of independent freedmen, in the sense of "independent" employed here: a freedman released from the restricting controls of a former master and his *familia*, and in a position both to accumulate wealth in commercial and manufacturing ventures where success depended upon his own capacities, contacts, and initiative, and to establish and maintain social relationships which were largely of his own choosing.

Dans son étude sur les augustaux de la Péninsule ibérique, J.M. Serrano Delgado (1988a: 97—185) doute de l'applicabilité à cette région du modèle de l'affranchi indépendant, accédant à l'augustalité de par ses propres «mérites». Ce modèle, avant D'Arms, était déjà celui de Duthoy dans son portrait de l'augustal moyen (cité *supra*), où il n'est fait aucune allusion aux obligations de l'affranchi envers son patron et ex-maître. C'est avec justesse que Serrano Delgado se permet de faire dans ce contexte les observations suivantes (132):

Es curioso que olvidando (o relegando a un segundo plano) el reconocido casi monopolio de la Augustalidad por parte de los libertos, los estudiosos de esta institución no han tocado prácticamente la posibilidad de una intervención patronal en esta promoción y calibrar su peso. Un poco influidos por la imagen que Premerstein presentaba de la Augustalidad como una organización colegial, sí se prestó una relativa atención a los patronos del colectivo. No se menciona apenas para nada la peculiaridad que pueden suponer los testimonios de la vinculación con el *patronus* para la figura del Augustal. Por el contrario, se ha resaltado mucho el carácter de «liberto independiente», separado de su patrono, autónomo, dueño de su destino y al parecer protagonista principal y hasta diríamos que único de la promoción que consigue.

Quant à la situation exposée pour Puteoli et Ostie par D'Arms, on peut fort bien concevoir avec Serrano Delgado (*ibid.*: 133, n. 204) que dans

ces villes, «debían abundar los libertos que actúan como agentes de sus *patroni* o familia, que normalmente residirían en ciudades del interior (como la misma Roma), lo que les daría una autonomía notable». Si cela était démontré, on aurait encore une fois une illustration de ce qu'il faut tenir compte de la spécificité des structures régionales — sociales ici, administratives dans le cas de l'Afrique — pour comprendre la fonction sociale et politique de l'augustalité au niveau spécifique de la communauté. Espérons que l'exemple de Nîmes saura nous éclairer davantage.

III. LES SEVIRS AUGUSTAUX NIMOIS

Nous ne connaissons pratiquement rien sur l'aspect formel des structures et du fonctionnement de l'augustalité. Tout au plus nous savons à partir de quelques inscriptions que les décurions nommaient les augustaux, bien que l'idée de l'universalité de cette pratique (Dathoy 1978: 1266) a été remise en question, au moins en ce qui concerne le développement initial de l'institution (Kneissl 1980). Toujours sur le plan formel, on voit que l'augustalité partageait plusieurs caractéristiques avec les magistratures municipales, notamment le caractère annuel de la fonction et la *summa honoraria* que l'augustal devait verser dans l'*aerarium* municipal. Le mutisme des inscriptions ne nous permet pas d'en savoir beaucoup plus. Nous ignorons presque tout des tâches officielles de l'augustal ou du degré d'intégration de l'institution dans les cadres administratifs locaux.

Toutefois, si les structures formelles nous sont pratiquement inaccessibles, il n'en va pas de même de certaines pratiques. Particulièrement intéressants, et abordables, sont les modes de recrutement, qui permettent d'explorer la réalité sociale de l'institution. Pour découvrir ce qui, au-delà de leur charge commune, caractérise en tant que groupe nos 70 sévirs augustaux nimois, c'est essentiellement par un examen des pratiques de recrutement que nous procéderons. Pour ce faire, nous aurons essentiellement recours à l'onomastique. Evidemment, les autres renseignements que les inscriptions transmettent ne seront pas négligés, mais les données onomastiques sont les seules qui permettent de prendre en considération l'ensemble de nos sévirs, à l'exclusion évidente des quelques anonymes.

Pour résoudre, au moins dans les grandes lignes, le problème fondamental du statut juridique des individus, nous examinerons les *cognomina*, ou surnoms¹. Ensuite, nous utiliserons les *nomina*, ou genti-

¹ Quatre sévirs ne peuvent être étudiés dans ces termes puisqu'ils portent des noms pérégrins, et non les *tria nomina* du citoyen romain. Nous traitons de leur cas plus loin dans ce chapitre.

lices, pour essayer de déterminer si l'appartenance gentilice ou les liens de clientèle ont une influence quelconque sur l'accès au sévirat, et dans quelle mesure. Pour comprendre la réalité sociale de l'augustalité, c'est donc, par le biais de l'onomastique, à l'étude du recrutement — mécanismes et individus — que nous procéderons.

Il y a peu d'inscriptions qui fournissent des données explicites sur le statut juridique des personnes. La mention de la filiation ou de l'affranchissement, sous la forme *C(aii) filius* «fils de Caius» ou *C(aii) l(ibertus)* «affranchi de Caius» placée entre le gentilice et le surnom, est de moins en moins fréquente sous l'Empire. Parfois heureusement, la mention d'un *colibertus*, d'une *coliberta* ou encore du patron ne laisse planer aucun doute sur le statut de la personne. Malgré tout, L.R. Taylor (1961) a calculé qu'environ les deux tiers des individus connus par les inscriptions sépulchrales du *CIL VI* étaient des *incerti*, c'est-à-dire des individus pour lesquels il n'y a pas moyen de savoir s'ils sont des *ingenui* ou des *liberti*. R. Duthoy (1974: 135) arrive à des résultats similaires en ce qui concerne l'ensemble des augustaux: environ 68% sont des *incerti*. A Nîmes, sur les 70 sévirs nimois dont le nom nous est parvenu suffisamment complet, huit insèrent la mention de l'affranchissement dans leur nomenclature (15, 17, 27, 29, 41, 55/56, 61, 76, peut-être aussi 58); un autre fait de même, non pas sur l'inscription où il s'identifie comme sévir mais sur une autre inscription²; six autres enfin se retrouvent mentionnés en compagnie de leur patron (19 (*ter*), 49/50, 63 (*bis*)). En tout, on est certain du statut juridique de quinze sévirs nimois, soit seulement 21% du total de 70.

² Dans ce dernier cas, il faut accepter qu'il y a identité entre le Q. Senius [E]u[pl]us de notre 62 et le Q. Senius Eup[li]us Primi libertus de *C XII 3060*. Ce rapprochement est presque certain selon nous et ce pour deux raisons. Premièrement, le gentilice Sen(n)ius sans la gémiation du «n» est rare: trois occurrences en Narbonnaise, dont les deux sous examen et une autre qui appartient aussi à Nîmes. Ensuite, le surnom Euplus est lui aussi rare, avec deux occurrences à Nîmes (celles sous examen) et une à Vienne: en tout, trois occurrences en Narbonnaise. Au *CIL*, dans l'index des *nomina*, Hirschfeld place une astérisque devant l'*[E]u[pl]us de *C XII 2818 (=62)*, ce qui renvoie normalement à un commentaire explicatif à la suite de l'inscription. Or ce commentaire qui, selon toute évidence, devait renvoyer le lecteur à l'autre inscription pour justifier la restitution proposée, a été omis, à cause sans doute d'un oubli involontaire.

Il y a encore quelques cas où le statut d'affranchi est probable. Un sévir (38; cf. 39) érige un monument à sa *contubernalis*, c'est-à-dire à sa partenaire dans une relation quasi-maritale, ce qui indique qu'au moins un des partenaires, probablement les deux, n'était pas de naissance libre au moment de leur union. Les esclaves, en effet, ne pouvaient jouir de *iustae nuptiae*. De plus, les deux individus portent le même gentilice, chose fréquente parmi les esclaves et les affranchis puisqu'ils trouvaient souvent leur partenaire à l'intérieur de la *familia* du maître. Deux autres sévirs, enfin, partagent eux aussi leur gentilice avec celui de leur compagne, ce qui rend probable leur origine servile (16, 71)³.

A partir des renseignements explicites contenus dans les inscriptions, on ne peut donc déterminer avec certitude ou probabilité le statut juridique que de dix-sept des sévirs nimois. Il est significatif toutefois que dans tous les cas il s'agit de *liberti*, jamais d'*ingenui*. Cela est révélateur du milieu social où l'institution recrute majoritairement ses membres. Mais pour avoir une appréciation plus générale du phénomène et, si besoin est, pour nuancer cette impression, c'est à un examen général des surnoms qu'il faut procéder.

Il semble bien établi maintenant que les surnoms sont en grande partie distribués selon les statuts juridiques des personnes. C'est surtout vrai en ce qui concerne les surnoms à consonnance grecque ou orientale, qui identifient généralement des affranchis. Pour Rome, H. Solin (1971: 124) a compté parmi les *certi* porteurs d'un surnom grec (soit plus de 17 000 individus) 98,4% de *liberti* et seulement 1,6% d'*ingenui*. Les surnoms latins sont en revanche beaucoup plus ambigus quant au contenu social. Il en est qui appartiennent plus ou moins aux classes prestigieuses de la société, mais certains autres comme Felix ou Fortunatus sont particulièrement fréquents parmi les affranchis, sans toutefois être leur apanage exclusif.

³ Toutefois, il ne faut pas renverser l'argument et croire qu'une union avec une personne d'une autre famille est un indice probant d'ingénuité. Beaucoup d'affranchis, et particulièrement parmi les sévirs, ont contracté une union de cette sorte. Par là ils démontrent qu'ils ont acquis une autonomie appréciable par rapport à leur patron. Nîmes présente toutefois un cas particulier puisque les affranchis en général, même parmi les classes modestes, semblent avoir été en mesure de prendre épouse à l'extérieur de leur *familia*.

Est-ce que d'autre part les surnoms sont distribués parmi les affranchis selon leur origine ethnique? Voilà une question difficile à résoudre, et sur laquelle les avis sont encore partagés⁴. Il semble y avoir une certaine corrélation entre l'origine linguistique du surnom et le lieu d'origine de l'esclave, mais il s'agit d'une tendance assez marquée plutôt que d'une règle. I. Kajanto a pu démontrer que, parmi les esclaves dont on connaît l'*origo*, ce qui toutefois ne représente que quelques centaines de cas, 80% de ceux qui sont originaires de la partie orientale de l'Empire portent un surnom grec (dans ses termes, «non-latin», ce qui peut inclure un faible pourcentage de noms barbares), et 64% de ceux qui sont originaires des provinces occidentales (ce qui exclue l'Italie) portent un nom latin. Mais, même si la tendance est là, il y a lieu de questionner la véritable portée de l'origine ethnique. Est-ce qu'elle correspond à un véritable sentiment d'appartenance culturelle? Trimalchion (*Sat.* 75, 10) se rappelle le jour où il a été arraché à son Orient natal. Mais que lui reste-il de ses traditions, à ce champion des valeurs romaines? Laissons la question de côté pour l'instant, contents de savoir que notre scepticisme anticipe la réponse que nous donnerons au problème dans la discussion sur les gentilices.

Le surnom des affranchis correspond à leur nom unique d'esclave. Lors de leur affranchissement, et si leur maître était citoyen romain, ils devenaient eux-mêmes citoyens; ils adoptaient le gentilice et le prénom de leur maître, qui venaient alors prendre place devant leur nom jusque là unique. Puisqu'il était commun d'attribuer un nom grec ou oriental aux esclaves, il n'est pas étonnant que, comme surnom, il ait été associé au milieu des affranchis; surtout, évidemment, dans les provinces occidentales de l'Empire, où la langue du pouvoir était le latin et où la romanisation progressive des éléments indigènes procédait par l'intermédiaire de la langue latine. Ainsi, à cause de cette connotation servile, péjorative il va sans dire, on n'attribuait presque jamais un surnom gréco-oriental à un fils ou une fille (même quand les parents étaient eux-mêmes d'origine servile) tandis qu'il était dans la majorité des cas donné comme nom unique aux esclaves.

⁴ Cf. le résumé de la question chez Kajanto (1968).

A Nîmes, la connotation de servilité attachée au surnom gréco-oriental semble avoir été particulièrement marquée. On en a une indication claire quand on examine les 70 surnoms des notables nimois répertoriés par Y. Burnand (1990), qui sont par définition des hommes et des femmes (prêtresses) de naissance libre. Il se trouve qu'aucun n'est porteur d'un surnom grec⁵. Or, il suffit de feuilleter les pages du *CIL* XII pour réaliser que les surnoms gréco-orientaux sont omniprésents dans la cité comme d'ailleurs dans le reste de la Narbonnaise. Les cas d'ingénus avec surnoms gréco-orientaux sont rares, et quand on les connaît, leurs parents sont presque toujours porteurs de tels surnoms, ce qui indique qu'ils sont eux-mêmes d'origine servile.

Les sévirs augustaux, dont la majorité portaient des surnoms gréco-orientaux (cf. plus loin), étaient eux-mêmes très conscients de la connotation de servilité attachée à ces surnoms. On le voit bien dans la façon dont ils nomment leurs enfants. Les huit fils et filles de sévirs dont nous avons le nom ont tous un surnom parfaitement latin:

Aemilia Cornelianana (10), fille de L. Aemilius Asyncritus et de Cornelia Philaenis

L. Aemilius Honoratus et L. Aemilius Cornelianus (10/11), fils des mêmes

Q. Curius Aurelianus (18), fils de Q. Aurelius Euhelpistus

Fuluia C. f. Cassiana (30), fille de C. Fulvius Nicephorus

T. Geminius Titianus (31), fils de T. Geminius Zethus et de Titia Martialis f.

L. Iulius Lupus (43), fils de L. Iulius Vegetus

Licina Pia (47), fille de C. Licinius Martialis et de Fabricia Chresimi filia

Leurs affranchis, en comparaison, ont dans treize cas un surnom gréco-oriental et dans huit autres cas, un surnom latin. La famille du sévir L. Aemilius Asyncritus (10—12) fournit un exemple typique de la façon dont les choses se passent:

⁵ Un examen des listes des *honorati* de Vienne et Lyon (Burnand 1990), Béziers (Clavel 1970: 629—35) ou Narbonne (Gayraud 1981: 334—40) donne des résultats similaires. Serrano Delgado (1988a: 102) compte 3 ou 4% de porteurs de surnoms gréco-orientaux parmi les décurions et magistrats de la Péninsule ibérique.

L. Aemilius Asyncritus ~ Cornelia Philaenis

enfants

L. Aemilius Honoratus
L. Aemilius Cornelianus
Aemilia Corneliana

affranchis

L. Aemilius Gamus
Aemilia Siluina
L. Aemilius Gamicus

Les trois enfants ont reçu de leurs parents, et contrairement à eux, des surnoms latins. En l'espace d'une génération, toute trace d'ascendance servile a disparu de la nomenclature. En revanche, deux des trois affranchis ont un surnom d'origine grecque.

Il est clair que le surnom reflète une réalité sociale, qu'il peut identifier un individu comme appartenant (ou n'appartenant pas) à une couche sociale déterminée ou possédant un statut juridique précis. L'examen des surnoms des sévirs nimois nous permettra non seulement de mieux cerner cette «classe» de parvenus⁶, mais aussi de mieux mettre en relief la signification sociale du nom.

Cinquante et un sévirs nimois nous ont transmis leur surnom. Divisés en latins et gréco-orientaux, les surnoms⁷ des sévirs se répartissent comme suit (l'astérisque identifie ceux dont on connaît le statut d'affranchi):

⁶ Mais cf. P. Veyne (1961: 213): «Le mot [parvenu] est bien impropre; un parvenu est effectivement arrivé, tandis que Trimalcion ne peut échapper à sa caste; il ne parviendra qu'à s'évader dans l'irréalité.»

⁷ Nous avons ajouté à la liste les noms uniques des sévirs qui ne portent pas les *tria nomina* (29, 61, 76; 15 est trop fragmentaire).

latins: 18

Agilis (35)
 Candidus (14)
 Caper (36)
 *Firmus (29)
 *Germanus (63)
 Gratus (32)
 Lascius (48)
 Marinus (25)
 Martialis (47)
 Martinus (28)
 Marullus (45)
 *Restitutus (19)
 Rufinus (60)
 *Secundus (61)
 Seuerus (74)
 Titus (54)
 Vegetus (43)
 Vitalis (33)

gréco-orientaux: 44

Anicetus (9)
 Astrapton (26)
 Asyncritus (10/11/12)
 Chrysio (37)
 Daphnus (22/23)
 *Diomedes (58)
 *Epitynchanus (49/50)
 *Eros (27)
 *Eucharistus (63)
 Eucles (21)
 Euhelpistus (18)
 Euhodus (53)
 Eutyches (13)
 Helicon (46)
 ?*Helis (71)
 Herma (19)
 Hermes (7, 64, 72)
 ?*Hesychus (38/39)
 Hypnus (73)
 Isocrysus (57)
 Lesbius (44)
 Marsyas (42)
 Melaenus (70)
 Nicephorus (30)
 Onesimus (52)
 *Osirinus (41)
 Philetus (65)
 Philologus (51)
 Philumenus (68)
 *Phoebus (19)
 Phyrus (42)
 *Politicus (19)
 Soterichus (24, 34)
 Strato (8)
 *Trophimio (55/56)
 Trophimus (67, 69)
 Zethus (31)
 *Zosimus (76, 50)

Il ressort de cette liste qu'une proportion de sept sévirs nimois sur dix sont porteurs d'un surnom gréco-oriental. Cela tend à confirmer ce que nous avons été à même d'observer parmi les *certi*: la grande majorité des sévirs augustaux nimois sont d'origine servile. Pour une raison qui reste à déterminer, les chiffres nimois contrastent avec ceux de Narbonne, où M. Gayraud (1981: 372) ne compte que 14 sévirs avec un surnom grec, contre 20 avec un surnom latin. Dans la Péninsule ibérique, J.M. Serrano Delgado (198a: 102) a compté 69 augustaux avec un surnom grec ou oriental, et 95 avec un surnom latino-occidental.

Toutefois, il ne faut pas manquer d'observer que près du tiers des sévirs nimois sont porteurs d'un surnom latin. On sait que ces surnoms étaient parfois attribués aux esclaves comme noms uniques. D'ailleurs, quatre des sévirs nimois avec un surnom latin sont assurément des affranchis. Mais en ce qui concerne les autres, il semble impossible de

déterminer leur statut juridique. Le répertoire de I. Kajanto (1965) nous apprend que certains des surnoms concernés sont plus fréquents que d'autres chez les esclaves et les affranchis.

	A ⁸ <i>ingenui et incerti</i>	B escl. et affr.	% B / (A+B)
Agilis	61	7	10,3
Candidus	176	11	5,9
Caper	9	1	10,0
Gratus	170	30	15,0
Lasciuis	33	6	15,4
Marinus	188	4	2,1
Martialis	706	62	8,1
Martinus	123	6	4,7
Rufinus	490	9	1,8
Seuerus	1100	34	3,0
Titus	82	1	1,2
Vegetus	46	6	11,5
Vitalis	666	57	7,9

On remarque que certains de ces surnoms sont assez fréquents parmi les esclaves et affranchis, comme Lasciuis ou Gratus. Mais il en est qui sont beaucoup plus rares: Titus, Rufinus, Marinus, Seuerus. Or il y a des raisons de croire que certains des sévirs concernés étaient peut-être des ingénus, ce que certes l'on ne saurait formellement prouver. L. Cassius Marinus (25) et C. Viredius Seuerus (74) ont tous deux fait ériger leur monument funéraire sur le territoire de la cité (à St.-Gilles et Laudun respectivement) et à une date assez haute par rapport à l'ensemble de notre corpus — sans doute dans le cours du I^{er} siècle (nom du défunt au datif, texte très concis, limité à l'essentiel). Leur gentilice les rapproche des milieux pérégrins (cf. *infra*). Serions-nous en présence de citoyens ambitieux politiquement, mais désavantagés du fait qu'ils avaient leurs racines à la campagne? Quant à L. Iulius

⁸ Kajanto (*ibid.*: 12—13) ne fait aucune mention du problème des *incerti*, qu'il range parmi les *ingenui*. Les chiffres risquent donc d'être quelque peu faussés en faveur des ingénus au détriment des esclaves et des affranchis, mais la comparaison entre les différents surnoms est quand même intéressante.

Caper (36), les trois dédicants de son monument ont comme lui un nom latin. Enfin, observons que chez les cinq sévirs avec un surnom latin dont on connaît la conjointe (28, 33, 36, 47, 54), celles-ci ont toutes un surnom ou nom unique latin. Il n'est donc pas invraisemblable que quelques ingénus aient pu remplir la charge de sévir augustal. Cela s'accorderait bien en fait avec les recherches de R. Duthoy (1974: 141) qui évalue à environ 10 à 15% la proportion des ingénus dans l'ensemble des augustaux.

Malgré la possibilité que quelques ingénus aient pu occuper la charge de sévir augustal, il reste que la grande majorité des sévirs, même sans doute parmi les porteurs d'un surnom latin, sont des affranchis. Puisqu'il n'y a pas d'affranchissement sans patron consentant, ce quasi-monopole demande que l'on s'interroge sur le rôle de ceux-ci dans l'ascension sociale de leurs affranchis. Quelques noms de patrons nous sont parvenus: parfois au complet (17, 19, 50/49, 55/56, 63); parfois encore sous la forme d'un nom unique au génitif dans les dénominations de type pérégrin (15, 29, 61, 76); quelquefois enfin sous la forme du prénom ou d'un nom unique au génitif suivi de *l(ibertus)* (27, 41, 62: cf. C XII 3060, peut-être 58).

Il y a un seul de ces patrons connus qui appartienne à la catégorie des notables. Il s'agit de L. Attius L. f. Vol. Lucanus (C XII 3177: cf. 17), patron de L. Attius L. Attii [?Lucani] primipilaris lib. (17). La carrière de Lucanus, résumée par Y. Burnand (1975: 712—16) et placée par lui au début du I^{er} siècle, a été uniquement militaire. Après avoir été promu au primipilat, qui constituait le plus haut grade des centurions, il accéda au tribunat de cohorte et par le fait même, à l'ordre équestre. Par sa nomenclature, l'affranchi ne manque pas de faire rejaillir sur lui-même un peu du prestige que son patron a pu gagner quand il accéda au primipilat⁹. Ce prestige y a sans doute été pour quelque chose dans son accession au sévirat, même si la carrière de Lucanus ne s'est pas déroulé au niveau municipal.

Deux sévirs ont eux-mêmes été patrons de sévirs. Il s'agit de Q. Magius Zosimus (50, cf. 49) et de Q. Aurelius Herma (19). Ce dernier, commémoré sur son épitaphe par quatre affranchis dont trois sévirs,

⁹ On peut penser que l'épouse de l'affranchi a fait graver l'inscription avant que le patron n'accédât au tribunat de cohorte.

était un marchand d'habits d'origine italienne. On ne peut être certain s'il a rempli la charge de sévir augustal à Nîmes ou dans une cité italienne, bien que dans cette dernière éventualité on s'attendrait à ce qu'il eut indiqué le nom de la cité à la suite du titre (cf. ici 83, 84). Son surnom grec le rattache au milieu des affranchis, tout comme celui de Q. Magius Zosimus, patron du sévir Q. Magius Epitynchanus.

Lucanus, Herma et Zosimus sont les seuls patrons de sévirs dont on connaît quelque chose de la carrière. Il y en a d'autres dont on ne connaît pratiquement que le nom. C. Octavius Pedo, patron du sévir Trophimio (55/56), est sans doute le même individu qui a fait ériger un monument votif à Jupiter et Silvanus à Aigues-Mortes, dans la partie sud du territoire de la cité (ILGN 516). Sex. Spurius Sex. f. Vol. Silvanus (63), n'est connu que par l'épithète que lui font graver ses deux affranchis-sévirs, sans doute dans la seconde moitié du I^{er} siècle. Il s'agit d'un citoyen romain inscrit dans la tribu Voltinia, celle des citoyens de Nîmes.

Dans les autres cas il s'agit d'éléments du nom du patron intégrés à la nomenclature du sévir. Les plus intéressants sont les exemples où le surnom ou nom unique du patron nous a été transmis. Parmi les sévirs porteurs des *tria nomina*, on en trouve deux: Q. Iulius Secundi lib. Osirinus (41) et Q. Senius Euplus (Primi lib.) (62: cf. *supra* n. 2). Secundus et Primus sont des surnoms latins fréquents. A Nîmes, toutefois, ils sont aussi attestés dans les dénominations pérégrines (comme premier ou second terme de la dénomination): Secundus, huit fois, et Primus, cinq, dans la liste de 118 noms pérégrins qu'A. Chastagnol (1990) a dressée pour Nîmes et son territoire. Le choix du surnom au lieu du prénom pourrait-il être le signe que les patrons d'Euplus et d'Osirinus n'avaient que récemment acquis la citoyenneté romaine¹⁰? Cela s'accorderait bien avec l'apparente réticence de plusieurs indigènes à adopter un prénom latin normal lorsqu'ils acquièrent la citoyenneté romaine. Par exemple, parmi les titulaires de la questure et de l'édilité — magistratures au bas du cursus destinées

¹⁰ Pflaum (1981: 226) compte 119 affranchis en Narbonnaise qui ont choisi ainsi d'intégrer le surnom du patron dans leur nomenclature plutôt que l'initiale de son prénom selon la façon habituelle. Nîmes, avec douze exemples de cette «mode» vient en deuxième place pour le nombre d'occurrences, loin derrière Narbonne qui en compte 86 à elle seule. Cf. chapitre IV, n. 2.

en partie aux pérégrins qui, choisis, accédaient à la citoyenneté romaine — on trouve un Heluius Ecimarius Vitalis (C XII 3217, prénom: Heluius) et un Verus Indamius Seruatus (C XII 3227, prénom: Verus), deux édiles dont les gentilices trahissent l'origine indigène.

Moins intéressante est la mention normale de la libération selon la formule *C(aii) l(ibertus)* placée entre le gentilice et le surnom, puisqu'elle n'apporte rien pour éclairer la personnalité du patron. Il est quand même un peu étonnant que cette formule n'ait été en fin de compte retenue que par un sévir, peut-être deux (27, 58?). L'explication s'en trouve sans doute dans le fait déjà mentionné que l'indication de la filiation est la plupart du temps omise sur les épitaphes.

Quatre de nos sévirs (15, 29, 61, 76) exhibent une dénomination particulière. Leur nom unique d'esclave, placé en première position, est suivi du nom de leur patron au génitif et du terme *l(ibertus)*. Cette dénomination calque la dénomination indigène, encore très répandue à l'époque gallo-romaine, du nom unique suivi du nom du père au génitif et de *f(ilius)* ou *f(ilia)*. Selon toute évidence, ces sévirs n'ont pas obtenu la citoyenneté romaine lors de leur affranchissement, sans quoi ils seraient porteurs des *duo* ou *tria nomina*¹¹, surtout d'un gentilice. Ils n'ont pu obtenir que le statut de pérégrin — ce sur quoi nous ne manquerons pas de revenir —, statut qui était vraisemblablement celui de leurs patrons. Vindulo, patron de [...]arion (15) porte un nom rare, un hapax au *CIL* XII, mais qui peut être rapproché des noms Gaulois Vindulos et Vindulus attestés sur les graffiti sur céramique de La Graufesenque (Evans 1967: 387—88). Lucanus, patron de Firmus (29), Postumus, patron de Secundus (61) et Valeria, patronne de Postumus (76) sont porteurs de noms tout à fait latins; on est en présence de pérégrins qui, comme beaucoup d'autres, auront reçu un nom emprunté à la culture dominante¹². Il y a de bonnes chances que nous

¹¹ Ou du moins ceux-ci pourraient être reconstruits à partir des autres noms sur l'inscription. Cf. ici 63 à titre d'exemple.

¹² Les attestations de ce phénomène sur le territoire de la cité ne manquent pas. En nous limitant aux dénominations pérégrines complètes, c'est-à-dire en excluant les noms uniques non suivis du génitif de filiation, Valerius est attesté deux fois sur le territoire de Nîmes: Valeria Ricconis f. (*AE* 1978, 470: St-Gilles), Valerius Felicionis (f.) (C XII 2792: Roquemaure); Lucanus et Postumus ne sont pas attestés, mais un des affranchis sous discussion porte ce nom (76). Seuerus,

soyons ici en présence de notables gaulois. N'ayant pas (encore) acquis la citoyenneté romaine, ils sont des pérégrins régis par le droit latin. On peut imaginer qu'ils devaient jouir d'une certaine influence au niveau politique local (par exemple en tant que décurions) puisque leurs affranchis ont accédé au sévirat.

Pour les autres sévirs, la majorité donc, le nom du patron nous est inconnu. Mais il y a moyen de suppléer aux carences de nos sources. L'esclave d'un citoyen romain, devenant lui-même citoyen au moment d'être affranchi (avec les restrictions que nous avons déjà discutées), prenait presque invariablement les prénom et gentilice de son ex-maître et patron (cf. 49/50 ici). Par le fait même, il entrait en tant que personne (ce que comme esclave il n'était pas) dans la *gens* de son patron. L'examen des gentilices de nos sévirs ouvre donc la voie à une appréciation générale du rôle de l'appartenance gentilice dans leur ascension sociale, même si nous ne connaissons pas spécifiquement le nom de leurs patrons. D'ailleurs, on s'interroge depuis quelques années sur les véritables conditions d'accès au sévirat augustal. La fortune personnelle du candidat, l'exploitation qu'il en fait au sein de la communauté à des fins de prestige personnel (Duthoy 1974) sont-ils suffisants? Sont-ils même la condition essentielle? Des travaux récents de J.M. Serrano Delgado (1988a) sur les provinces de la Péninsule ibérique proposent que l'élément clef est en réalité la présence d'un patron influent (121—34, 169—185) ou, du moins, l'appartenance de l'augustal à une *gens* influente. Il en vient à constater qu'il y a une concordance marquée entre les gentilices des sévirs et ceux des familles influentes au niveau de leur communauté ou de leur province. L'ascension sociale et politique de l'affranchi serait donc largement conditionnée par l'influence personnelle de son patron et de la *gens* (ou une branche de celle-ci) à laquelle il appartient. L'image de l'affranchi indépendant, maître de son propre succès, qui se dégage des études de J.H. D'Arms (1981) et P. Garnsey (1981) ne s'applique pas selon Serrano (*ibid.*: 134) aux provinces hispaniques:

pour prendre un autre exemple, est plus fréquent: sept exemples à Nîmes (ville et territoire).

En definitiva, es razonable suponer que la ligazón con el patronus es uno de los elementos fundamentales, quizás el principal, de la promoción de los libertos a la Augustalidad, al menos en la Península Ibérica. Es decir, en la mayoría de los casos el liberto accede a ese puesto no tanto por su esfuerzo personal, sino por la capacidad de acción y presión en la política local de su patrono (o *gens* patronal), que puede ser un miembro del mismo *ordo* el cual nombra a los Augustales, o bien un individuo incluso de rango superior que puede influir en él (un miembro del *ordo* senatorio o ecuestre, un alto cargo religioso, como el *flamen* de la provincia, etc.).

Ces conclusions seront un point de départ utile pour nos propres recherches sur l'appartenance gentilice et les liens de clientèle des sévirs nimois. Malheureusement, il manque une dimension «statistique» au travail de Serrano. L'absence de tableaux empêche de vérifier les affirmations de l'auteur, ou de poser de nouvelles questions à la lumière de la situation nimoise. Qu'en est-il, par exemple, des augustaux qui appartiennent à des *gentes* autrement inconnues au niveau de la vie politique locale? Impossible de répondre en ce qui concerne la Péninsule ibérique, à moins de refaire tout le travail de collecte et de systématisation des données. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas ici à recourir à la présentation tabulée quand le besoin s'en fera sentir.

A partir des recueils d'inscriptions, nous avons fait un décompte de tous les gentilices des hommes et des femmes repérés sur le territoire nimois, ville et campagne¹³. L'objectif n'était pas tant d'arriver à connaître le nombre exact d'individus pour chaque gentilice que d'avoir une idée générale — tout de même assez précise — de l'importance relative de chacun dans la cité.

¹³ *CIL* XII, 2723—4215, 5880—5954, 6036—37; *ILGN* 381—556; *AE* 1930 à 1989.

GENTILICES NIMOIS

A. Total des individus B. Notables C. Sévirs augustaux

Nous avons compté environ 420 gentilices différents au total. Seuls sont donnés ceux qui ont fait connaître au moins un notable (magistrat, sénateur, chevalier, prêtre ou prêtresse) ou un sévir.

	A	B	C	Seuerius	10	1	0
Iulius	220	5	9	Cominius	9	1	0
Valerius	110	5	1	Frontonius	9	2	1?
Pompeius	79	2	1	Allius	8	2	0
Cornelius	57	1	0	Marcus	8	0	1
Aemilius	53	5	2	Numerius	8	2	0
Attius	43	1	2	Veratius	8	1	0
Licinius	40	2	2	Carantius	7	0	1
Domitius	35	3	0	Karius	7	0	1
Aurelius	34	1	6	Flavius	6	1	0
Caecilius	32	1	0	Geminus	6	1	1
Terentius	22	0	1	Secundius	6	1	0
Marius	20	1	1	Virillius	6	1	1
Fabius	19	0	1	Apicius	5	0	1
Octavius	18	0	1	Magius	5	0	2
Heluius	17	0	1	Nemonius	5	0	1
Cassius	16	0	1	Oppius	5	0	1
Messius	15	1	1	Solonius	5	2	0
Annius	14	1	0	Adgennius	4	1	1
Antonius	14	1	1?	Casurius	4	1	0
Lucretius	14	1	1	Cras(s)ius	4	1	0
Sammius	14	6	0	Ecimarius	4	1	0
Sen(n)ius	14	0	1	Boduacius	3	1?	0
Baebius	13	0	1	Carisius	3	2	0
Vettius	13	0	3	Iccius	3	0	1
Fulvius	11	1	1	Senucius	3	1	0
Spurius	11	0	2	Sergius	3	1	0
Aelius	10	0	1	Soillius	3	1	0
Hortensius	10	1	0	Tasgius	3	0	1
Seruilus	10	1	0	Alfius	2	1	0

Buccilius	2	1	0	Indedius	1	1	0
Capitoni	2	1	0	Indeluius	1	1	0
Fabricius	2	1	0	Letius	1	0	1
Indamius	2	1	0	Pinarius	1	1	0
Rusonius	2?	0	1?	Scarius	1	0	1
Turpilius	2	1	0	[?Tre]bellius	1	0	1
Vernonius	2	1	0	Tullius	1	1	0
Cascellius	1	1	0	Varius	1	0	1
Craxius	1	1	0	Vedetius	1	0	1
Eppilius	1	0	1	Viredius	1	0	1
Gappius	1	1	0				

A première vue, ces chiffres n'appuient que timidement la thèse d'une relation étroite entre l'accès au sévirat et l'appartenance à une famille influente, mais il faut y voir de plus près pour s'en assurer. D'abord, on observe qu'il n'y a en tout qu'une quinzaine de *gentes* qui ont produit à la fois magistrat(s) et sévir(s), et il n'y a qu'un cas où l'on est certain de la relation entre un notable et son affranchi sévir (17). Quelques autres relations patron—sévir sont possibles. A tout le moins, si on ne peut la plupart du temps pousser très loin les tentatives de rapprochements à cause du problème de la datation, on peut quand même tenter de voir si un sévir est associé ou non à une branche prestigieuse de la famille. En effet, dans le gros de la période qui nous intéresse, les fils d'un citoyen reçoivent tous, généralement, le prénom de leur père. On voit donc se former à l'intérieur des *gentes* des branches comme les Lucii Aemilii, les Caii Cornelii, etc.

Parmi les cas les plus probables de liens patron—sévir, il y a celui du sévir Sex. Adgennius Hermes (7), qui pourrait fort bien être l'affranchi de Sex. Adgennius Macrinus (C XII 3175 + 3368), chevalier romain qui a connu à la fois une carrière militaire et civile: d'abord parce qu'ils partagent prénom et gentilice; ensuite parce que la chronologie ne semble pas s'y objecter — le cippe d'Hermes étant vraisemblablement un peu plus récent que l'autre¹⁴; enfin, parce que les

¹⁴ Cf. Burnand 1975 pour la datation du cippe de Macrinus (fin I^{er} siècle) et Almar 1990, n° 241 pour celle du cippe d'Hermes (début II^e siècle).

Adgennii ne sont connus par aucune autre inscription, à Nîmes ou ailleurs en Narbonnaise.

Chez les Iulii maintenant, on retrouve les prénoms suivants: parmi les notables, deux Titi, un Lucius, un Sextus et un Tertius; parmi les sévirs, quatre Lucii, trois Quinti et deux Caii. Seul les Lucii se retrouvent dans les deux groupes. Or, le notable concerné est L. Iulius Niger Aurelius Seruatus (2, 3), magistrat municipal «ayant atteint tous les honneurs» et, surtout, patron de la corporation des sévirs augustaux: quelles sont les chances qu'il ait été patron d'au moins un de nos sévirs?

Ailleurs, parmi les Aemilii, on remarque que L. Aemilius Honoratus (10/11), fils du sévir L. Aemilius Asyncritus, est l'homonyme d'un sénateur nimois (C XII 3164 et add. = *ILS* 1048, C XII 3165a). Si encore une fois l'on ne peut établir de liens fermes entre les individus, à tout le moins l'on est en mesure d'apprécier le prestige et l'influence dont a pu jouir la branche des L. Aemilii dans la cité.

Quatre autres sévirs, enfin, partagent prénom et gentilice avec un notable: C. Marius Onesimus (52) avec le quattuorvir C. Marius Celsus (C XII 3252); L. Messius Euhodus (53) avec l'édile L. Messius Siluinus (C XII 3257); C. Fulvius Nicephorus (30) avec C. Fulvius Lupus Seruilianus (C XII 3166), chevalier romain et magistrat municipal ayant géré la préfecture des vigiles et des armes et le quattuorvirat; et T. Geminius Zethus (31) avec son fils, T. Geminius Titianus (*ILGN* 422 = C XII 3223, cf. 31), préfet des vigiles et des armes, apparemment décédé avant d'avoir pu accéder au quattuorvirat (cf. Burnand 1990: 551).

Le sévirat de Zethus a ouvert pour son fils la voie à la préfecture des vigiles et des armes. Or, cette magistrature est l'avant dernière dans l'échelon des magistratures nimoises, et ses titulaires ont pour la plupart ensuite accédé au quattuorvirat, la plus prestigieuse des magistratures nimoises. Il semble bien que cette ascension assez remarquable s'est effectuée sans que Titianus n'ait eu à exercer d'abord l'une ou l'autre des magistratures inférieures que sont la questure et l'édilité — en tout cas l'inscription n'en glisse mot¹⁵. Est-ce là un indice du

¹⁵ En fait, à Nîmes, la division entre le haut et le bas du cursus semble assez marquée. A ce jour, on ne connaît qu'un seul magistrat qui ait exercé une des magistratures inférieures (l'édilité) puis accédé aux magistratures supérieures. Cf. J.

milieu social où se recrutait les sévirs? On peut difficilement concevoir que Titianus, fils d'affranchi, ait pu accéder à une magistrature importante sans les connections nécessaires dans le milieu des notables. Vraisemblablement, il tenait ces connections de son père, affranchi d'une famille alors influente.

Par ailleurs, on constate que les corrélations prénom + gentilice entre les sévirs et les notables impliquent presque toujours un notable appartenant au haut du cursus ou aux ordres équestre et sénatorial. C'est vrai pour les Sex. Adgennii, L. Aemilii, L. Attii, C. Fuluii, L. Iulii et C. Marii, tous déjà introduits¹⁶. Le degré de corrélation est ici de 16% — neuf des 55 sévirs concernés partageant prénom + gentilice avec un notable¹⁷. Il n'y a que les L. Messii qui fassent exception. La corrélation est ici de 1:55, soit 2%. Toutefois, il faut observer que les édiles et les questeurs ne sont que 24 au total (1:24 = 4%) et les autres, 41 (6:41 = 14,5%).

Toutefois, il ne faut pas occulter le fait que la majorité des 42 gentilices portés par les sévirs nimois n'ont pas encore fait connaître de notables, (et ce sans même tenir compte de la différence dans les prénoms). En effet, seulement 14 de ces gentilices (ce qui représente 30 sévirs) sont partagés avec au moins un notable. On est en droit de se demander si dans le nombre élevé de sévirs qu'on ne peut en aucune façon pour l'instant rapprocher d'un notable — soit 32, pour 28 gentilices — il n'y en aurait pas qui étaient des affranchis indépendants ou des ingénus pour qui le sévirat avait un attrait. Parmi ces gentilices, il en est qui se retrouvent sur des cippes à décor de rinceaux (cf. Sauron 1983), ce qui indique au moins l'aisance économique chez leurs titulaires: ainsi parmi les Terentii, Fabii, Cassii, Spurii, Marcii et Apicii. En revanche, sept sévirs sont les seuls porteurs de leur gentilice sur l'ensemble du territoire de la cité. Cela donne à penser qu'ils ont pu appartenir à des familles sans assise véritable dans la cité, et qu'ils

Charmasson et M. Christol dans *Rhodanie*, 1987: 13—23, cité par Christol (1990: 73, n. 28): [Ap]oll[ini]. / [.] Antonius L(ucii) f(ilius) Vo[l(tinia tribu)] / Pater[nu]s, aedil[is] / prae[ff(ectus)] / [f]abrum / IIII uir ad aerar(ium). Le magistrat concerné n'est pas dans la liste de Burnand (1990).

¹⁶ Nous avons volontairement exclu les T. Geminii.

¹⁷ Dans les cas où plusieurs sévirs avec les mêmes prénom + gentilice se retrouvaient sur une seule pierre, on a compté un seul nom.

sont en fait des affranchis indépendants ou de familles d'immigrants italiens ou encore des ingénus.

Mais la prudence s'impose. On réalise d'une part que dans notre liste les notables aussi sont nombreux à être les seuls à porter leur gentilice. Quelques-uns n'ont pas dépassé la questure, mais on retrouve aussi des quattuorvirs, davantage même que des questeurs, et deux chevaliers (dont un des quattuorvirs). On peut difficilement concevoir que tous, en particulier les quattuorvirs et les chevaliers, aient pu monter si haut dans la hiérarchie sociale sans assises familiales et économiques — assises dont on s'attendrait qu'elles aient laissé des traces dans l'épigraphie. D'autre part, on constate que la liste des gentilices attestés une seule fois est impressionnante: environ deux cents. C'est dire combien les données onomastiques transmises par les inscriptions sont fragmentaires. Rien n'empêche de croire que ces gentilices ont une histoire plus riche qu'il n'y paraît.

On ne peut à notre avis conclure dans un sens ou dans l'autre: si nos données ne prouvent pas la présence d'affranchis qui ne doivent qu'à eux-même d'avoir accédé à l'augustalité, à tout le moins permettent-elles d'envisager un recrutement moins uniforme qu'on ne l'avait imaginé jusqu'à maintenant. Rien, en effet, n'exclue que sur le territoire d'une même cité des affranchis indépendants (dont l'influence découle de la réussite individuelle sur le plan économique?) et d'autres appuyés par un patron influent aient atteint le sévirat.

A cet égard, la comparaison avec Ostie est intéressante. J.H. D'Arms (1981: 136) compte parmi les 114 augustaux d'Ostie 42 individus dont les prénom + gentilice coïncident avec ceux d'un des 134 magistrats connus, pour une corrélation de plus de 35%. Etant donné que les inscriptions d'une cité ne nous font connaître qu'une partie minime de sa population, ce pourcentage semble élevé et tendrait à confirmer qu'il y a de solides rapports entre les deux groupes. Mais il faut ici mentionner qu'une proportion non négligeable, mais difficilement mesurable, est en réalité constituée non pas d'augustaux soutenus par une *gens* influente, mais bien de branches familiales qui doivent en partie leur ascension sociale et politique à un ancêtre parvenu à l'augustalité.

A Nîmes, si, pour avoir des chiffres comparables à ceux de D'Arms, on amalgame les corrélations données plus haut et qu'on leur ajoute les T. Geminii, on constate que onze sévirs sur 55 partagent prénom et gentilice avec un notable, pour une corrélation de 20%. C'est presque deux fois moins qu'à Ostie, ce qui laisse entendre que l'affranchi indépendant avait plus de chance d'accéder à l'augustalité s'il était nimois que s'il était ostien.

Il se trouve d'autres arguments en faveur de l'hypothèse d'un recrutement diversifié à Nîmes. Ainsi, l'existence de sévirs qui ne sont pas citoyens romains, chose vraisemblablement propre à la cité de Nîmes. En effet, quatre de nos sévirs (15, 29, 61, 76) ne se conforment pas à la dénomination «normale» du sévir, celle du citoyen romain portant les *tria nomina*¹⁸. Leur nom se compose d'un nom personnel (leur nom d'esclave) suivi du nom du patron au génitif et de la mention «affranchi (de)». Cette nomenclature calque la dénomination celtique bi-membre, où le nom personnel est suivi du génitif du père et, ordinairement, de la mention «fils (de)». C'est la dénomination traditionnelle des pérégrins qui, n'ayant pas la citoyenneté romaine, sont régis par le droit latin, en vigueur à Nîmes et sur son territoire.

Quatre «pérégrins affranchis de pérégrins» ont donc été sévirs à Nîmes. Si leur ex-maître a été pour quelque chose dans leur exercice de cette charge, ce n'est pas en tant que magistrat ou prêtre du culte impérial; car alors il aurait été citoyen romain et titulaire des *tria nomina*, ce dont l'affranchi aurait hérité.

Il y a lieu de se demander si cette présence dans les rangs des sévirs nimois d'affranchis de pérégrins n'est pas délimitée dans le temps. En effet, au moins trois des quatre inscriptions concernées datent du I^{er} siècle. L'autre (76) est plus difficile à dater; l'invocation aux Mânes sous la forme *D. M.* la situe entre l'époque flavienne et le III^e siècle (cf. l'appendice IIA), mais le nom du défunt au datif la placerait plutôt au début de cette période, sans doute peu après le

¹⁸ Ce qui disqualifie l'affirmation de Duthoy (1974: 135) que *tous* les augustaux sont porteurs des *tria nomina* et sont donc citoyens romains.

début du II^e siècle¹⁹. On rappellera que c'est encore au I^{er} siècle qu'appartiendraient deux des inscriptions ayant de bonnes chances d'identifier des sévirs à la fois citoyens et ingénus (25, 74). Toujours à cette époque, on peut placer le monument de L. Attius, affranchi d'un chevalier romain dont la carrière s'est déroulée dans la première moitié de ce siècle si l'on suit Y. Burnand (1975: 712—16). De tout cela, on retire l'impression qu'on est dans une période de grande diversité ou liberté dans le recrutement des sévirs nimois. Certains comme L. Attius ont sans doute bénéficié de l'influence de leur patron — au moins de son prestige. Quant aux affranchis de pérégrins, on ne semble pas avoir d'indice sur l'origine de leur pouvoir. On pourrait penser à la propriété terrienne, mais les inscriptions n'en soufflent mot et proviennent toutes de Nîmes même, non du territoire.

En comparaison, dès le dernier quart du I^{er} siècle et durant tout le II^e le recrutement semble avoir été beaucoup plus uniforme. On est toujours(?) en présence de porteurs des *tria nomina* dont le surnom a une connotation servile. On en retire l'impression que l'institution est devenu le privilège d'une catégorie spécifique d'individus, celle d'affranchis de citoyens romains. Nîmes semble s'être conformé au modèle en vigueur dans les autres cités, et c'est à partir de cette époque sans doute que l'image de l'affranchi appuyé par un patron influent, membre de l'élite locale, a le plus de chances de correspondre à la réalité, bien que les sources ne nous en disent presque rien.

Mais revenons aux *tria nomina* et plus spécifiquement aux gentilices, puisqu'ils peuvent nous éclairer d'une autre façon encore sur les sévirs augustaux et leurs patrons. Nous avons déjà exprimé des doutes sur la valeur du surnom comme indicateur de l'origine ethnique d'un individu et, ce qui est plus important sans doute, sur le sens à donner à une origine orientale même si elle se trouvait à l'occasion vérifiée chez un affranchi. M. Christol (1971: 655), que nous suivons, attache plus d'importance au gentilice: que pourrait-il rester d'oriental au porteur d'un surnom grec qui, au témoignage de son gentilice, est l'affranchi d'un maître italien ou gallo-romain?

¹⁹ L'épithaphe de Q. Iulius Secu(n)di l. Osirinus, citoyen dont le patron est certainement d'extraction indigène, semble aussi dater de cette époque.

Les gentilices des sévirs nimois, comme de l'ensemble des citoyens de la cité, peuvent être répartis en trois groupes²⁰:

(1) D'abord, les gentilices «républicains», incluant Iulius. Ce sont les gentilices des grands personnages de l'Etat jusqu'au début de l'Empire, et qui peuvent avoir été acquis par les indigènes pérégrins par voie de naturalisation, pas nécessairement à la suite de l'exercice d'une magistrature selon les dispositions du droit latin (25 sévirs, dont 9 Iulii):

Aemilius, Attius, Baebius, Cassius²¹, Fabius, Fulvius, Iulius, Licinius,
 Marcius, Marius, Octavius, Pompeius, Terentius, Valerius

(2) Ensuite, des gentilices dont l'origine en Narbonnaise est plus difficile à cerner. Il est possible que certains aient été introduits par la naturalisation des indigènes, mais on ne saurait le démontrer. On peut penser qu'à l'origine ils appartiennent pour la plupart à des familles d'émigrés italiens venus s'implanter en Narbonnaise. Les gentilices dits «impériaux» (Aelius, Aurelius) ont été rangés dans cette catégorie puisqu'il y a fort à parier qu'ils ont eux aussi été introduits par de telles familles plutôt que par une intervention de l'empereur²² (23 sévirs):

Aelius, Apicius, Aurelius, Eppilius, Geminius, Helvius, Lucretius,
 Magius, Messius, Nemonius, Oppius, Spurius, Varius, Vettius

²⁰ Nous nous inspirons fortement ici de R. Syme (1958: 585—97; 783—84), D. van Berchem (1982: 155—64) et M. Christol (1989: 89—90). Les noms trop incertains n'ont pas été inclus. Pour déterminer leur origine linguistique, nous avons eu recours aux ouvrages de W. Schulze (1904) et D.E. Evans (1967), et à divers travaux de M. Christol.

²¹ Ce gentilice peut aussi être rangé parmi les celtiques. A Nîmes, il semble dans la majorité des cas devoir être classé ainsi. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait pour notre n° 25.

²² On remarquera d'ailleurs qu'Aurelius est attesté dans la cité avant l'accession d'Antonin le Pieux (T. Aurelius Fulvius Boronius Antoninus), premier empereur à le porter, puisque son grand-père, T. Aurelius Fulvius, est nimois.

(3) Enfin, les gentilices fabriqués à partir d'un nom celtique et d'une terminaison latine, ou encore entièrement latins dans la forme, mais dérivés de noms ou mots celtiques (12 sévirs):

Adgennius, Carantius, Karius, Cassius²³, Iccius, Letius, Scarius,
Sen(n)ius, Tasgius, Vedetius, Viredius, Virillius

Les familles de ces sévirs n'ont certainement pas obtenu la citoyenneté avant l'octroi du statut de colonie latine à la cité, octroi qu'on peut situer entre 45/44 (M. Christol & C. Goudineau 1987—1988: 90—91) et 42 a.C. (A. Chastagnol 1987: 6).

On ne manquera pas d'observer le dynamisme relatif d'un milieu plus authentiquement gallo-romain, ce qu'atteste la douzaine de gentilices «celtisants» (on pourrait aussi presque dire «non-historiques») parmi les sévirs. D. van Berchem (1982: 155—58) a bien mis en lumière la distinction qu'il faut faire entre la forme du nom et le choix de ce nom par le nouveau citoyen. Les *tria nomina* sont le privilège du citoyen romain; toute usurpation expose un non-citoyen à de graves sanctions. Mais, si généralement le nouveau citoyen utilisait son nom unique comme surnom, il semble toutefois avoir été libre de choisir son gentilice et son prénom comme il l'entendait, et n'avoir souffert d'aucune obligation à l'égard de l'empereur ou d'un intermédiaire. C'est du moins ce qu'on peut déduire de la liste, assez longue en Narbonnaise et à Nîmes, des gentilices de souche indigène, gentilices qu'on ne retrouve pas dans les volumes italiens du *CIL* (V, VI, IX, X, XI, XIV)²⁴ et dont le nombre d'attestations à Nîmes est assez modeste — dans tous les cas plus modeste que celui des gentilices «républicains». De plus, on observe à Nîmes une relative rareté des gentilices impériaux autres que Iulius et Aurelius. Les Claudii et les Flauui ne comptent chacun qu'une demi-douzaine d'attestations sur l'ensemble du territoire nimois. Les Vlpîi sont absents. Les Aelii sont une dizaine, mais leur propagation semble avoir commencé avant le règne d'Hadrien (P.

²³ Cf. note 21.

²⁴ On a repéré trois Carantii à Rome et une Carantia à Ostie, de même que trois Sen(n)ii et quelques Karii à Rome. Il s'agit en général de militaires.

Aelius Hadrianus)²⁵, de sorte qu'elle ne résulterait pas d'une intervention impériale (pas exclusivement du moins) mais plutôt de l'apport de sang italien dans la cité avant le II^e siècle. Les Aurelii, enfin, sont en général nombreux dans les provinces — on en a d'ailleurs repéré 34 à Nîmes seulement; on en cherchera la cause principalement dans l'édit de Caracalla (M. Aurelius Antoninus) qui en 212 accordait la citoyenneté à tous les habitants libres de l'Empire (mais cf. n. 21). Bref, dans la période qui va de l'accession de Claude (Ti. Claudius Nero Germanicus), après l'assassinat du dernier Iulius (Caligula: C. Iulius Caesar Germanicus) en 41, à l'édit de Caracalla, presque deux cents ans plus tard, le nombre de nouveaux citoyens qui ont pris des gentilices impériaux apparaît insignifiant par rapport au nombre de ceux qui ont préféré des gentilices «celtisants». Ceux-ci, par leur répartition géographique limitée à la province, sont un bon indicateur des racines indigènes de certains des nouveaux citoyens.

Assurément, la répartition des sévirs augustaux nimois selon les gentilices révèle encore une autre dimension de cette diversité dans le recrutement que nous avons déjà soupçonnée. La liste des sévirs est en quelque sorte un reflet de la diversité de la société nimoise (comparable en cela à la liste des notables) où les familles récemment admises à la citoyenneté côtoient, sur la scène politique et sans doute dans la sphère économique, celles dont les ancêtres ont été clients des grands généraux et magistrats républicains.

Il ne faut quand même pas négliger le fait que cette diversité dans le recrutement des sévirs augustaux semble circonscrite au I^{er} siècle — en tout cas, elle ne semble pas laisser de traces au delà des premières décennies du II^e siècle. A partir de ce moment en effet, on observe une uniformité beaucoup plus grande. Les ingénus — si jamais il y en eût — semblent se désintéresser de l'institution²⁶; les affranchis pérégrins aussi, à moins qu'ils en soient maintenant exclus. Les

²⁵ Cf. d'ailleurs notre n^o 12, qu'on serait plus enclin à placer au I^{er} siècle qu'après 117, date du début du règne d'Hadrien.

²⁶ C. Fabius Martinus est-il un ingénu? Son surnom est assez peu fréquent parmi les affranchis (cf. notre tableau, *supra*). On observera que son monument est sans doute l'un des plus tardifs de notre corpus, puisqu'il semble dater du III^e siècle. Peut-être y aura-t-il alors eu un intérêt renouvelé chez les ingénus pour l'institution?

recrutés sont des citoyens romains porteurs des *tria nomina*, peut-être tous des affranchis. Nîmes semble perdre son caractère particulier et se conformer au modèle en vigueur ailleurs. C'est aussi à cette époque qu'on voit apparaître, à Nîmes et ailleurs, les regroupements des anciens augustaux en un ordre ou dans des corporations. Ces changements correspondent en partie à des interventions politiques à divers niveaux, mais on peut aussi déceler à Nîmes une évolution de la société qui n'y serait pas étrangère. Augustalité et société: c'est là le thème du chapitre suivant.

IV. SEVIRAT AUGUSTAL ET SOCIETE NIMOISE

L'objectif de ce chapitre est d'étudier la place des sévirs augustaux dans la société nimoise autant sur le plan des relations d'individu à individu (à l'intérieur comme à l'extérieur de la *familia* du sévir) que sur celui plus large de l'ensemble de la communauté.

Les relations individuelles ont été largement négligées jusqu'à maintenant dans la recherche sur l'augustalité¹. Celles des sévirs affranchis comprennent évidemment les relations avec leur patron. Nous commencerons par celles-ci, pour rester dans la lancée du chapitre précédent. Ce qui nous intéresse particulièrement ici, c'est la nature des liens (économiques, affectifs, etc.) qui unissent le sévir à son patron et la mesure dans laquelle sont maintenus ces liens maintenant que l'esclave a été libéré et que le sévirat sanctionne le prestige social qu'il s'est acquis. Malheureusement, nos données sont très minces; on n'a pratiquement rien d'autre que les noms des individus sur la pierre avec la mention du lien juridique entre eux.

Deux sévirs désignent leur patron par son surnom au lieu de son prénom (41, 62: cf. C XII 3060)². Puisque sous l'Empire le surnom a

¹ J.M. Serrano Delgado (1988a: 111 et n. 88) en fait la remarque. Son travail (*ibid.*,: 111—34) et celui de J.H. D'Arms (1981: 121—48) sont à peu près les seuls à s'y être intéressés.

² H.G. Pflaum (1981), dans un article publié après sa mort et qui a l'apparence d'un travail inachevé, remarquait que cette «mode» est assez fréquente parmi les affranchis de la Narbonnaise, et surtout à Narbonne, qui à elle seule a produit 86 des 119 cas qu'il a repérés. Nîmes vient en deuxième position avec (seulement) une douzaine d'exemples. On ajoutera ici que l'apparente ferveur des affranchis narbonnais (c'est-à-dire de Narbonne) s'explique en réalité par des pratiques épigraphiques différentes dans chaque cité. A Narbonne, près du tiers des individus (ingénus et affranchis) connus par les inscriptions se désignent comme affranchis; à Nîmes, il n'y en a que 4% (cf. Fiches 1984: 223 qui cite des recherches non-publiées de J. Cels [-Saint-Hilaire]). Pour une raison inconnue, la mention de l'affranchissement est la norme à Narbonne et l'exception à Nîmes. (On ne peut déduire, comme Daubigney & Favory (1974: 318) l'on fait, que la proportion d'esclaves dans la population était beaucoup moindre à Nîmes qu'à Narbonne.)

supplanté le prénom comme nom personnel, ce pourrait être une expression de l'affection que l'affranchi ressentait envers son patron et des liens qui les unissaient encore après l'affranchissement. J.M. Serrano Delgado (1988a: 122—23) a remarqué qu'en Bétique les augustaux qui sont avec certitude des affranchis ont beaucoup plus tendance que les autres affranchis à inclure dans leur nomenclature un élément du nom du patron autre que le simple prénom. Selon lui, l'explication la plus vraisemblable est le désir chez les augustaux de bénéficier du grand prestige de leur patron, mais aussi leur reconnaissance et gratitude pour son appui et sa protection. Toutefois, en ce qui concerne Nîmes, on peut aussi imaginer qu'il s'agisse de familles n'ayant acquis la citoyenneté qu'assez récemment et peu familières avec l'usage du prénom romain. En effet, les surnoms des patrons (*Secundus* et *Primus*) sont fréquents dans les milieux pérégrins.

On retiendra toutefois les cas où le nom du patron est connu parce que le sévir l'a intégré en entier dans sa propre nomenclature. Celle-ci prend alors une forme qui, en apparence, peut s'éloigner assez sensiblement de la forme habituelle des *tria nomina*. Les sévirs concernés sont:

Lucius Attius Lucii Attii [?Lucani] primipilaris libertus (17)

Caii Octavii Pedonis libertus Trophimio (55/56)

On peut penser que telle «stratégie» est l'expression de sentiments à tout le moins non-anonymes de la part de l'affranchi envers son patron. Dans le cas du sévir L. Attius, cela semble assez clair. Sa nomenclature, en plus d'identifier le patron, fait ressortir le fait que celui-ci est primipilaire. Evidemment, l'affranchi fait rejaillir sur lui-même et à son profit un peu du prestige de son patron. Mais on peut difficilement concevoir qu'il eut agité ainsi s'il n'avait pas éprouvé de la fierté envers ce dernier. Trophimio aussi s'identifie d'abord et avant tout comme l'affranchi de son patron, mais sans que l'on sache trop pourquoi. En quelque sorte, lui et L. Attius se désignent comme les créatures de leur ex-maître et patron; ils ne semblent avoir d'identité qu'à travers lui, ou ne devoir leur ascension sociale qu'à lui. On sait d'autre part que les patrons pouvaient avoir une grande affection pour

leurs esclaves et affranchis (cf. Duff 1928: 99—103). En témoignent Cicéron (*Ad fam.* 16) et Pline (*Ep.* 5. 19; 6. 3; 8. 1, 16, 19) dans des lettres qui ont conservé les sentiments honorables et les gestes de sollicitude qu'ils ont eu en tant que patrons envers leurs affranchis et esclaves.

P. Veyne (1961: 215) observe que les relations humaines entre le patron et les domestiques (les esclaves de la *familia urbana*, qui ne travaillaient pas aux champs) n'étaient pas anonymes. Il ajoute (*ibid.*: 216):

L'existence du maître [...] s'imposait avec autant d'évidence que celle des choses de la nature; ses esclaves étaient fiers de lui, ils participaient à sa grandeur, il était leur seule dignité. Ils le regardaient vivre avec le mélange de respect, de complaisance et de revanche moqueuse qui fait des serviteurs les voyeurs de leur maître.

Nous retrouvons à l'occasion cette fierté des esclaves et affranchis envers leur maître dans les inscriptions. Particulièrement intéressant est le témoignage d'une épitaphe de l'affranchi et ancien *dispensator* (comme Trimalchion) d'un consul de l'époque de Tibère (C XIV 2298 = *ILS* 1949: trad. Veyne):

M. Aurelius Cottae / Maximi l(ibertus) Zosimus, / accensus patroni. Libertinus
eram, fateor; / sed facta legetur / patrono Cotta nobilis umbra mea. / Qui mihi
saepe libens census donavit / equestris, qui iussit natos / tollere, quos aleret /
quique suas commisit opes / mihi semper, et idem dotavit / natus ut pater ipse
meas, / Cottanumque meum produxit / honore tribuni, quem fortis / castris
Caesaris emeruit. / Quid non Cotta dedit? qui nunc / et carmina tristis haec dedit /
in tumulo conspicienda meo. / Aurelia Saturnia, Zosimi.

Marcus Aurelius Zosimus, affranchi de Marcus Aurelius Cotta Maximus et appariteur de son patron. J'étais un affranchi, je l'avoue, mais celui qui lira ces vers saura que mon ombre a été anoblíe d'avoir eu Cotta pour patron; Cotta qui dans sa bienveillance m'a donné une fortune qui est plusieurs fois celle d'un chevalier, qui a voulu que j'eusse des enfants pour qu'il pût les élever, m'a toujours confié le gouvernement de ses richesses, a doté mes filles comme s'il était leur père et a élevé mon fils Cottanus à la dignité de tribun militaire

équestre, dignité que Cottanus a rempli vaillamment dans l'armée impériale. Que ne m'a pas donné Cotta? C'est lui qui maintenant, dans sa douleur, a donné ces vers pour qu'on les lise sur mon tombeau.

On prendra soin de noter que c'est le patron(!) qui compose ces vers pour son favori — exemple assez piquant des sentiments réciproques qui pouvaient unir patrons et affranchis. Dans le *Satyricon*, Hermeros — *seuir gratis factus*, selon ses propres mots (57, 6) — en donne une autre expression quand il rabroue Ascylyte (57, 10—11: trad. Ernout, Veyne):

Dedi tamen operam, ut domino satis facerem, homini maiestro et dignitosso, cuius pluris erat unguis quam tu totus es. Et habebam in domo qui mihi pedem opponerent hac illac; tamen — Genio illius gratias! — enataui.

Je me suis appliqué à donner satisfaction à mon maître, un homme plein d'honneurs et de dignités, et qui valait plus dans son petit doigt que toi dans toute ta personne. Et j'avais dans la maison des gens toujours prêts à me marcher dessus. Pourtant — grâces soient rendues à mon maître! — j'ai réussi à surnager.

On a quelques cas de patrons dont le monument funéraire a été érigé par leurs affranchis-sévirs (19, 49/50, 63). Faut-il y voir une expression de liens intimes entre eux ou de la confiance du patron envers certains de ses affranchis? Il faut hésiter avant de s'aventurer trop loin dans cette direction. Le patron a pu tout simplement mourir sans enfants ou sans une épouse³. Autrement, il les aurait peut-être désignés pour l'érection du monument. On a l'impression que les sévirs concernés accomplissent tout simplement les devoirs funéraires qui leur incombaient à la mort de leur patron. En cela, ils ne se comportent pas autrement que n'importe quel autre individu dans la même situation. Encore ici, c'est l'existence, au-delà de l'affranchissement, d'un lien entre le patron et son affranchi qui retient notre attention.

³ Par ailleurs, Treggiari (1969: 216) mentionne deux passages d'Horace (*Sat.* ii. 3. 122; ii. 5. 71) qui laissent entendre que les patrons nommaient régulièrement leurs affranchis (les favoris sans aucun doute) comme héritiers en l'absence de fils.

Il ne faut toutefois pas négliger, je crois, le phénomène de l'affranchi indépendant (Veyne 1961, D'Arms 1981, Garnsey 1981), qui ne doit qu'à lui-même, et non à une intervention de son patron, son accession au sévirat. Il faut concéder que ce dernier a sûrement été pour quelque chose dans l'ascension de celui qui fut son esclave, mais il semble bien que la présence du patron dans la curie municipale ou sa capacité d'intervention auprès de celle-ci n'ont pas toujours été nécessaires. Certains affranchis ont été sévirs dans plusieurs cités, ce qui indique non seulement qu'ils avaient un rayon d'action qui dépassait (parfois considérablement) le cadre de la *familia* du patron, mais encore qu'ils avaient réussi à se faire remarquer dans ces cités. Ici, on ne voit guère autre chose comme explication que leur évergétisme⁴. Alors, on serait en présence de riches commerçants ou négociants comme l'Anonyme de notre n° 81, sévir augustal à Nîmes et Lyon et actif dans le commerce du vin. Certains autres nimois ou nimois d'adoption (c'est ce qu'on déduit de la localisation de leur épitaphe dans la cité) ont été sévirs ailleurs qu'à Nîmes. C. Aurelius Parthenius, décurion honoraire à Nîmes, a été sévir augustal à Lyon, Narbonne, Orange et Fréjus (83), et sans jamais avoir à verser la *summa honoraria*, ce qui signifie que son évergétisme dans ces cités a dû être considérable. (Malheureusement, son monument ne donne aucun indice sur la source de ses revenus.) Un autre nimois a été sévir à Die, chez les Voconces (84). Enfin, un marchand d'habits italien, nimois d'adoption, a été sévir augustal à Nîmes (19). Ajoutons qu'en Narbonnaise et dans les autres provinces, le phénomène des augustaux ayant occupé la fonction ailleurs que chez eux ou dans plusieurs cités est assez bien attesté pour ne pas être considéré comme marginal⁵.

J.H. D'Arms (1981: 146) arrivait à la conclusion, dans son chapitre sur les affranchis de Pouzzoles et d'Ostie, que les augustaux de ces cités appartenaient majoritairement à la catégorie des affranchis indépendants, c'est-à-dire détachés des liens contraignants avec l'ancien maître

⁴ Peut-on aussi concevoir que des relations cordiales avec les sévirs de l'endroit n'ont pas nui?

⁵ On compte au *CIL* XII cinq sévirs ayant occupé la fonction dans plus d'une ville: C XII 705 (Aix et Arles), 1005 (Apt et Arles), 4415, 4424 (Narbonne et Aix), et notre n° 83.

et sa *familia*, et dont la réussite économique dépendait largement de leurs propres actions. J.M. Serrano Delgado (1988a: 133) pour sa part est plus enclin à accepter pour la Péninsule ibérique l'opinion de Fabre (1981: 362):

C'est bien le patron qui non seulement a la responsabilité de créer, par le biais de la *manumissio*, un nouvel homme libre, mais c'est encore lui qui assigne à son serviteur une place plus ou moins en vue dans l'*ordo* des affranchis [...]. La faveur patronale accordée à des affranchis de confiance détermine leur réussite au sein de la société, ainsi que les possibilités de promotion offertes à leurs affranchis.

Serrano Delgado (*ibid.*) voit dans ces visions incompatibles d'un même phénomène le résultat de situations régionales différentes. Les affranchis de Pouzzoles et d'Ostie jouissent de conditions favorables à leur autonomie. Par exemple, ceux qui dans ces cités agissaient comme agents de patrons résidant normalement dans les cités de l'intérieur, à Rome en particulier, devaient être nombreux (*ibid.*: n. 204).

La situation à Nîmes trouve sa place quelque part entre les situations qu'on retrouve sur la baie de Naples et dans la Péninsule ibérique. Ici aussi, à n'en pas douter, les particularités régionales ont joué, notamment une forte présence indigène. Déjà, c'est une impression de diversité qu'on avait retirée de l'étude des gentilices au chapitre précédent. L'examen de la liste des sévirs révèle une ascension de classes sociales intermédiaires, moins puissantes à l'origine que les familles indigènes aristocratiques entrées à l'époque républicaine dans la clientèle des magistrats envoyés par Rome. Mais le sévir augustal peut aussi être l'affranchi d'un patron haut placé dans la hiérarchie sociale ou membre d'une famille influente, qui a produit des magistrats de haut rang. Dans certains cas, on peut même envisager que le sévir est un citoyen romain de naissance libre qui a vu dans l'institution une manière de satisfaire ses ambitions politiques — peut-être même ses convictions religieuses. On vient de constater que les sévirs augustaux pouvaient provenir d'autres cités, ou exercer la fonction dans plusieurs cités, ce qui invite à penser qu'ils jouissaient d'une grande autonomie par rapport à leur patron. On réalise donc que,

en plus des affranchis qui doivent leur promotion largement à leur patron, des affranchis indépendants ont eu la possibilité à Nîmes de remplir la charge de sévir augustal.

Quel rang occupaient les sévirs dans la société en général? Au risque de paraître banal, j'insisterai encore une fois sur la pauvreté des renseignements que les inscriptions nous transmettent. Mais cette insistance est justifiée. J'en prend pour exemple les formules qui, par leur emploi généralisé dans certaines cités ou régions, et leur absence dans d'autres, exigent d'être étudiées dans le cadre des pratiques épigraphiques locales. C'est ce que néglige J.M. Serrano Delgado (1988a: 110—11) quand il donne son explication de la fréquence avec laquelle les augustaux de la Péninsule ibérique indiquent à la suite de leur titre le nom de la colonie ou du municipes où ils ont occupé leur fonction. Il conclut (*ibid.*: 111) que:

se adivina un patriotismo municipal que es fundamental tener en cuenta para nuestro estudio: los Augustales serán gente muy interesadas y motivadas para participar activamente en la vida municipal, compartirán su escala de valores y desearán ascender socialmente, promocionarse hacia posiciones de élite.

Or, il se trouve que les cas de sévirs nimois mentionnant le nom de la colonie à la suite de leur titre se comptent sur les doigts d'une seule main (54, 81, peut-être 44). On devrait conclure, suivant la logique de l'auteur, que les augustaux nimois sont infiniment moins attachés à leur cité que ceux de l'Espagne romaine. Plus près de Nîmes, à Lyon, on aurait l'impression que, comme dans la Péninsule ibérique, les augustaux lyonnais sont très attachés à leur colonie, beaucoup plus que les augustaux nimois puisque la majorité la mentionne à la suite de leur titre⁶. Il nous paraît plus sage de voir dans la présence ou l'absence du nom de la cité une différence dans les pratiques épigraphiques locales. Cela n'empêche pas que les sévirs ont pu faire preuve de «patriotisme municipal», mais la mention du nom de la colonie n'en est pas une indication.

⁶ Par exemple, C XIII 1935, 1937, 1939, 1940, 1942—1945, etc.

Les augustaux nimois ont joui d'un certain prestige dans la cité. Huit d'entre eux ont reçu les ornements du décurionat⁷, récompense prestigieuse puisqu'elle était aussi décernée à des notables d'autres cités venus s'établir à Nîmes⁸. Pour les sévirs, il s'agissait en quelque sorte d'une consécration: l'ordre des décurions reconnaissait ainsi leur véritable valeur; seule la naissance servile, incontournable, les empêchait de mériter une place parmi eux. Le bénéficiaire des ornements avait droit aux attributs (toge prétexte, licteurs, etc.) mais pas aux pouvoirs d'un vrai décurion (comme le droit de vote lors des réunions de l'*ordo*). Toutefois, on sait qu'ils avaient souvent droit à la même quantité qu'eux lors des distributions. Une inscription de Nîmes en témoigne: dans une distribution de *sportulae*, «les décurions nimois et ornementaires» (*decurionibus Nemausensium et ornamentariis*) reçoivent cinq deniers chacun, sans discrimination (C XII 3058).

Les sévirs augustaux se rapprochent encore du milieu des notables dans la façon dont ils nomment leurs enfants. M. Christol (1992c: 252—56) a bien mis en lumière la valeur sociale des surnoms formés d'un gentilice affecté du suffixe *-anus*, bien attestés à Nîmes, «principalement dans les milieux relevés, si l'on en juge par les titres ou honneurs affichés, et dans des milieux d'une aisance certaine, si l'on se réfère au type de monument funéraire choisi, cippe à rinceaux ou autel funéraire de bonne taille» (*ibid.*: 252). Ce type de dénomination se retrouve souvent dans les milieux aisés où les ascendants subissaient des incapacités, comme le milieu des affranchis de familles influentes dans la communauté (cf. *ibid.*: 253). Sur les huit fils et filles de sévirs nimois, la moitié ont reçu un surnom de ce genre (10/11 (*bis*), 30, 31: cf. ch. III)⁹. Ajoutons que dans tous les cas, le père porte un surnom grec, ce qui rend presque certain son statut d'affranchi.

Par définition, les affranchis devaient être financièrement solides pour accéder au sévirat et s'acquitter de leurs obligations financières,

⁷ 9, 29, 30, 40, 45, 49, 56, 81, cf. aussi 83. La restitution proposée par Espérandieu aux lignes 4 et 5 de notre 66, [*decuri*]onis / [*orname*]ntarii, est très douteuse.

⁸ C XII 3200, 3288, 3291. Cf. Serrano Delgado 1988a: 214, Christol 1992a: 129.

⁹ Nous n'avons pas compté le cas un peu spécial de Q. Curius Aurelianus, (18) désigné sur l'inscription comme fils de Q. Aurelius Euhelipustus. S'agirait-il d'un fils adoptif?

autant la *summa honoraria* que le financement des activités reliées au culte impérial. Les inscriptions donnent ici quelques indications supplémentaires, comme le nombre de leurs affranchis: on en compte 23 au total¹⁰. Parfois, il est clair que ces affranchis ont eux-mêmes connu la réussite sur le plan financier, puisqu'ils ont à leur tour accédé au sévirat (19 (*ter*), 49/50). L'un d'eux, Q. Magius Epitynchanus (49/50), se désigne comme l'héritier (*heres*) de son patron (mort sans doute sans postérité). L'accession d'Epitynchanus au sévirat étant postérieure à la mort de son patron, la fortune(?) que ce dernier lui a légué aura-t-elle été à l'origine de son ascension sociale?

Certains monuments par leur niveau d'élaboration indiquent que ceux qui les ont commandés appartiennent à des milieux aisés. Trois sévirs ou leurs proches ont fait sculpter leur buste avec celui de leur conjointe sur leur monument (17, 28, 38). Mais il y a un autre type de monument funéraire qui a été bien plus populaire auprès des sévirs nimois. Il s'agit des cippes à décor de rinceaux, étudiés pour Nîmes et sa région par G. Sauron (1983). Lorsqu'ils apparaissent à l'époque julio-claudienne, les cippes à décor de rinceaux sont de grande qualité, commandés par l'élite des citoyens romains inscrits dans la tribu Voltinia (*ibid.*: 66). A partir de la période flavienne on assiste, pour reprendre le mot de l'auteur, à une «démocratisation» de la clientèle. Cela s'amplifie au cours du II^e siècle, époque où les monuments sont produits en série et où les exemplaires de grande qualité sont rares. Dans cette période, «la clientèle la plus fidèle des cippes à décor de rinceaux fut celle des *seviri augustales*» (*ibid.*). Cela situe les sévirs augustaux et leurs proches assez haut dans la hiérarchie sociale nimoise (au moins en termes économiques), un cran au-dessous des notables. Dix-huit de nos inscriptions sévirales ont été gravées sur ce genre de monuments, dont certains sont perdus mais connus par les manuscrits.

Mais les inscriptions ne disent pratiquement rien des sources de revenu des sévirs nimois. Rares sont celles qui font mention d'une activité commerciale ou artisanale. On ne compte en tout et pour tout qu'un marchand d'habits d'origine italienne (*uestiarius italicus*: 19), un

¹⁰ 8, 12 (*ter*), 14, 15, 18, 19 (*quattuor*), 21, 22/23 (*ter*), 35, 39, 41, 50, 64, 66 (anonyme), 67 (anonyme), 77.

marchand de papiers ou de papyrus (*chartarius*: 68), et un curateur de la corporation des marchands de vin (81), tandis que sur une autre inscription, un sévir est associé aux *fabri* (ouvriers) et aux *utriculari* (ici: transbordeurs) dans une dédicace à Mars Auguste et au génie de la colonie (26: cf. *infra*). Nîmes fait figure de parent pauvre quand on la compare par exemple à Ostie et Pouzzoles où, selon J.H. D'Arms (1981: 129), 26% et 28% respectivement des inscriptions indiquent dans quelles activités l'augustal était engagé. Les pratiques épigraphiques sont peut-être encore une fois responsables, mais il ne serait pas étonnant non plus que la différence entre les deux cités tienne à la nature de leur économie respective. Pour reprendre un mot de M. Christol (1971: 657), qui la comparaît avec Arles et qui vaut pour Ostie, Nîmes est une cité plus terrienne; sa richesse est plus exclusivement foncière. Peut-on envisager que les sévirs nimois aient concentré leurs activités économiques davantage dans la propriété terrienne que dans l'activité commerciale ou artisanale? Ce n'est là qu'une suggestion; il faudrait pouvoir comparer Nîmes avec d'autres cités dont les structures économiques se rapprochent des siennes (et où les inscriptions sont plus bavardes!) pour voir s'il se dégage une quelconque tendance.

Essayons quand même d'aller un peu plus loin. Quelques uns de nos sévirs ont fait ériger leur monument funéraire sur le territoire de la cité. Il se trouve que plusieurs sont situés à proximité des principaux axes fluviaux. Le plus important est évidemment le Rhône. L'inscription de L. Cassius Marinus (25) provient de St-Gilles dans la partie sud-est de la cité, sur le petit Rhône. Les Sen(n)ii (M. Christol & M. Janon 1987: 9-11), dont notre sévir Euplus (62), sont eux aussi attestés sur le même axe fluvial, plus au nord, dans la région de Beaucaire (*Vgernum*).

Deux des monuments appartenant aux Virillii, dont celui de notre sévir (75), proviennent de Chusclan, sur la Cèze; on peut penser que cette région, non loin de l'endroit où la rivière se jette dans le Rhône, était au centre de leurs activités. Le monument de C. Virelius Seuerus (74) provient de Laudun, dans la même région.

Deux sévirs, enfin, sont connus par des inscriptions trouvées à proximité du Lez, dans la partie occidentale de la cité: C. Vettius Hypnus (73), à Castelnau (*Sextantio*), et T. Eppilius Astrapton (26), à Lattes. Ce dernier est associé aux ouvriers et aux transbordeurs dans

une dédicace à Mars Auguste et au Génie de la colonie. Selon E. Demougeot (1966: 100), on peut supposer qu'un petit port fluvial existait au débouché du Lez dans l'étang de Méjean. Quand les eaux du Lez le permettaient, les marchandises étaient descendues vers Lattes, ou remontées de là jusqu'à Sextantio, «oppidum devenu une importante *mutatio* de la voie Domitienne» (*ibid.*).

La proximité d'un cours d'eau laisse donc entrevoir la possibilité que certains de ces six sévirs, dont Astrapton très certainement, aient eu des activités en partie liées au négoce.

Les conjointes sont une autre source de renseignements sur le milieu social où évoluent les sévirs. On en connaît 19 à Nîmes en plus d'une Anonyme:

- Sex. Adgennius Hermes ~ Valeria M. f. Marcella (7)
- Iulius Aemilius Anicetus ~ Iulia Theophile (9)
- L. Aemilius Asyncritus ~ Cornelia Philaenis (10)
- T. Attius [...] ~ Attia [...] (16)
- T. Carantius Daphnus ~ Carantia Tyche (22)
- T. Karius Soterichus ~ (?Karia) Serana (24)
- C. Fabius Martinus ~ [Iu]lia Homullina (28)
- T. Geminius Zethus ~ Titia Martialis fil. Paterna (31)
- T. Heluius Vitalis ~ Saturnin[i]a Optata (33)
- M. Iccius Soterichus ~ Obelia Philete (34)
- L. Iulius Caper ~ Romania (36)
- L. Iulius Hesychus ~ Iulia Thallusa (38)
- C. Licinius Martialis ~ Fabricia Chresimi fil. (47)
- Sex. Lucretius Lasciurus ~ Licinia Saturnina (48)
- Q. Magius Zosimus ~ Pompeia Acerronia (50)
- M. Nemonius Titus ~ Antonia Seruata (54)
- Q. Senius [E]u[pl]us ~ Claudia Tyche (62)
- G. Vettius Helis ~ Vettia Seruanda (71)
- C. Vettius Ermes ~ Iulia Fuscina (72)
- L. Attius L. Attii [?Lucani] lib. ~ Anonyme (17)

On peut encore ajouter

C. Fulvius Nic[epho]rus ~ (Cassia) (30)

puisque le surnom de leur fille, Cassiana, est certainement dérivé du gentilice de l'épouse selon une stratégie commune parmi les notables et leurs affranchis, qui donnent à un enfant un surnom parfaitement latin forgé sur le gentilice de la mère (cf. Christol 1992: 252—56 et ici 10, 31).

En général, les affranchis prennent une conjointe dans la *familia* à laquelle ils appartiennent, c'est-à-dire celle de leur patron. (Souvent, sans doute, l'union date du temps où ils étaient esclaves). Cela apparaît dans la nomenclature; la femme portera le même gentilice que son mari. Or, on a soutenu que les unions à l'extérieur de la *familia* — trahies par les gentilices différents des conjoints — indiquent généralement que l'affranchi concerné a dû acquérir par rapport à la *familia* de son patron un degré d'autonomie que la majorité des affranchis n'a pas. A Ostie par exemple, D'Arms (1981: 134) évalue à plus de 90 pour cent le nombre d'affranchis portant le même gentilice que leur conjointe. Or, parmi les 38 augustaux ostiens dont on connaît la conjointe, il compte 21 cas où le gentilice de celle-ci est différent. Moins de la moitié des augustaux ont donc pris épouse dans la *familia* de leur maître, ce qui tend à confirmer le degré d'autonomie et de mobilité qu'on leur soupçonnait à travers leurs occupations, leurs liens d'amitié, etc.¹¹.

A Nîmes, sur dix-neuf cas utilisables, la conjointe d'un sévir porte quatorze fois un gentilice différent, et cinq fois seulement le même gentilice. Toutefois, puisque nous sommes moins assurés du statut juridique des porteurs de surnoms latins, nous les écarterons temporairement de la discussion pour nous intéresser aux autres, porteurs de surnoms gréco-orientaux et presque assurément affranchis. Parmi nos sévirs qui appartiennent à cette catégorie, quatre ont une conjointe avec le même gentilice qu'eux et neuf, avec un gentilice différent. A

¹¹ Dans la Péninsule ibérique, Serrano Delgado (1988: 112—14) compte onze unions où les gentilices des conjoints sont les mêmes, et vingt où ils sont différents, mais il ne donne pas vraiment de points de comparaisons avec le milieu des affranchis en général.

première vue, nos chiffres vont dans le même sens que ceux de D'Arms pour les augustaux d'Ostie. Mais il faut vite déchanter. Nous avons fait un examen rapide des épitaphes «communes» nimoises — celles qui ne font connaître aucune activité politique, professionnelle ou religieuse de la part du défunt ou du dédicant (C XII 3364—4059). Nous n'avons retenu que les textes qui nous transmettent les noms des deux conjoints et où le mari porte un surnom gréco-oriental, ce qui représente un peu moins de cent textes. Cet examen révèle que, même dans des milieux d'ascendance servile généralement plus modestes, seulement un quart des unions conjugales se sont réalisées entre des porteurs du même gentilice, à l'intérieur de la *familia*. Cette proportion de un sur quatre correspond à peu près à celle que nous retrouvons chez les sévirs, bien que parmi eux le nombre restreint des cas utilisables nous invite à rester prudent sur le sens à lui donner. En fin de compte, l'épigraphie funéraire nous fait découvrir un aspect particulier de la société nimoise qui demanderait à être exploré davantage. Il semble qu'ici ce ne soit pas tant nos sévirs qui dérogent à la situation observée ailleurs, mais plutôt tout un segment de la population nimoise.

Les sévirs avec un surnom latin se sont tous mariés à l'extérieur de la *familia*, et aucune de leurs épouses ne portent un surnom gréco-oriental. C'est à se demander s'il s'agit d'une simple coïncidence à cause du petit nombre de cas ou si cela reflète chez ces sévirs un statut social légèrement supérieur aux autres. On a déjà envisagé la possibilité que certains d'entre eux puissent être des ingénus; l'onomastique des épouses tendrait à appuyer cela.

Peut-être plus significatif est le fait que certains augustaux, malgré leur origine servile (avérée ou présumée à partir de leur nomenclature), ont pris une conjointe ingénue. Celle-ci se trouve alors dans une position de supériorité juridique par rapport à son époux. On peut imaginer que pareille union était concevable surtout dans les cas où l'affranchi avait atteint une position sociale enviable, ce que la charge de sévir tend à confirmer. A Nîmes, on compte trois exemples de sévirs dont la conjointe est ingénue (7, 31, 47). Dans la Péninsule ibérique, Serrano Delgado (1988a: 112) compte une seule ingénue parmi la trentaine de conjointes d'augustaux (Coelia L. f. Seuera, *uxor*

de M. Cornelius Euenus, C II 4534: Barcino), tandis que les huit autres *certae* qu'il a repéré sont des affranchies. A Ostie, dans la liste (impressionnante) des 46 unions conjugales rassemblées par D'Arms (1981: 179—80), on compte, parmi les *certae*, cinq ingénues et une affranchie¹². Par les nombres, l'exemple d'Ostie semble se rapprocher de l'exemple nimois, mais en réalité, des différences fondamentales les séparent. A Ostie, les conjointes sont toujours des citoyennes romaines, porteuses des *duo nomina* (gentilice + surnom: l'équivalent chez les femmes des *tria nomina*), ce qui évidemment n'a pas lieu de surprendre au cœur de l'Italie. Or à Nîmes, on peut discerner une relation entre deux des trois conjointes et les milieux pérégrins.

D'abord, Fabricia Chresimi filia (47), que l'onomastique désigne expressément comme pérégrine. Mais on ne manquera pas d'attirer l'attention sur le nom de son père, Chresimus, puisqu'il s'agit là d'un nom grec¹³. Par son union avec un sévir et par son onomastique, Fabricia serait-elle la fille d'un affranchi de pérégrin? Malgré son ingénuité, elle aurait alors évolué dès la naissance dans des milieux fortement teintés par la servilité. Quoi qu'il en soit, par son union à un citoyen romain, elle fait le cadeau de la citoyenneté romaine à ses fils.

L'autre, Titia Martialis fil. Paterna, est une romaine titulaire des *duo nomina*. Son onomastique n'arrive toutefois pas à camoufler une origine pérégrine. D'abord le gentilice. Titius n'est attesté à Nîmes qu'une fois au masculin, et une vingtaine de fois au féminin. Cela est tout à fait inhabituel: le masculin est toujours mieux attesté; là où un gentilice est plus fréquent au féminin, c'est parce que les attestations sont peu nombreuses, de sorte que le hasard des découvertes joue. Titius, dérivé du prénom romain Titus, est un gentilice fabriqué, qui n'arrive pas à se transmettre de génération en génération puisque, pour une raison qu'on n'arrive pas à cerner (une question de mode sans doute), il est porté de préférence par de nouvelles citoyennes en

¹² Les onze unions repérées à Pouzzoles (D'Arms 1981: 179) ne font connaître que des *incertae*.

¹³ Il y a peu d'exemples à Nîmes de noms pérégrins incluant un élément grec. Dans la liste de ces noms dressée par A. Chastagnol (1990: 585—88), on trouve un Pactus Irenaci f(ilius) (C XII 3079) et sur le territoire, Tertia Kallosi f(ilia) (ILGN 402). Incidemment, Fabricia Chresimi f(ilia) a été oubliée dans cette liste.

manque d'un gentilice, ou choisi par elles¹⁴. Ensuite, la filiation. Elle s'indique normalement par le prénom chez les citoyens romains. La filiation par le surnom indique généralement qu'on est en présence de nouveaux citoyens (cf. van Berchem 1982: 155).

Il reste enfin une dernière conjointe dont l'ingénuité ne fait pas de doute. Et pourtant... Valeria M. f. Marcella, épouse du sévir Sex. Adgennius Hermes, a un nom parfaitement romain, qui l'identifie comme fille d'un citoyen dont le prénom est Marcus. Mais il se trouve qu'une inscription d'Uzès (cf. carte, appendice I) fait connaître une Valeria M. f. Marcella. Malgré sa filiation, celle-ci — est-ce la même? — érige un monument funéraire à Sex. Valerius Erasistratus, qu'elle identifie comme son patron¹⁵. Sans pouvoir aller plus loin, on devra se contenter d'avoir exposé une bizarrerie et mis en doute l'authenticité de l'ingénuité de notre Valeria Marcella.

En fin de compte, ce qu'on retient de cette enquête sur les épouses des sévirs nimois, et au simple regard de notre liste, c'est la diversité des statuts sociaux que celles-ci peuvent revêtir: autant pour les hommes que pour leurs épouses, le droit latin a été un puissant outil d'intégration à la culture dominante. C'est aussi, à côté des affranchies ou ingénues au gentilice parfaitement latin (16, 38, 48, 50, 54, 62, 71, 72), la présence de femmes indigènes, ou d'ascendance indigène (22, 24, 31, 47, 34?, 36?), ce qui confirme encore la participation des milieux indigènes à la vie politique et sociale de la cité.

Malheureusement, on n'a presque rien pour nous indiquer à quelle classe sociale les épouses des sévirs augustaux nimois appartiennent. Et c'est un aspect généralement déficient dans nos sources que celui de la relation que les sévirs augustaux entretiennent avec les différentes couches sociales dans la cité. Les données sont un peu plus abondantes quand on regarde vers le haut de la pyramide sociale, ce

¹⁴ On peut aller plus loin. Les autres gentilices dérivés de prénoms romains sont généralement mieux attestés au féminin: Lucius: 0, Lucia: 4; Publius: 0, Publia: 1?; Quintus: 2, Quintia: 2; Sextius: 0, Sextia: 4; Marcius: 3, Marcia: 4; Aulius: 1, Aulia: 0. On est en présence ici d'un phénomène intéressant, qui illustre fait encore une fois l'intérêt de l'onomastique pour l'histoire sociale romaine.

¹⁵ C XII 2959: *D(is) M(anibus) / Sex(ti) Valeri(i) / Erasistrati. / Valeria M(arci) f(ilia) / Marcella, patrono, / p(osuit).*

qui n'a sans doute pas de quoi surprendre puisque certains sévirs sont affranchis de patrons appartenant au milieu des notables. Mais justement, ce sont là les sévirs qui ont le plus intérêt à rappeler le milieu d'où ils proviennent; les renseignements qui nous sont communiqués par les inscriptions sont donc enflés en faveur des relations avec les classes supérieures. De plus, les sévirs qui imitent les notables dans leurs comportements familiaux n'appartiennent pas nécessairement aux milieux relevés, ou ne sont peut-être même pas en relation directe avec eux; on pourrait aussi bien imaginer qu'ils agissent comme ils le font, quand par exemple ils choisissent les noms de leurs enfants, parce qu'ils sont conscients de leur propre incapacité et des comportements qui sont normalement associés avec elle.

Les relations que les sévirs augustaux entretiennent avec les classes modestes de la société, de tout statut juridique, sont pratiquement laissées dans l'ombre en ce qui concerne Nîmes. L'inscription 3, qu'on peut attribuer au début du II^e siècle¹⁶, nous apprend qu'une statue(?) a été élevée à la demande du *populus* (*ex postulatione populi*) par le corps des sévirs pour honorer leur *patronus* (terme dont le sens ne doit pas être confondu ici avec celui qui signifie «ex-maître»). Est-ce dire que les sévirs entretenaient des liens avec les différentes classes de la population, ou ne s'agit-il là que d'une formule qui donne plus d'ampleur au geste posé par eux? On ne saurait en être certain.

Notre inscription 6 est peut-être plus révélatrice, bien que d'une manière indirecte. Lucius Attius, père d'Attia Patercla, lègue une somme considérable, 300 000 sesterces, à la caisse (*res publica*) des sévirs nimois à la condition que cette somme serve à célébrer à perpétuité les jeux séviraux (*ludi sevirales*). On peut imaginer que l'organisation de jeux était très dispendieuse et pouvait dépendre d'année en année de la disponibilité des fonds dans la caisse et de la capacité ou volonté des sévirs en fonction et des anciens sévirs réunis en corporation de contribuer financièrement à ce genre d'évènement. Mais le geste de L. Attius, qui a sans doute lui-même été sévir pour agir comme il le fait, indique que, au moins à l'époque où l'inscription a

¹⁶ La présence des sévirs *corporati* la place à l'époque de Trajan ou après, mais le triple surnom de L. Iulius Niger Aurelius Seruatus, qui correspond à une «mode» du I^{er} siècle, indique qu'elle ne doit pas être beaucoup plus tardive.

été gravée (deuxième moitié du II^e siècle), ces jeux avaient leur raison d'être dans la communauté. Le prestige que les sévirs augustaux pouvaient retirer de leur organisation et financement auprès de toutes les classes de la société devait être considérable.

D'autre part, on voit dans nos sources des fossés assez marqués entre les différents groupes de la hiérarchie du pouvoir local. La classe la plus élevée comprend les individus qui ont exercé une prêtrise et/ou une ou des magistratures: la préfecture des vigiles et des armes et le quattuorvirat. A une exception près (cf. chapitre III, n. 15), aucun des titulaires ne mentionne l'exercice préalable de la questure ou de l'édilité, soit parce qu'ils n'ont pas eu besoin de passer par là, soit encore parce qu'ils cherchaient ainsi à faire oublier l'exercice d'une magistrature inférieure, associée au milieu des pérégrins qui la convoitaient pour acquérir la citoyenneté romaine.

En dessous d'eux se trouvent justement ceux qui ont rempli l'édilité ou la questure. Suite à ce que nous venons de dire, ces charges, exercées à l'exclusion l'une de l'autre, ont donc été, à une exception près, des magistratures cul-de-sac pour leurs titulaires puisqu'elles n'ont pas été suivies par l'exercice de la préfecture des vigiles et des armes, qui constituait l'échelon suivant. Il n'est pas dans notre propos d'en déterminer la cause (retrait volontaire de la vie politique suite à l'acquisition de la citoyenneté, barrières érigées par l'élite au-dessus d'eux?); il nous suffit de constater que la séparation entre les deux groupes mentionnés jusqu'à maintenant est très marquée (cf. Burnand 1990: 560—61; Christol 1992c: 255—56).

Encore plus bas, en marge des magistratures et prêtrises du *cursus honorum*, on trouve le sévirat augustal, une quasi-magistrature ouverte aussi bien aux citoyens romains de naissance libre qu'à leurs affranchis et aux affranchis des pérégrins (à Nîmes du moins). Théoriquement, les ingénus — romains ou pérégrins — pouvaient ensuite accéder aux magistratures et prêtrises; il existe d'ailleurs quelques exemples pour le confirmer, mais ils sont tous localisés en Italie (cf. Duthoy 1974: 148). Ailleurs dans l'Empire, incluant Nîmes (où nous ne sommes toutefois certains de l'ingénuité d'aucun sévir) et la Narbonnaise, nous n'en connaissons aucun. On peut penser que l'Italie (ou du moins certaines de ses régions) constitue un cas particulier, et

qu'ailleurs l'exercice d'une fonction extérieure au *cursus* et fortement associée au milieu des affranchis pourrait indiquer que l'ambition chez les individus concernés d'accéder à une magistrature était irréalisable, soit par manque d'argent pour supporter les dépenses à encourir, soit encore parce qu'ils étaient pour une raison ou une autre désavantagés par rapport à d'autres candidats et n'avaient pas espoir de réaliser leurs attentes dans un avenir proche.

J.H. D'Arms (1981: 134—40) a démontré pour Ostie que des descendants d'augustaux ont accédé à la curie municipale. Le cas de T. Geminius Titianus (*ILGN* 422: cf. 31), préfet des vigiles et des armes et fils de T. Geminius Zethus (31), sévir augustal et certainement affranchi d'après son surnom, invite à croire que la même situation existait à Nîmes. Ce qui est remarquable, c'est que, malgré l'origine servile de son père, Titianus a accédé à une des magistratures du haut du *cursus* nimois¹⁷. On ne peut malheureusement déterminer la raison d'une ascension si rapide. Elle pourrait être liée au milieu social auquel appartient le patron de Zethus, son père, par exemple, ou encore à un évergétisme important de sa part ou de la part de Zethus. On connaît par ailleurs le cas d'Attia Patercla (6), qui devint flaminique perpétuelle (à Nîmes ou ailleurs?) en reconnaissance des libéralités de son père qui était probablement sévir (cf. *supra*) et très certainement affranchi puisque l'inscription n'enregistre, à côté des libéralités, aucune magistrature ou prêtrise pour indiquer son statut social. Il s'agit pour la famille d'une ascension sociale remarquable puisque le titre de flaminique est le plus prestigieux qu'une ingénue puisse espérer atteindre dans une cité (cf. Barruol & al.: 281—85). Toutefois, dans le cas de Titianus, son surnom, dérivé du gentilice de la mère, en plus de l'exercice d'une magistrature supérieure, invite à croire que son père est l'affranchi d'un personnage appartenant aux milieux les plus relevés de l'aristocratie locale (cf. Christol 1992c: 255—56).

De cette enquête sur les relations des sévirs augustaux avec le reste de la société nimoise, autant au niveau global qu'à celui des individus, on retiendra que plusieurs sévirs appartiennent ou s'iden-

¹⁷ Il semble que Titianus est décédé avant d'avoir pu accéder à des honneurs plus élevés. Cf. Burnand 1990: 551, n. 26; Christol 1992c: 255—56.

tifient aux milieux les plus relevés de la communauté. Toutefois, le silence presque complet des inscriptions sur les relations avec les classes plus modestes de la société ne doit pas nous conduire à croire que ces relations étaient rares ou non cordiales. La thèse de Kneissl (1980) qui, sur la base de l'autel de Narbonne, voit dans les premiers augustaux des représentants de la plèbe, défenseurs de leurs intérêts face à ceux des notables n'est pas confirmée, mais elle n'est pas non plus contredite. L'existence au I^{er} siècle de sévirs comme L. Attius (17), fier d'être l'affranchi d'un patron distingué, irait à l'encontre, mais on rappellera que c'est aussi à cette période qu'appartiennent d'une part des sévirs comme Firmus Lucani libertus (29) ou Secundus Postumi libertus (61), qui ont, comme leurs patrons, le statut de pérégrin, statut inférieur à celui de citoyen romain, d'autre part, des sévirs comme L. Cassius Marinus (25), qui sont sans doute encore très près de ces milieux malgré leur citoyenneté romaine. Quel pouvoir d'intervention avaient-ils quand, à la curie ou au niveau de leur propre collège, se présentait un problème dont l'issue pouvait les désavantager, eux et leurs semblables? Nous n'en savons rien, et il ne faut pas croire que des situations de conflit ou de tensions ne se sont pas présentées simplement parce que les inscriptions n'en laissent rien transparaître¹⁸.

18 «Il y a quelque danger à se laisser fasciner par le mirage épigraphique [...]. A de rares exceptions près, les conflits n'apparaissent pas et les actes sont traduits dans un code où il est difficile de démêler ce qui relève du poncif et de la réalité: les femmes sont vertueuses, les époux aimants; les enfants révèrent parents et ancêtres qui leur dictent leur conduite; les notables se consacrent à leur cité et ils dépensent sans compter pour des humbles qui leur savent gré de leur munificence [...]» (F. Jacques 1984: XXIII).

V. CONCLUSIONS

Aborder un aspect ou l'autre de l'histoire sociale d'une cité sous l'Empire n'est pas toujours aisé. Le problème posé par les sources littéraires, orientées vers l'histoire des élites (et écrites par elles), et leur désintéressement pour les couches plus modestes — sauf quand elles se font entendre... et alors elles sont méprisées — a souvent été relevé par les historiens modernes. Les sources se composent pour l'essentiel de recueils de lois, d'inscriptions honorifiques ou religieuses et (surtout) d'épithames nous communiquant des noms, des carrières, et des actes d'évergétisme.

Il se trouve qu'à Nîmes — et nous avons eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises — les inscriptions qui nous intéressent sont avares de renseignements. Toutefois, l'onomastique, discipline qui a beaucoup à apporter à l'histoire sociale romaine, nous a permis de tenir compte de la presque totalité des inscriptions, même celles qui justement ne fournissent rien ou presque à part un nom et un titre.

On pourrait objecter à notre démarche que les sévirs augustaux d'une seule cité sont trop peu nombreux pour permettre d'arriver à des résultats probants. Dans quelle mesure notre groupe très restreint de sévirs nimois, imposé à nous par le hasard des survivances, est-il représentatif de l'ensemble des sévirs augustaux ayant occupé la charge dans la cité? Il suffirait d'une seule inscription nouvelle, identifiant un individu appartenant à une «catégorie» que nous n'avons pas encore identifiée — par exemple, un ingénu accédant au sévirat puis à la curie — pour que nos interprétations en divers points de ce travail demandent à être révisées. Parler d'une exception ne serait point satisfaisant, car l'exception parmi nos documents peut correspondre à quelques dizaines ou centaines de cas dans la réalité.

Mais les limites que nous impose notre documentation, le peu de conclusions solides qu'elle nous permet de tirer, n'empêchent pas que la recherche sur une population aussi restreinte que la nôtre puisse contribuer à notre connaissance générale du phénomène de l'augus-

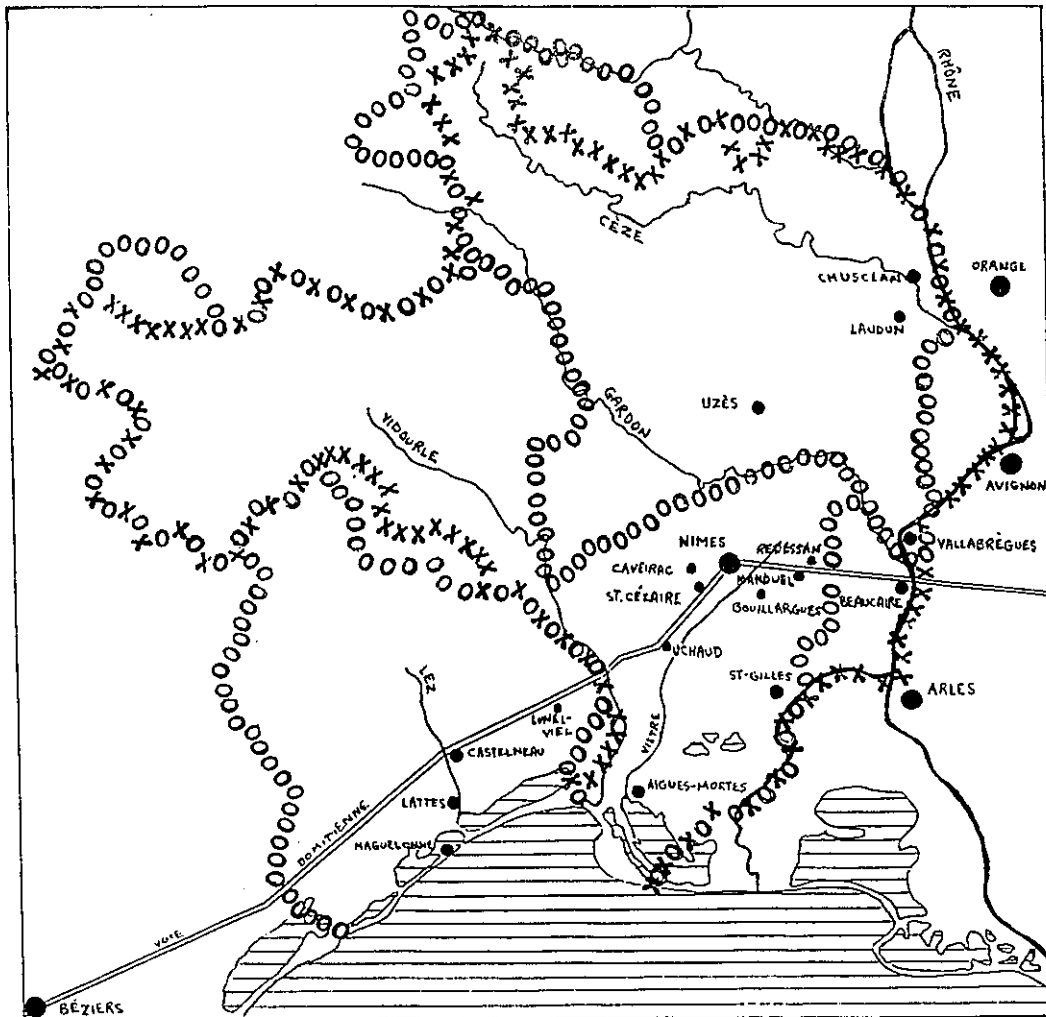
talité. Même des conclusions négatives contribuent à préciser le modèle général. La présence à Nîmes d'affranchis de pérégrins parmi les sévirs augustaux indique que la citoyenneté romaine n'a pas été une exigence universelle de recrutement, au moins au I^{er} siècle. Et on peut aller plus loin, car cette observation peut être versée au dossier de l'histoire des institutions romaines sous l'Empire. Le vif et rapide succès de l'augustalité dans la partie occidentale de l'Empire invite à croire que le pouvoir central — peut-être Auguste lui-même — est directement intervenu dans sa création et sa propagation. Les points communs entre les différents collèges locaux sont nombreux, comme le fait que partout les affranchis étaient admis (et majoritaires).

Mais il existait une certaine latitude dans l'organisation des collèges. Les modes de recrutement ont pu varier selon l'époque, selon les régions ou cités, le statut juridique de chacune et son degré de romanisation, la nature de son économie, etc. Nous avons à quelques reprises laissé entendre qu'il semble y avoir eu à Nîmes une uniformisation des critères de recrutement à partir de la fin du I^{er} ou du début du II^e siècle. La cité, en quelque sorte, aurait alors perdu son originalité. Si nous sommes hésitant à prendre une position plus ferme et à explorer cette avenue, c'est à cause du problème de la datation des inscriptions. Considérons un instant l'éventualité où ces changements sont réels. S'il se trouvait qu'ils sont le résultat d'une intervention impériale qui aurait eu pour effet de faire entrer chaque collège local à travers l'Empire dans un moule unique, alors on s'attendrait à ce que les situations originales du I^{er} siècle, à Nîmes et ailleurs, aient largement disparues à peu près en même temps. Si les augustaux d'autres cités ou régions étaient étudiés en ce sens, on aurait peut-être des éléments pour clarifier l'évolution des choses à Nîmes et, surtout, pour mieux connaître l'évolution des institutions municipales au tournant du I^{er} siècle. Malheureusement, l'étude la plus détaillée sur les augustaux d'une région, celle de J.M. Serrano Delgado (1988a: 97—185), n'est pas présentée de façon à permettre au lecteur de répondre à ses interrogations en ce sens; en plusieurs endroits, on aurait apprécié une liste pour illustrer la discussion.

Un examen de l'augustalité dans le sens que nous proposons pourrait aussi contribuer à préciser nos connaissances sur le degré

d'autonomie des citées sous l'Empire et sur le sens de son évolution. Le livre, stimulant à cet égard, de F. Jacques (1984), pourrait être le point de départ d'une recherche dans cette direction. La thèse du déclin de la cité antique, de la disparition progressive de son autonomie sous les pressions exercées par un pouvoir impérial toujours plus centralisateur, y est réfutée avec des arguments convaincants. Mais l'auteur s'intéresse à une période en particulier, celle qui va du règne de Marc-Aurèle au règne de Gordien III. Il faudrait d'autres études pour déterminer si ses conclusions débordent cette période. La transformation des structures de l'augustalité à l'époque de Trajan (cf. ch. II), de même que la suggestion, exposée à l'instant, que les normes de recrutement ont pu devenir plus rigides vers la même époque, laissent entrevoir la possibilité que l'emprise du pouvoir impérial sur les cités a augmenté au tournant du I^{er} siècle.

Quoi qu'il en soit de cette question, j'espère avoir démontré dans cette thèse que l'augustalité gagne à être étudiée au niveau de la cité. En cela, je ne prétend pas faire preuve d'une entière originalité, puisque l'idée a été avancée en des termes différents par d'autres avant moi. Ma contribution est davantage au niveau de l'exploitation des données onomastiques; j'espère ici être allé au-delà de la généralisation et avoir adopté une présentation qui, au moyen des tableaux et des index, permettra au lecteur de vérifier mes interprétations, voire de les approfondir ou de les rectifier.

B. Cité de Nîmes¹

- XXX Département du Gard
 OOO Diocèses médiévaux de Nîmes, Maguelonne et Uzès

¹ L'ensemble constitué par le département du Gard et le diocèse médiéval de Maguelonne correspond assez bien au territoire de la Nîmes antique. Voir J.-L. Fiches (1981, 1983) et la contribution du même auteur à un chapitre écrit en collaboration avec P. Garmy (Fiches & Garmy 1982: 81—85).

APPENDICE II

A. *Remarques préliminaires sur les inscriptions*

L'appendice II.B contient les 84 inscriptions qui constituent le corpus complet des inscriptions nimoises relatives à l'augustalité. Les mentions collectives (1 à 6) précèdent les épitaphes et autres inscriptions de sévirs augustaux individuels (7 à 82). Pour ces dernières, l'ordre alphabétique des gentilices des sévirs (ignorant les noms des autres personnes) a été suivi ou, à défaut, celui des noms uniques ou des surnoms. Les fragments qui ne permettent pas de restituer un nom complet sont placés à la fin de cette série. Les deux dernières inscriptions (83 et 84) sont celles de sévirs d'autres cités, mais connus par une pierre nimoise.

L'élément *se-* de *seuir* est rendu par *se-*, *IIIIII*, *IIIIII* ou *VI* sur les inscriptions nimoises. Nous avons retenu ces formes dans les transcriptions. Pour les restitutions, la forme *IIIIII* (qu'on ne retrouve jamais à Nimes) a été utilisée.

A la suite de l'inscription, en petits caractères, sont donnés dans l'ordre: sa provenance; une description sommaire de son support; la bibliographie récente quand elle existe; les numéros des recueils; la mention, pour les inscriptions du *CIL*, de ce que O. Hirschfeld (ou, à défaut, un autre épigraphiste de l'époque) a vu ou non l'inscription; les références aux clichés dans les publications faciles d'accès et dont j'ai pris connaissance; et finalement, les datations proposées (là où elles existent, dans les études spécialisées). Un commentaire a été ajouté à l'occasion.

Il faut ajouter en marge de notre liste le témoignage d'un fragment de bas-relief, muet, conservé au Musée lapidaire de Nimes. E. Espérandieu (*RGB* I, 462) en fait la description suivante: «Faisceaux [deux] de sévir, couteau de sacrifice et restes d'un aspersoir ayant la

forme d'une queue de cheval», mais l'auteur n'explique pas pourquoi il considère les faisceaux comme des faisceaux de sévirs.

Certaines inscriptions que des savants ont pu attribuer aux sévirs augustaux nimois ont été exclues de notre corpus:

C XII 2930: M. Christol (1972) a montré que cette inscription est la même que C XII 4240, provient de Béziers, et n'appartient donc pas au territoire de Nîmes. Il faut corriger le doublet au *CIL* et lire: C XII 4240 = 2930.

C XII 3205 (clichés: *RGB IX*, 6808 (sombre); Almar (1990) n° 243): *D. M. / T. Boduacii / Kari / Gaiae Messoris f. / C. Boduacius / Karus / sibi et parentib. / u. f.* C'est la présence de *fascis duo virgarum ternarum augustalitatem significantes* dans l'encadrement qui a conduit Hirschfeld (p. 936) à identifier Karus père comme sévir, donnant comme parallèle l'inscription du sévir T. Attius [---] (16; il ne mentionne pas le cippe du sévir Sex. Adgennius Hermes, 7). Mais l'épithaphe d'un édile nimois, L. Seuerius Vol. Seuerinus (C XII 3273; *RGB I*, 469) est elle aussi ornée de chaque côté d'un *fascis virgarum trium*. On peut donc penser que Karus était magistrat municipal, d'autant plus que son surnom laisse croire qu'il était de naissance libre et non pas affranchi, statut partagé par la grande majorité des sévirs nimois. D'autre part, la présence de trois *pilei* (bonnets d'affranchis) sur la base du cippe semble indiquer que Karus a présidé aux affranchissements, tâche qui incombait peut-être aux édiles si l'on considère le témoignage de l'épithaphe de Seuerinus tout juste mentionnée qui elle aussi fait voir trois *pilei*.

C XII 3264 (cliché: *RGB IX*, 6819): ---]II uir(o) / [---] Pompeio / [---] Turono. Hirschfeld propose la restitution ?IIII]II uir(o), peut-être à cause de la présence de cinq *pilei* (il en manque sans doute un sixième à gauche) au-dessous de l'inscription? Les commentaires sur l'épithaphe de Karus valent pour celle-ci; la restitution II]II uir(o), proposée par les auteurs des *IAN*, me paraît plus probable.

C XII 3300 (clichés et dessin: *RGB I*, 465): M [---] / F[--- / ---] / F[---] / III[---]s. Le *CIL* et les *IAN* y voient l'inscription d'un II[II] uir, peut-être [quinquennali]s, surtout à cause des bas-reliefs de cette grande table qui montrent deux personnages drapés (licteurs?), un

vase à libations et un aspersoir. Y. Burnand (1990: 542, n. 2) pense que «les restes insignifiants de l'inscription ne permettent pas de déterminer s'il [l'Anonyme de cette inscription] a exercé le quattuorvirat ou le sévirat», mais il ne fait pas mention des bas-reliefs.

C XII 5891: *Cn. Ro[---] / Niger a[edil col.] / Aug. Nem. u[---] / u. s. [l. m.]*. Les restitutions sont de Hirschfeld mais, selon Burnand (1990: 549, n.19) «on ne peut décider s'il [Cn. Ro[---] Niger] fut édile ou sévir au vu de la seule fin d'une titulature *Aug. Nem.* en usage pour les uns comme pour les autres». En réalité, seulement deux sévirs nimois se disent *IIIIII uir Aug. corp. col. Nem.* (54) ou *[IIIIII uir Aug. col.] Nem.* (81). Un autre a peut-être été *[?IIIIII uir corporat]i Nemaus.* (44). Dans une mention collective enfin, les sévirs sont désignés comme *IIIIII uir. Aug. corp. Nemausenses* (3). Le contraste avec les édiles est marqué. Si on limite l'enquête aux inscriptions dans le *CIL*, presque tous les édiles nimois ajoutent à leur titre une des formules suivantes: *aed. col.* (3193; 3196 bis; 3217; 3261; 3282; 3292); *aed. col. (Aug.) Nem.* (3195; 3227; 3228; 3239; 3257; 3273). Un seul édile n'ajoute pas la mention de la colonie à la suite de son titre (2808, une inscription d'Aramon). Il y a donc peu de chances que Cn. Ro[---] Niger ait été sévir plutôt qu'édile.

La très grande majorité de nos inscriptions ne contiennent aucune indication explicite de datation, mais les travaux effectués sur l'onomastique, les formules funéraires et leur évolution depuis la publication de la thèse de J.-J. Hatt (1951)¹ permettent d'attribuer la plupart des inscriptions à une phase chronologique plus ou moins étroite. Voici, parmi les critères retenus par les auteurs des *ILN*, ceux qui nous seront utiles et auxquels nous en rajoutons quelques autres.

Duo nomina (nomen + cognomen, sans prénom): système rare avant et fréquent à partir du milieu du II^e siècle.

Absence sur les épitaphes de l'invocation aux dieux mânes: époque julio-claudienne la plupart du temps. Le nom du défunt au datif est assez fréquent à l'époque julio-claudienne, mais persiste

¹ Audin et Burnand (1959), Burnand (1961, 1983, 1992), Lasalle (1966), Demougnot (1972), Le Glay (1977, 1983); cf. aussi Sauron (1983).

jusqu'au début du II^e siècle. (Aucune de nos épitaphes n'a le nom du défunt au nominatif, formulation très courante à l'époque julio-claudienne.)

Invocation aux dieux mânes sans abréviation ou partiellement abrégée (*Dis Manibus* ou *Dis Manib.*): entre la fin de l'époque julio-claudienne et la fin du premier quart du II^e siècle. La forme *Manibus* (sans *Dis*), attestée presque seulement en territoire nimois, peut-être la plus ancienne, semble dater de l'époque julio-claudienne.

Invocation aux Mânes sous la forme *D. M.*: se rencontre elle aussi dès la fin de l'époque julio-claudienne; s'impose à partir de 125 environ.

Epithètes laudatives: occasionnelles à partir de l'époque flavienne; très courantes après le premier quart du II^e siècle.

Plus une épitaphe est concise, plus il y a de chances qu'elle appartienne à une époque haute.

Écriture: nous suivons les auteurs des *ILN* dans leur réticence à utiliser les critères paléographiques comme éléments de datation, mais «certaines caractéristiques telles que les T dont la traverse surplombe la lettre précédente et la lettre suivante, ou de petites lettres gravées à l'intérieur de lettres plus grandes, ou des compénétrations de lettres, sont particulières à la période julio-claudienne» (*ILN Fréjus*, p. 35).

D'autres critères sont propres aux inscriptions sévrales, comme le titre de *seuir Augustalis corporatus*, qui apparaît à l'époque de Trajan, suite à la réorganisation des collèges (cf. Taylor, 1914).

B. *Corpus des inscriptions sévirales nimoises*

- 1 M(arco) Cominio / M(arci) fil(io) Volt(inia tribu) / Aemiliano, eq(uum) / [p]ublicum habent(i), / flam(ini) prouinc(iae) / [N]a[rb(onensis), fla]m(ini) col(oniae) / [Aug(ustae) Nem(ausensium),?] III uir(o) / [ab aerar(io),] pontif(ici), / [praef(ecto) uigil(um) et] arm(orum). / [IIII uiri A]ug(ustales) corp(orati), / [--- patro]no.
 • Nîmes. Base quadrangulaire. C XII 3213 et add; IAN 95. Cliché: Burnand (1975), fig. 11. Vu par Hirschfeld et Allmer. M. Cominius Aemilianus connu aussi par C XII 3212 et add.: *M(arco) Cominio / M(arci) fil(io) Volt(inia tribu) / Aemiliano, eq(uum) p(ublicum) / habenti, curat[o]ri Aquensi c(oloniae) / dato ab Imp(eratore) T[rai(ano), fla]mini prouinc(iae) [Narb(onensis)], flam(ini) col(oniae) Au[g(ustae) Nem(ausensium), III uir(o)] / ab aer(ario), po[nt(ifici)], pra[e]f(ecto) [uig(illum)]. Vocon[tii patrono / optimo?].*
- 2 L(ucio) Iulio Q(uinti) f(ilio) / Vol(tinia tribu) Nigro, / III uir(o) ab aer(ario). / IIII uir(i) Aug(ustales) corp(orati) / Nemausenses. / l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).
 • Nîmes. C XII 3235. Vu par Allmer. Cf. 3 qui lui est sans doute postérieur.
- 3 L(ucio) Iulio Q(uinti) f(ilio) Volt(inia tribu) / Nigro / Aurelio Seruato, / omnib(us) honorib[us] / in colonia sua / functo. / IIII uiri corporat[i] / Nemausenses, / patrono, / ex postulatione popul[i]. / l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).
 • Nîmes. Grand piédestal quadrangulaire. C XII 3236; IAN 123. Cliché: Roman (1981), p. 94. Vu par Hirschfeld. Cf. 2.
- 4 Matri Deum Mag[nae / Idaeae Phrygiae Palatinae] / [taurobolia] et criobolia / [pro sal(ute) D(ominorum) N(ostrorum) Imp(eratorum)] Caes(arum) [M(arci) Iulii / Philippi Pii] Fel(icis) Aug(usti) [et M(arci) Iulii / Philippi Nob(ilissimi) Caes(aris)] Aug(usti) [F(elicis)? et] Ota/[ciliae Seuerae Aug(ustae)], XV uiris / [---] Nemaus / [---] omni / [---] IIII uir(is) Aug(ustalibus) / [---] III kal(endas) / [---] praef(ecto) sacerdotib(us) --- Au]relio / [--- et ---, Imp(eratore) / Philippo Aug(usto) et Ti]tiano co(n)s(ulibus).
 • Caveirac. *ILGN* 518 = *AE* 1924, 26 = 1910, 217. Date: 245 (mention des consuls).
- 5 VI uiris Augustalibus
 • Nîmes. C XII 3305. Pas vu par Hirschfeld. S'agit-il d'une inscription réservant des places aux sévirs dans un édifice de spectacles comme le théâtre?
- 6 Attiae L(ucii) fil(iae) Pa/terclae, flami/nicae perpet(uae) gra/tuitae decret(o) or/ dinis [•]a[•]t(...) ob libera/litates [p]atri[s] eius qui, / praeter c[e]tera, CCC (milia) ~~HS~~ / reipub(licae) II[II] uirorum / reliquit ad ludos se/uiral(es) in perpet(uum) celebrandos. Daphnion, / lib(ertus). l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).
 • Nîmes. Base quadrangulaire. Barruol & al. (1982) n° 1 = *AE* 1982, 680. Cliché: Barruol et al., fig. 5. Daté par eux entre 161 ou 169 et 200 sur la base de critères historiques et paléographiques.

- 7 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / Sex(ti) Adgenni(i) / Hermetis. / Valeria M(arci) f(ilia) Marcella, / uxor.
 • Nîmes. Cipse; dans l'encadrement, de chaque coté, un faisceau. C XII 3188; IAN 151.
 Cliché: Almar (1990), n° 241. Vu par Hirschfeld.
- 8 IIIII uir(o) Aug(ustali) / Sex(to) Aelio / Stratoni. / Abescantus, / lib(ertus).
 • Nîmes. Stèle à fronton triangulaire. C XII 3189 et add; IAN 152. Vu par Hirschfeld.
- 9 IIIII uir(o) Aug(ustali) / et decurioni / ornamentar(io) / Iulio Aemilio / Aniceto et / Iuliae Theophile, / u(iui) s(ibi) p(osuerunt).
 • Nîmes. Bloc quadrangulaire. C XII 3191; IAN 119. Vu par Hirschfeld.
- 10 D(is) M(anibus) / Corneliae Philaenidis / et Aemiliae Cornelian(ae). / IIIII (uir) Aug(ustalis) / L(ucius) Aemilius Asyncritus, / uxori karissimae / et filiae piissimae; L(ucius) Aemilius Honoratus / et L(ucius) Aemil(ius) Cornelianus, / matri optim(ae) sorori karissim(ae).
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. Barruol & al. (1982) n° 6 = AE 1982, 685. Cliché: Barruol & al., fig. 11. Attribué par eux à la deuxième moitié du II^e siècle. Cf. 11 et 12 qui lui sont postérieurs.
- 11 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / L(ucii) Aemilii Asyncriti. / L(ucius) Aemil(ius) Honoratus / et L(ucius) Aemil(ius) Cornelian(us), / patri optim(o).
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. Barruol & al. (1982) n° 5 = AE 1982, 684 = 1978, 465. Cliché: Barruol & al., fig. 9. Mêmes dates que celles proposées par Barruol et al. pour 10; attribué par Sauron (1983) au règne d'Hadrien ou d'Antonin le Pieux (n° V.09).
- 12 D(is) M(anibus) / L(ucii) Aemil(ii) Asyncriti, / IIIII uir(i) Aug(ustalis). / L(ucius) Aemil(ius) Gamus / et Aemil(ia) Siluina et / L(ucius) Aemil(ius) Gamicus, / patrono / piissimo.
 • Nîmes. C XII 3192. Pas vu par Hirschfeld. Cf. 10 et 11 qui lui sont respectivement antérieur et contemporain.
- 13 D(is) M(anibus) / [• ?A]ntonii / [Eut]ychetis, / [IIIII uir(i)] Aug(ustalis) corp(orati).
 • Nîmes. Cipse. C XII 3197; IAN 174. Vu par Hirschfeld. L. 2: on pourrait aussi penser à ?Fro]ntonii.
- 14 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / L(ucii) Apici(i) Candidi. / Apicia Asclepias, / lib(erta), patrono / piissimo.
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. Christol & Cogitore (1992). C XII 3297 + 4060 add; IAN 154 et erratum. Cliché: Christol & Cogitore, fig. 3. Attribué par Sauron (1983) au règne d'Antonin le Pieux (n° X.01 et fig. 28).
- 15 D(is) M(anibus) / [---]arionei Vindulon[is?] / liberto, IIIII (uiro) Augustal[i. / V]egetus, lib(ertus).
 • Nîmes. Fragment incomplet de tous cotés. C XII 3198; IAN 159. Vu par Allmer. Ligne 2: les auteurs des IAN entendent *Arionei* ou peut-être *[Hil]arionei*.
- 16 IIIII ui[ro Aug(ustali)] / T(ito) Attio [---] / et Attiae[---]
 • Nîmes. Cipse; faisceau à gauche, dans la partie conservée. C XII 3199. Vu par Allmer.

- 17 [?IIII uir] Aug(ustalis) L(ucius) Attius L(ucii) Attii [?Lucani] / primipilaris lib(ertus), / [?nom d'une femme] sibi et / [ma]rito, u(iua) f(ecit).
 • Nîmes. Cipse; au-dessus de l'inscription, deux bustes mutilés. C XII 3178; *contra* Hirschfeld, nous retenons la lecture de Guiran à la l. 4 à cause des bustes. Pas vu par Hirschfeld. Une gravure dans Ménard (1758). Cf. C XII 3177: *L(ucio) Attio L(ucii) f(ilio) Vol(tinia tribu) / Lucano, / signifero, centuri(oni), p(rimo)p(ilo), / tribuno cohort(is) [I ci]u(ium) [Rom(anorum)] / ingenuorum*. Burnand (1975) place la carrière de L. Attius Lucanus dans le second quart du I^{er} siècle.
- 18 D(is) M(anibus) / Q(uinti) Aurel(ii) Euhel/pisti, IIIII uir(i) / Aug(ustalis) corp(orati). / Q(uintus) Curius Aureli/anus, fil(ius) et / Aurel(ius) Eutyches, lib(ertus).
 • Nîmes. Cipse. C XII 3201; IAN 175. Vu par Hirschfeld.
- 19 D(is) M(anibus), / IIIII uir(o) Aug(ustali) / Q(uinto) Aurelio / Hermae, / uestiar(io) Ital(ico). / IIIII uiri Aug(ustales) / Politicus, / Phoebus, / Restitutus, lib(erti) / et Syntyche, lib(erta).
 • Nîmes. C XII 3202. Pas vu par Hirschfeld.
- 20 P(ublio) Aurelio T[---], / IIIII uir(o) Aug[---], / ex testam[ento].
 • Nîmes. C XII 3204. Pas vu par Hirschfeld.
- 21 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / L(ucii) Baebii / Eucles, / iur(is) studios(i). / L(ucius) Baebius Tertius, / patrono.
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 5900; IAN 153. Vu par Hirschfeld.
- 22 [?D(is) M(anibus) /] Carantiae Tyches. / T(itus) Carant(ius) Daphnus, / IIIII uir Aug(ustalis), [I]i[b(ertae)?] optim[ae], / rarissimi exempli / mulieris, uiuos [p(osuit) ou f(ecit)].
 • Nîmes. Cipse. C XII 3209; IAN 155. Vu par Hirschfeld. Cf. 23 qui lui est postérieur.
- 23 D(is) M(anibus) / T(iti) Carantii / Daphni, / IIIII uir(i) Aug(ustalis). / Carantia Lais / et Carantius / Fortunatus, / patrono / optumo.
 • Nîmes. Cipse. C XII 3208 et add; IAN 156. Vu par Hirschfeld. Cf. 22.
- 24 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / T(iti) Kari Soterichi. / Serana, / uxor.
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 3243; IAN 163. Vu par Allmer et F. Germer-Durand. Attribué par Sauron (1983) au milieu du II^e siècle (n^o VIII.03).
- 25 IIIII uir(o) Aug(ustali) / L(ucio) Cassio / Marino.
 • St-Gilles. Cipse. C XII 4105. Vu par Hirschfeld.
- 26 Deo Marti Aug(usto) / et Gen(io) col(oniae). IIIII uir / Aug(ustalis), T(itus) Eppil(ius) Astrapton, / fabr(i) et utric(larii) Iattar(enses), / [ob? pro?] mer(ita? itis?) eor(um).
 • Lattes. Plaque avec trous de fixation. E. Demougeot (1966) = AE 1966, 247 = 1965, 164. Cliché: Demougeot, pl. IX. Nous ne retenons pas les résolutions de Demougeot aux lignes 2 et 3: *...et gen(io) col(legii) IIIII uir(or)um Aug(ustalium). T Eppilius Astrapton...*; cf. C XII 1159 (Carpentras) où un sévir augustal fait une dédicace au génie de la colonie. Attribué à la période 117—200 par Demougeot sur la base de critères historiques et paléographiques.
- 27 [Dis M]anibus / [P(ublius) ---iu]s P(ubl(i)u) l(ibertus) Vol(tinia tribu) Eros, / [IIII uir] Aug(ustalis) / [--- Ce]nsorinae / [---]
 • Nîmes. Table. C XII 3218; IAN 157. Vu par Hirschfeld.

- 28 D(is) M(anibus) / C(aii) Fabi(i) M[ar]tini / IIIII uir(i) A[ug]ustalis, ?mariti] / opt(imi) et C(aii) Fabi ---]/cini fil(ii) ra[riss(imi)] / qui, cum esset ann(orum) XIIX, / obitus est, et L(ucii) Iul(ii) Vital(is), / mariti fratris. / [?Iu]lia Homullina, uiua et s(ibi) p(osuit).
 • Courbessac. Cipse; sous *D M*, mais au-dessus du reste de l'inscription, trois bustes; à gauche de l'inscription, un buste. *C XII 3015* et add; *IAN 158*. Cliché: *RGB I, 490*. A la dernière ligne, Hirschfeld restitue [?Ae]lia, mais cf. le commentaire dans les *IAN*. Vu par Hirschfeld.
- 29 Dis Manib(us) / Firmi Lucani l(iberti). / IIIII uir(o) Aug(ustali), / ornamentis / decurion(alibus) Nemausi / honorato.
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. *C XII 3219*. Pas vu par Hirschfeld. Une gravure dans Ménéard (1758). Attribué par Christol (1992b: 45) à la seconde moitié du I^{er} siècle.
- 30 D(is) M(anibus) / C(aii) Fului(i) Nic[epho]/ri, IIIII uir(i) Aug(ustalis) cor/porat(i) et decurio/nis ornamentar(ii). / Fuluia C(aii) f(ilia) Cassiana, / patris rarissim(i) et / sanctissim(i).
 • Nîmes. *C XII 3221*. Pas vu par Hirschfeld.
- 31 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / T(iti) Gemin(ii) Zethi / et Titiae Martia/lis fil(iae) Paternae. / T(itus) Geminus Titi/anus, parentib(us) / optim(is).
 • Nîmes. *C XII 5900a*. Pas vu par Hirschfeld. Le fils est vraisemblablement le même personnage que le T. Geminus T. f. Titianus de *ILGN 422 = C XII 3223: D(is) M(anibus) / T(iti) Geminii T(iti) fil(ii) / Vol(tinia tribu) Titiani / praef(ecti) uigil(um) et / armor(um). Acutia / Epitexis, marito opt(imo) / et sibi u(iua) f(ecit)*.
- 32 --- ?III]III uiro[Aug(ustali) --- / ---i]o Grato[---
 • Nîmes. *C XII 5901; IAN 575*. Vu par Hirschfeld.
- 33 IIIII[I] uir Aug(ustalis) / T(itus) Heluius Vitalis, / sibi et / Saturninae Optatae, / uxori, u(iuus) p(osuit).
 • Redessan. *C XII 3014 = 3280*. Pas vu par Hirschfeld qui donne *Saturnin[i]a* dans l'index.
- 34 D(is) M(anibus) / M(arci) Icci(i) / Soterichi / IIIII uir(i) Aug(ustalis). / Obelia Philete, / marito karissimo.
 • Nîmes. Cipse. *C XII 3226*. Vu par Villefosse et Allmer.
- 35 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / L(ucii) Iulii Agilis. / Natalis, / lib(ertus).
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. *C XII 3230; IAN 160*. Vu par Hirschfeld. Attribué par Sauron (1983) à la période flavienne ou au début des Antonins (n^o II.05).
- 36 IIIII uir(i) Aug(ustalis) / L(ucii) Iuli(i) Capr[i]. / Romania, uxo[r]; / Lucius, priuig[nus]; / Peculiaris, co(n)t[ub(ernalis)], / d(e) s(uis) p(osuerunt).
 • Nîmes. *C XII 3231*. Pas vu par Hirschfeld.
- 37 D(is) M(anibus) / C(aii) Iulii / Chrysonis, / IIIII uir(i) Aug(ustalis) Corp(orati). / heredes.
 • Nîmes. Stèle rectangulaire. *ILGN 430*.

- 38 Iuliae Thallusae. / IIIII uir Aug(ustalis) / L(ucius) Iul(ius) Hesychus, contub(ernali).
 • Nîmes. Cipse; bustes d'une femme et d'un homme au-dessus de l'inscription. C XII 3241; *IAN* 161. Cliché: *RGB* I, 481. Vu par Hirschfeld. Cf. 39 qui lui est postérieur.
- 39 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / L(ucii) Iul(ii) Hes[y]chi et / Iul(iae) Thalusae. / Quieta, lib(erta).
 • Nîmes. C XII 3234. Pas vu par Hirschfeld. Cf. 38.
- 40 Marti Aug(usto). / C(aius) Iulius ?I[t]a[l]us, / IIIII uir Aug(ustalis), / [h]onoratus / ornamentis / decu[r]ional(ibus) / ---
 • Uchaud. C XII 4081. Pas vu par Hirschfeld.
- 41 Q(uinto) Iulio, Secu(n)di / l(iberto), Osirino, IIIII / uir(c). Philemon, l(ibertus).
 • Cabrières. C XII 2995 et add. Pas vu par Hirschfeld.
- 42 D(is) M(anibus). / IIIII uiris Aug(ustalibus) / Q(uinto) Iulio Phyrro et Q(uinto) Iulio / Marsya[e] et suis.
 • Nîmes. C XII 3237. Pas vu par Hirschfeld.
- 43 D(is) M(anibus) / L(ucii) Iulii / Vegeti, / IIIII uir(i) Aug(ustalis). / L(ucius) Iulius / Lupus, / patri optim(o).
 • Nîmes. Cipse. C XII 3240; *IAN* 162. Vu en partie par Hirschfeld.
- 44 [Dis Mani]bus / [---] Lesbi, / [?IIIIII uiri corporat]i Nemaus(ensi) / [---
 • Nîmes. C XII 3244; *IAN* 178. Vu par Hirschfeld.
- 45 L(ucius) Letius / Marullus, / IIIII uir Aug(ustalis) et / decur(io) ornam(entarius), / u(iuus) s(ibi) f(ecit).
 • Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 3245; *IAN* 121. Vu par Hirschfeld. Daté par Sauron (1983) entre la fin de l'époque julio-claudienne et le règne de Trajan (n° I.06).
- 46 IIIII uir A[ug(ustalis)] / Sex(tus) Licin[ius] / Helicon, / cui ordo san[ct]issimus? / seuiralia orna[ment(a)] / gratuita dec[reu(it)], / u(iuus) s(ibi) et s(uis) [f(ecit) ou p(osuit)].
 • Nîmes. Christol & al. (1987) = *AE* 1987, 752. Cliché: Christol & al., fig. 1. Attribué par eux à la deuxième moitié du second siècle.
- 47 D(is) M(anibus) / IIIII uir(i) Aug(ustalis) / C(aii) Licinii / Martialis / et Fabriciae / Chresimi fil(iae). / Licinia Pia, / parentib(us) piissim(is).
 • Nîmes. Cipse. C XII 3246; *IAN* 164. Vu par Hirschfeld.
- 48 IIIII uir Aug(ustalis) / Sex(tus) Lucretius / Lascius, / sibi et Licinae / Saturninae, / uxori, / u(iuus) f(ecit).
 • Nîmes. Cipse. C XII 3248; *IAN* 165. Pas vu par Hirschfeld.
- 49 IIIII uir Aug(ustalis) / et dec(urio) ornam(entarius) / Q(uintus) Magius / Epitynchanus, / u(iuus) s(ibi) f(ecit).
 • Nîmes. Cipse. C XII 3249; *IAN* 120. Vu par Hirschfeld. Cf. 50 qui lui est antérieur.

- 50 D(is) M(anibus) / $\overline{\text{IIII}}$ uiri Aug(ustalis) / Q(uinti) Magi Zosimi / et Pompeiae Acerroniae, / uxoris, / et Fabiae Helpidis. / Epitynchanus, lib(ertus) et heres.
• Nîmes. Cipse. C XII 3250 = 3935; IAN 166. Hirschfeld a vu la partie inférieure, mais pas la partie supérieure, vue par Allmer. Cf. 49.
- 51 $\overline{\text{IIII}}$ uir Aug(ustalis) / C(aius) Marcius / Philologus, / u(iuus) s(ibi) p(osuit).
• Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 3251 et add.; IAN 167. Vu par Hirschfeld. Attribué par Sauron (1983) à l'époque de Trajan ou au début du règne d'Hadrien (n° III.02 et fig. 14).
- 52 D(is) M(anibus) / C(aii) Marii Onesimi, / $\overline{\text{IIII}}$ uir(o) Aug(ustali), / harispici publi/co. / patri optumo, / filia posuit.
• Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 3254; IAN 168. Cliché: Almar (1990) n° 205. Vu en partie par Hirschfeld. Selon Sauron (1983), ce cipse (n° II.06) serait nettement postérieur aux autres de cette même série typologique, attribués à l'époque flavienne ou au début des Antonins.
- 53 $\overline{\text{IIII}}$ uir(o) Aug(ustali) / L(ucio) Messi[o] / Euh[odo--- / --- / p]atr[i--- / ---] pienti[ssimo].
• Nîmes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 3256 et add.; IAN 169. Vu par Hirschfeld. E. Germer-Durand, *Découv. en 1873*, p. 69: ligne 3 *Euho[do ---]; 5 [?pa]tr[i---] 6 et pienti[ssimo]*. Allmer, IAN: ligne 2 *L Mess[---] 3 Eui[---] 5 [•]xori[---] 6 [••]ient[---]*. Attribué par Sauron (1983) au règne d'Hadrien ou d'Antonin le Pieux (n° VI.08).
- 54 D(is) M(anibus) / M(arci) Nemoni(i) Titi, / $\overline{\text{IIII}}$ uir(i) Aug(ustalis) corp(orati) / Col(oniae) Aug(ustae) Nem(ausi) / et Antoniae Serua/tac, uxori eius. / L(ucius) Albius Maternus, / amic(us).
• Nîmes. C XII 3258. Pas vu par Hirschfeld.
- 55 Lunae et Isid(i) / Aug(ustae) sacr(um). / C(aii) Octauii / Pedonis lib(ertus) / Trophimio, seuir / Aug(ustalis), u(otum) s(oluit).
• Manduel. Autel votif à décor de rinceaux. C XII 4069; ILS 4364. Vu par Allmer. Cliché: RGB I, 496; Almar (1990) n° 110. Attribué par Sauron (1983) à l'époque de Trajan ou au début du règne d'Hadrien (n° III.01 et fig. 13). Cf. 56 et ILGN 516 (Aigues-Mortes): *Ioui et Siluano. C Octauius / Pedro*.
- 56 Dianae / Aug(ustae) [s]ac[r(um)]. / C(aii) Oc[t]au(i) / P[ed]onis / lib(ertus) / T[r]o[phi]mi[o], / $\overline{\text{IIII}}$ uir Aug(ustalis), / [de]c[ur]io / ornamentar(ius).
• Manduel. C XII 4068. Pas vu par Hirschfeld. Cf. 55.
- 57 D(is) M(anibus) / T(iti) Oppi(i) / Isocrysi, / $\overline{\text{IIII}}$ uir(i) Aug(ustalis).
• Sommières. C XII 4168 et add. Vu par Hirschfeld.
- 58 Diis Manib(us) / $\overline{\text{IIII}}$ uir(i) Aug(ustalis) / C(aii) Pompei(i) [C(aii) l(iberti) ?] / Diomedis. / t(estamento) f(ieri) i(ussit).
• Nîmes. C XII 3262. Pas vu par Hirschfeld.
- 59 --- / ---?R]usoni [--- / ---] $\overline{\text{IIII}}$ uir(i) Aug(ustalis) et C(aii?) [--- / ---it[---?Rus]onius C[---
• Lunel-Viel. Pierre oblongue. ILGN 522.

- 60 D(is) M(anibus). / $\overline{\text{IIIII}}$ (uir) Aug(ustalis) Q(uintus) Scarius / Rufinus, sibi et suis / u(iuus) p(osuit).
• Nimes. C XII 3270. Pas vu par Hirschfeld.
- 61 Secundo / Postumi / lib(erto), $\overline{\text{IIIII}}$ uir(o) Aug(ustali).
• Nimes. Pierre quadrangulaire. C XII 3271; IAN 170. Vu par F. Germer-Durand.
- 62 $\overline{\text{IIIII}}$ uir Aug(ustalis) / Q(uintus) Senius [E]u[pl]us, / sibi et Claudiae / Tyche, uxori, / u(iuus) f(ecit).
• Valabrègues. C XII 2818. Pas vu par Hirschfeld. Christol & Janon (1987) la datent fin Ier—IIe siècle. Cf. C XII 3060 (Nimes): *Isidi Aug(ustae). Q(uintus) Senius Eup[l]us Primi lib(ertus), v(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.
- 63 Manibus / Sex(ti) Spurii Sex(ti) f(ili) Vol(tinia tribu) / Siluini. / Eucharistus et Germanus, lib(erti), / $\overline{\text{IIIII}}$ uir(i) Aug(ustales).
• Nimes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 3276; IAN 171. Vu par Hirschfeld. Attribué par Sauron (1983) à la période de la fin de l'époque julio-claudienne au règne de Trajan (n° I.08 et fig. 6).
- 64 D(is) [M(anibus)] / Q(uinti) Tasgi(i) Her/metis, $\overline{\text{IIIII}}$ uir(i) / Aug(ustalis) corporat(i). / Q(uintus) Tasgius For/tunatus, lib(ertus), / patrono optimo / posuit.
• Nimes. Cipse. C XII 3277; IAN 176. Vu par Hirschfeld.
- 65 $\overline{\text{IIIII}}$ uir(o) Aug(ustali) / C(aio) Terentio / Phileto.
• Nimes. C XII 3278. Pas vu par Hirschfeld.
- 66 [D(is)] M(anibus) / [---?Tre]bellii, / [IIIII ui]r(i) Aug(ustalis), / [---]onis [---]ntarii. / [---] lib(ertus).
• Nimes. Cipse à décor de rinceaux. ILGN 431. Attribué par Sauron (1983) au règne d'Hadrien ou d'Antonin le Pieux (n° V.04).
- 67 --- IIIIII uir(o)] Aug(ustali) corp(orato) / [---]Trophim(o) [--- / --- paltrono [---
• Nimes. Table de marbre. C XII 3281 et add.; IAN 177. Vu par Hirschfeld. Cf. 84, où on retrouve peut-être le même personnage.
- 68 $\overline{\text{IIIII}}$ uir(o) Aug(ustali) / L(ucio) Valerio Vol(tinia) / Philumeno, / cartario / [---
• Nimes. C XII 3284; ILS 7655. Pas vu par Hirschfeld.
- 69 $\overline{\text{IIIII}}$ uir Aug(ustalis) / P(ublius) Varius / Trophimus / [---
• Nimes. Cipse à décor de rinceaux. C XII 3287. Pas vu par Hirschfeld.
- 70 D(is) M(anibus) / M(arci) Vedetii / Melaeni, / $\overline{\text{IIIII}}$ ui[r(i)] Aug(ustalis).
• Bouillargues. Cipse à décor de rinceaux. C XII 4073. Vu par Allmer.
- 71 D(is) M(anibus) / G(aii) Vettii Helis, / $\overline{\text{IIIII}}$ uir(i) Aug(ustalis), et / Vettiae Seruandae, / uxori. / uiui sibi posuerunt.
• Nimes. Cipse. C XII 3293; IAN 172. Vu par Hirschfeld.
- 72 D(is) M(anibus) / $\overline{\text{IIIII}}$ uir(i) Aug(ustalis) / C(aii) Vetti(i) Ermetis. / Iulia Fuscina, / uxor, / p(osuit).
• Nimes. C XII 3294. Pas vu par Hirschfeld.

- 73 D(is) M(anibus) / C(aii) Vetti(i) Hypni, / $\overline{\text{IIII}}$ uir(i) Aug(ustalis). / C(aius) Vettius / Eutyches. / t(estamento) f(ieri) i(ussit) / uiu(us).
• Sextantio. C XII 4191. Pas vu par Hirschfeld.
- 74 $\overline{\text{IIII}}$ uiro Aug(ustali) / C(aio) Viredio / Seucero.
• Laudun. Base? C XII 2775. Vu par Hirschfeld.
- 75 ?Dis]Ma[n? / --- ?Vi]rilli[--- / ---] mi [--- / $\overline{\text{IIII}}$ ui]r Aug[--- / ---] un[--- / ?pa]tri[---
• Chusclan. C XII 2740. Pas vu par Hirschfeld. Pour le gentilice *Virillius*, cf. C XII 2745, trouvée non loin de Chusclan.
- 76 D(is) M(anibus) / $\overline{\text{IIII}}$ uir(o) Aug(ustali) / Zosimo / Valeriae lib(er)to). / Romanius E/pictetus.
• Nîmes. Cipse. C XII 3298. Vu par Hirschfeld.
- 77 ---] / $\overline{\text{IIII}}$ uir aug(ustal-) M[---] / Merops, lib(er)tus) et h[eres---]
• Nîmes. Cipse. C XII 3255. Pas vu par Hirschfeld.
- 78 D(is) M(anibus) / $\overline{\text{IIII}}$]uir(i) Aug(ustalis) / M[---]onii / [---]i / [---]ius / [---
• St.-Cézaire. Cipse à décor de rinceaux. C XII 5903 + 5945; *IAN* 179 + 576. Vu par Hirschfeld. Attribué par Sauron (1983) au milieu du II^e siècle (n° IX.03).
- 79 --- ? $\overline{\text{IIII}}$ uir(o)]Aug(ustali) / [---]cio / [---]ci / [---
• Nîmes. C XII 3307a et add.; *IAN* 173. Vu par Hirschfeld.
- 80 D(is) [M(anibus)] / $\overline{\text{IIII}}$ [I uir aug / cor]por[at --- / ---]ai (ou al)[---
• Nîmes. C XII 5904; *IAN* 577. Vu par Hirschfeld.
- 81 --- $\overline{\text{IIII}}$ uiro Aug(ustali) col(onia) Copia] / Claudia Lugduno [item col(onia)] / Nem(auso) item decurio[ni orna]/mentario col(onia) eius[d(em), cura]/tori negotiator[um uina]/riorum et seuiro[rum Lug]/duno consisten[tium]. / uiuus posui[t].
• Nîmes. Cipse (sans doute à décor de rinceaux). Christol (1992a) = *ILGN* 423. Cliché: Christol, fig. 1. Cf. *ILGN* 424 = Christol (1992a) et fig. 2: --- *decurioni] / ornament[ario col(onia) Aug(usta) / Nem(auso), curator] ne[gotiato]rum uinarior[um qui] / Lugduni in can[abis] / consistunt, praef(ecto) [?eorum]. / Elpidophorus / ---*
- 82 --- de]dit VIII, VII, VI k(alendas) M[aias--- / Imp(eratore) M(arco) Aurelio Antonino III, Imp(eratore) L(ucio) Aurelio Vero II]Augustis co(n)s(ulibus)[--- / ---]decurionibus [--- / ---]collegiis et am[plius--- / ---]epulo $\overline{\text{IIII}}$ uir c[orpor? / --- ?honore us]us stat[uam de suo posuit?---
• Nîmes. Base? C XII 5905; *IAN* 122. Cliché: Fishwick (1991) pl. LXXXVIIb. Vu par Hirschfeld. Date: 161 (le 6 des calendes de mai étant le jour anniversaire de la naissance de Marc-Aurèle, les *Augusti* mentionnés sont donc Marc-Aurèle et Lucius Vérus, consuls en 161).

83 C(aius) Aurelius / Parthenius, / ornamentis dec(urionalibus) / honoratus
Col(onia) Aug(usta) / Nemausi, IIIII uir Aug(ustalis) / Col(onia) Copia
Claud(ia) Aug(usta) Lugud(uni) / item Narbone Martio / et Fir(ma) Iul(ia)
Secund(anorum) Arausione / et Foro Iulii Pacato, / ubique gratuitis
honoribus.

• Nimes. Cippe à décor de rinceaux. *C* XII 3203; *ILS* 6984; *IAN* 118. Vu par Hirschfeld. Selon Sauron (1983): «Ce cippe [...] doit dater de l'époque flavienne» (n° I.05 et fig. 4).

84 D(is) M(anibus) / C(aii) Verati(i) Trophimi, IIIII uir(i) / Aug(ustalis)
Corporat(i) / Dea Aug(usta) Vocon/tior(um), curato[r(i)] / lud[orum---].

• Nimes. Cippe. *C* XII 3290; *IAN* 182. Vu par Hirschfeld.

C. Tables de concordance

<u>CIL XII</u>	<u>ici</u>	<u>CIL XII</u>	<u>ici</u>	<u>CIL XII</u>	<u>ici</u>
2740	75	3240	43	3307a	79
2775	74	3241	38	4068	56
2818	62	3243	24	4069	55
2995 et add.	41	3244	44	4073	70
3014=3280	33	3245	45	4081	40
3015 et add.	28	3246	47	4105	25
3178	17	3248	48	4168 et add.	57
3188	7	3249	49	4191	73
3189 et add.	8	3250=3935	50	5900	21
3191	9	3251 et add.	51	5900a	31
3192	12	3254	52	5901	32
3197	13	3255	77	5903+5945	78
3198	15	3256 et add.	53	5904	80
3199	16	3258	54	5905	82
3201	18	3262	58		
3202	19	3270	60	<u>ILGN</u>	<u>ici</u>
3203	83	3271	61	423	81
3204	20	3276	63	430	37
3208 et add.	23	3277	64	431	66
3209	22	3278	65	518	4
3213 et add.	1	3281 et add.	67	522	59
3218	27	3284	68		
3219	29	3287	69	<u>AE</u>	<u>ici</u>
3221	30	3290	84	1966, 247	26
3226	34	3293	71	1982, 680	6
3230	35	3294	72	1982, 684	11
3231	36	3297+		1982, 685	10
3234	39	4060 et add.	14	1987, 752	46
3235	2	3298	76		
3236	3	3305	5		
3237	42				

APPENDICE III

A. *Index des nomina*

- Sex. ADGENNIVS Hermes 7
 (Sex. Aelius) Abescantus 8
 Sex. AELIVS Strato 8
 Iulius AEMILIVS Anicetus 9
 L. AEMILIVS Asyncritus 10, 11, 12
 L. Aemil(ius) Cornelianus 10, 11
 L. Aemil(ius) Gamicus 12
 L. Aemil(ius) Gamus 12
 L. Aemilius Honoratus 10, 11
 Aemilia Cornelianna 10
 Aemil(ia) Siluina 12
 L. Albius Maternus 54
 [... ?A]NTONIVS [Eut]lyches 13
 Antonia Seruata 54
 L. APICIVS Candidus 14
 Apicia Asclepias 14
 T. ATTIVS [...] 16
 L. ATTIVS L. Attii [?Lucani] l. 17
 L. Attius L. f. Vol. Lucanus cf. 17
 Attia [...] 16
 Attia L. f. Patercla 6
 Q. AVREL(IVS) Euhelpistus 18
 Aurel(ius) Eutyches 18
 Q. AVRELIVS Herma 19
 C. Aurelius Parthenius 83
 (Q. AVRELIVS) Phoebus 19
 (Q. AVRELIVS) Politicus 19
 (Q. AVRELIVS) Restitutus 19
 P. AVRELIVS T[...] 20
 (Aurelia) Syntyche 19
 L. BAEBIVS Eucles 21
 L. Baebius Tertius 21
 T. CARANTIVS Daphnus 22, 23
 Carantius Fortunatus 23
 Carantia Lais 23
 Carantia Tyche 22
 T. KARIIVS Soterichus 24
 L. CASSIVS Marinus 25
 Claudia Tyche 62
 M. Cominius M. f. Volt.
 Aemilianus 1
 Cornelia Philaenis 10
 Q. Curius Aurelianus 18
 T. EPPIL(IVS) Astrapton 26
 C. FABIVS M[ar]tinus 28
 C. Fab[ius ...]cinus 28
 Fabia Helpis 50
 C. FVLVIVS Nic[epho]rus 30
 Fulvia C. f. Cassiana 30
 T. Geminius Titianus 31
 T. GEMIN(IVS) Zethus 31
 T. HELVIVS Vitalis 33
 M. ICCIVS Soterichus 34
 L. IVLIVS Agilis 35
 L. IVLIVS Caper 36
 C. IVLIVS Chrysio 37
 L. IVL(IVS) Hesychus 38, 39
 C. IVLIVS ?I[t]a[l]us 40
 L. Iulius Lupus 43
 Q. IVLIVS Marsya[s] 42
 (L. Iulius) Natalis 35
 L. Iulius Q. f. Volt. Niger
 Aurelius Seruatus 2, 3
 Q. IVLIVS Secu(n)di l. Osirinus 41
 (Q. Iulius) Philemon 41
 Q. IVLIVS Phyrus 42
 L. IVLIVS Vegetus 43
 L. Iulius Vitalis 28
 Iulia Fuscina 72
 [?Iu]lia Homullina 28
 Iul(ia) Thal(l)usa 38, 39
 Iulia Theophile 9
 L. LETIVS Marullus 45
 Sex. LICIN[IVS] Helicon 46
 C. LICINIVS Martialis 47
 Licinia Pia 47
 Licinia Saturnina 48
 Sex. LVCRETIVS Lascius 48

- Q. MAGIVS Epitynchanus 49, 50
 Q. MAGIVS Zosimus 50
 C. MARCIUS Philologus 51
 C. MARIUS Onesimus 52
 L. MESS[IVS] Euhod[us] 53
 M. NEMONIVS Titus 54
 Obelia Philete 34
 C. Octavius Pedito cf. 55, 56
 C. OCTAVIUS Pedito l. Trophimio
 55, 56
 T. OPPIUS Isocrysus 57
 C. POMPEIUS [?C. I.] Diomedes 58
 Pompeia Acerronia 50
 Romanus Epictetus 76
 Romania 36
 [... ?R]VSONIVS [...] 59
 Saturnin[i]a Optata 33
 Q. SCARIUS Rufinus 60
 Q. SENIVS [E]u[pl]us 62
 (Sex. SPVRIUS) Eucharistus 63
 (Sex. SPVRIUS) Germanus 63
 Sex. Spurius Sex. f. Vol. Siluinus 63
 Q. Tasgius Fortunatus 64
 Q. TASGIUS Hermes 64
 C. TARENTIVS Philetus 65
 Titia Martialis f. Paterna 31
 L. VALERIUS Vol. Philumenus 68
 Valeria M. f. Marcella 7
 Valeria (*nom unique*) 76
 P. VARIUS Trophimus 69
 M. VEDETIUS Melaenus 70
 C. Veratius Trophimus 84
 C. Vettius Eutyches 73
 G. VETTIUS Helis 71
 C. VETTIUS Hermes 72
 C. VETTIUS Hypnus 73
 Vettia Seruanda 71
 C. VIREDIUS Seuerus 74
 [... VI]RILLIVS [...] 75
 [P. ...IV]S P. I. Vol. Eros 27
 M[...]ONIVS [...] 78
 [... ...I]VS Gratus 32
 M. [... ...] 77

B. Cognomina et noms uniques

Abescantus	8	HYPNVS	73
Acerronia	50	ISOCRYSVS	57
Aemilianus	1	?I[T]A[L]VS	40
AGILIS	35	Lais	23
ANICETVS	9	LASCIVVS	48
[...]ARION VINDVLON[IS] L.	15	LESBIVS	44
Asclepias	14	Lucanus	cf. 17
ASTRAPTON	26	(Lucanus)	29
ASYNCRITVS	10, 11, 12	Lucius	36
Aurelianus	18	Lupus	43
CANDIDVS	14	Marcella	7
CAPER	36	MARINVS	25
Cassiana	30	MARSYA[S]	42
[Ce]nsorina	27	MARTIALIS	47
(Chresimus)	47	(Martialis)	31
CHRYSIO	37	M[AR]TINVS	28
Corneliana	10	MARVLLVS	45
Cornelianus	10, 11	Maternus	54
Daphnion	6	MELAENVVS	70
DAPHNVS	22, 23	Merops	77
DIOMEDES	58	Natalis	35
Epictetus	76	NIC[EPHO]RVS	30
EPITYNCHANVS	49, 50	Niger Aurelius Seruatus	2, 3
EROS	27	ONESIMVS	52
EVCHARISTVS	63	Optata	33
EVCLES	21	OSIRINVS	41
EVHELPISTVS	18	Parthenius	83
EVHO[DVS]	53	Patercla	6
[E]V[PL]VS	61	Paterna	31
[EVT]YCHES	13	Peculiaris	36
Eutyches	18, 73	Pedo	cf. 55, 56
Fabricia Chresimi f.	47	Philaenis	10
FIRMVS LVCANI L.	29	Philemon	41
Fortunatus	23, 64	Philete	34
Fuscina	72	PHILETVS	65
Gamicus	12	PHILOLOGVS	51
Gamus	12	PHILVMENVS	68
GERMANVS	63	PHOEBVS	19
GRATVS	32	PHYRRVS	42
HELICON	46	Pia	47
HELIS	71	POLITICVS	19
Helpis	50	(Postumus)	61
HERMA	19	Quieta	39
HERMES	7, 64	Romania	36
ERMES	72	RESTITVTVS	19
HESYCHVS	38, 39	RVFINVS	60
Homullina	28	[?RV]SONIVS	59
Honoratus	10, 11	[?Rus]onius	59

Saturnina 48
(Secu(n)dus) 41
SECVNDVS POSTVMI L. 61
Serana 24
Seruanda 71
Seruata 54
SEVERVS 74
Siluinus 63
Siluina 12
SOTERICHVVS 24
STRATO 8
Syntyche 19
T[...] 20
Tertius 21
Thal(l)usa 38, 39
Theophile 9

Titianus 31
TITVS 54
TROPHIMIO 55, 56
TROPHIMVS 67, 69
Trophimus 84
Tyche 22, 62
VEGETVS 43
[V]egetus 15
(Vindulo) 15
VITALIS 33
Vitalis 28
ZETHVS 31
ZOSIMVS 50
ZOSIMVS VALERIAE L. 76
[...]cinus 28

C. *Sévirs augustaux nimois et leur «famille»*

Cet index mentionne, par ordre alphabétique du *nomen* des sévirs (ou, à défaut, de leur *cognomen* ou nom unique), tous les sévirs nimois et les autres personnes mentionnées sur leurs inscriptions. Les relations familiales et autres, données en italique, se rapportent à la personne dont le nom figure en tête d'un groupe de noms (toujours un sévir). Les noms des sévirs sont en petites capitales.

Abréviations: *s.a.*: *sevir augustalis*; *s.a.c.*: *sevir augustalis corporatus*; *d.o.*: *decurio ornamentarius*; *fil.*: *filius/a*; *lib.*: *libertus/a*; ~: conjoint, mais le terme précis de la relation est inconnu; []: relation impossible à restituer à cause de l'état de la pierre; ?: relation non mentionnée.

- | | |
|---|--|
| SEX. ADGENNIVS HERMES, <i>s.a.</i> 7
Valeria M. f. Marcella, <i>uxor</i> | L. ATTIVS L. ATTII [?LVCANI] L., <i>s.a.</i> 17
L. Attius L. f. Vol. Lucanus, <i>patronus</i> |
| SEX. AELIVS STRATO, <i>s.a.</i> 8
Abescantus, <i>lib.</i> | Q. AVREL(IVS) EVHELPISTVS, <i>s.a.c.</i> 18
Q. Curius Aurelianus, <i>fil.</i>
Aurel(ius) Eutyches, <i>lib.</i> |
| IVLIVS AEMILIVS ANICETVS, <i>s.a.</i> , <i>d.o.</i> 9
Iulia Theophile, ~ | Q. AVRELIVS HERMA, <i>s.a.</i> , <i>uestiarius</i> 19
PHOEBVS, <i>s.a.</i> , <i>lib.</i>
POLITICVS, <i>s.a.</i> , <i>lib.</i>
RESTITVTVS, <i>s.a.</i> , <i>lib.</i>
Syntyche, <i>lib.</i> |
| L. AEMILIVS ASYNCRITVS, <i>s.a.</i> 10—12
Cornelia Philaenis, <i>uxor</i>
L. Aemilius Honoratus, <i>fil.</i>
L. Aemil(ius) Cornelianus, <i>fil.</i>
Aemilia Corneliana, <i>fil.</i>
L. Aemil(ius) Gamus, <i>lib.</i>
L. Aemil(ius) Gamicus, <i>lib.</i>
Aemil(ia) Siluina, <i>lib.</i> | P. AVRELIVS T[...], <i>s.a.</i> 20

L. BAEBIVS EVCLES, <i>s.a.</i> 21
L. Baebius Tertius, <i>lib.</i> |
| [...?A]NTONIVS [EVT]YCHES, <i>s.a.c.</i> 13

L. APICIVS CANDIDVS, <i>s.a.</i> 14
Apicia Asclepias, <i>lib.</i>

[...]ARION VINDVLON[IS] LIB., <i>s.a.</i> 15
[V]egetus, <i>lib.</i> | T. CARANTIVS DAPHNVS, <i>s.a.</i> 22, 23
Carantia Tyche, <i>mulier</i>
Carantia Lais, <i>lib.</i>
Carantius Fortunatus, <i>lib.</i>

T. KARIVS SOTERICHVVS, <i>s.a.</i> 24
Serana, <i>uxor</i> |
| T. ATTIVS [...], <i>s.[a.]</i> 16
Attia [...], [~] | L. CASSIVS MARINVS, <i>s.a.</i> 25

T. EPPIL(IVS) ASTRAPTON, <i>s.a.</i> 26 |

- [P. ...IV]S P. L. VOL. EROS, *s.a.* 27
[Ce]nsorina, []
- C. FABIVS M[AR]TINVS, *s.a.* 28
[?Iu]lia Homullina, [~]
C. Fab[ius ...]cinus, *fil.*
L. Iulius Vitalis, *frater?*
- FIRMVS LVCANI L., *s.a., d.o.* 29
- C. FVLVIVS NIC[EPHO]RVS, *s.a.c., d.o.* 30
Fuluia C. f. Cassiana, *fil.*
- T. GEMIN(IVS) ZETHVS, *s.a.* 31
Titia Martialis f. Paterna, ~
T. Geminus Titianus, *fil.*
- [...]VS GRATVS, *s.[a.]* 32
- T. HELVIVS VITALIS, *s.a.* 33
Saturnin[i]a Optata, *uxor*
- M. ICCIVS SOTERICHVVS, *s.a.* 34
Obelia Philete, *uxor*
- L. IVLIVS AGILIS, *s.a.* 35
Natalis, *lib.*
- L. IVLIVS CAPER, *s.a.* 36
Romania, *uxor*
Peculiaris, *contubernalis*
Lucius, *priuignus*
- C. IVLIVS CHRYSIO, *s.a.c.* 37
- L. IVL(IVS) HESYCHVS, *s.a.* 38, 39
Iul(ia) Thal(l)usa, *contubernalis*
Quieta, *lib.*
- C. IVLIVS ?I[T]A[L]VS, *s.a., d.o.* 40
- Q. IVLIVS SECV(N)DI L. OSIRINVS,
seuir 41
Philemon, *lib.*
- Q. IVLIVS PHYRRVS, *s.a.* 42
Q. IVLIVS MARSYA[S], *s.a.*
- L. IVLIVS VEGETVS, *s.a.* 43
L. Iulius Lupus, *fil.*
- [...] LESBIVS, *[s.a.c.] Nem.* 44
- L. LETIVS MARVLLVS, *s.a., d.o.* 45
- SEX. LICIN[IVS] HELICON, *s.a.* 46
- C. LICINIVS MARTIALIS, *s.a.* 47
Fabricia Chresimi f., *uxor*
Licinia Pia, *fil.*
- SEX. LVCRETIVS LASCIVVS, *s.a.* 48
Licinia Saturnina, *uxor*
- Q. MAGIVS ZOSIMVS, *s.a.* 49, 50
Pompeia Acerronia, *uxor*
Q. MAGIVS EPITYNCHANVS,
s.a., d.o., lib. et heres
Fabia Helpis, ?
- C. MARCIVS PHILOGVVS, *s.a.* 51
- C. MARIVS ONESIMVS,
s.a., haruspex publicus 52
- L. MESS[IVS] EVH[ODVS], *s.a.* 53
- M. NEMONIVS TITVS, *s.a.c. Col.*
Nem. 54
Antonia Seruata, *uxor*
L. Albius Maternus, *amicus*
- C. OCTAVII PEDONIS LIB. TROPHIMIO,
s.a., [d.]o. 55, 56
C. Octavius Pedo, *patronus*
- T. OPPIVS ISOCRYSVS, *s.a.* 57
- C. POMPEIVS [?C. L.] DIOMEDES,
s.a. 58
- [... ?RV]SONIVS [...], *s.a.* 59
[... ?Rus]onius [...], []
- Q. SCARIVS RVFINVS, *s.a.* 60
SECVNDVS POSTVMI L., *s.a.* 61
- Q. SENIVS [E]V[PL]VS, *s.a.* 62
Claudia Tyche, *uxor*
EVCHARISTVS, *s.a.* 63
GERMANVS, *s.a.*
Sex. Spurius Sex. f. Vol. Siluinus,
patronus
- Q. TASGIVS HERMES, *s.a.c.* 64

- Q. Tasgius Fortunatus, *lib.*
- C. TERENTIVS PHILETVS, *s.a.* 65
- [... ?TRE]BELLIVS, *s.a.*, [*d.o.*] 66
[...], *lib.*
- [...] TROPHIMVS, [*s.*]*a.c.* 67
[...], [*lib.*]
- L. VALERIVS VOL. PHILVMENVS,
s.a., *chartarius* 68
- P. VARIVS TROPHIMVS, *s.a.* 69
- M. VEDETIVS MELAENVVS, *s.a.* 70
- G. VETTIVS HELIS, *s.a.* 71
Vettia Seruanda, *uxor*
- C. VETTIVS ERMES, *s.a.* 72
Iulia Fuscina, *uxor*
- C. VETTIVS HYPNVS, *s.a.* 73
C. Vettius Eutyches, ?
- C. VIREDIVS SEVERVS, *s.a.* 74
- [... VI]RILLIVS [...], [*s.*]*a.* 75
- ZOSIMVS VALERIAE LIB., *s.a.* 76
Romanus Epictetus, ?
- M. [...], *s.a.* 77
Merops, *lib. et h[eres]*
- M. [...]ONIVS [...], *s.a.* 78
- [...]CIVS [...], [*s.*]*a.* 79
- [...], *s.[a.c.]* 80
- [...], [*s.a. col.*] *Nem.*, *d.o.* 81
- [...], *s.(a.)[c.?] 82*

REFERENCES ET ABBREVIATIONS

• Recueils d'inscriptions

- AE* *L'année épigraphique*, Paris, 1888— .
- C = CIL* *Corpus inscriptionum latinarum*, en particulier le volume XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*, O. HIRSCHFELD, Berlin, 1888.
- IAN* *Inscriptions antiques de Nîmes*, E. GERMER-DURAND, F. GERMER-DURAND & A. ALLMER, Toulouse, 1893.
- ILGN* *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, E. ESPERANDIEU, Paris, 1929.
- ILN* *Inscriptions latines de Narbonnaise*, [I], *Fréjus*, J. GASCOU & M. JANON, Paris, 1985; II, *Antibes, Riez, Digne*, A. CHASTAGNOL, Paris, 1992; III, *Aix-en-Provence*, J. GASCOU (à paraître).
- ILS* *Inscriptiones Latinae Selectae*, H. DESSAU, Berlin, 1892—1916.

• Clichés

- K.P. ALMAR, 1990, *Inscriptiones Latinae. Eine illustrierte Einführung in die lateinische Epigraphik*, Odense.
- RGB* *Recueil général des bas-reliefs [, statues et bustes] de la Gaule romaine*, I et IX, E. ESPERANDIEU, Paris, 1907, 1925.

• Sources littéraires

- Pétrone, *Le Satiricon*. Alfred Ernout, texte et traduction (collection «Budé»), Paris, 1922.
- Pomponii Porphyronis *Commentarii in Q. Horatium Flaccum*, G. Meyer, texte (collection «Teubner»), Leipsig, 1874.
- Pseudacronis *Scholia in Horatium vetustiora*, vol. II, *Scholia in sermones epistulas artemque poeticam*, O. Keller, texte (collection «Teubner»), Stuttgart, 1904, réimpr. 1967.

• Etudes

- G. ALFÖLDY, 1958, «Augustalen- und Sevirkörperschaften in Pannonien», *AAnt*, 6, 433—458.
- A. AUDIN & Y. BURNAND, 1959, «Chronologie des épitaphes romaines de Lyon», *REA*, 61, 320—353.

- G. BARRUOL & AL., 1982 = G. BARRUOL, J. GASCOU & J.-C. BESSAC, 1982, «Nouvelles inscriptions exhumées d'une enceinte du Bas-Empire à Nîmes», *RAN*, 15, 273—318.
- D. VAN BERCHEM, 1982, «Le droit latin et la formation du gentilice des nouveaux citoyens», dans son *Les routes et l'histoire*, Genève, 155—164.
- Y. BURNAND, 1961, «Chronologie des épitaphes romaines de Vienne», *REA*, 63, 291—313.
- Y. BURNAND, 1975, «Sénateurs et chevaliers romains originaires de la cité de Nîmes sous le Haut-Empire: Etude prosopographique», *MEFRA*, 87, 681—791.
- Y. BURNAND, 1983, «La datation des épitaphes en Narbonnaise d'après le formulaire funéraire: possibilités et limites», *Inscriptions latines de Narbonnaise. Table ronde du C.N.R.S., Montpellier, 23 Oct. 1982*, Aix-en-Provence, 41—49.
- Y. BURNAND, 1990, «Personnel municipal dirigeant et clivages sociaux en Gaule romaine sous le Haut-Empire», *MEFRA*, 102, 541—571.
- Y. BURNAND, 1992, «La datation des épitaphes romaines de Lyon: remarques complémentaires», *Inscriptions latines de Gaule Lyonnaise. Actes de la Table-ronde de novembre 1990. Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle Série n° 10*, Paris, 21—26.
- A. CHASTAGNOL, 1987, «A propos du droit latin provincial», *Iura*, 38, 1—24.
- A. CHASTAGNOL, 1990, «L'onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule narbonnaise», *MEFRA*, 102, 573—593.
- M. CHRISTOL, 1971, «Remarques sur les naviculaires d'Arles», *Latomus*, 28, 643—663.
- M. CHRISTOL, 1972, «Une inscription de Béziers transportée à Uzès», *RAN*, 5, 175—178.
- M. CHRISTOL, 1990, «L'inscription funéraire de Caius Sergius Respectus. Remarques sur le milieu des notables gallo-romains de Nîmes (AE, 1969—1970, 376)», *Mélanges P. Lévêque*, Paris, 65—83.
- M. CHRISTOL, 1992a, «Nîmes et les marchands de vin de Lyon», *Inscriptions latines de Gaule Lyonnaise. Actes de la Table-ronde de novembre 1990. Collection du Centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines. Nouvelle Série n° 10*, Paris, 125—131.
- M. CHRISTOL, 1992b, «*Lucconii nimois*», *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes (IACN 1 - 21). Cahiers des musées et monuments de Nîmes, 11. Travaux du Centre de recherches d'épigraphie et d'histoire de l'Empire romain (Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne) n° 1*, 41—48.
- M. CHRISTOL, 1992c, «Les ambitions d'un affranchi à Nîmes sous le Haut-Empire: l'argent et la famille», *Cahiers du Centre G. Glotz*, 3, 241—258.

- M. CHRISTOL & I. COGITORE, 1992, «Révision d'inscriptions de Nîmes. Les *Apicii*», *Les inscriptions latines de Gaule Narbonnaise. Actes de la table ronde d'Alba (Ardèche), 2—3 juin 1989. Ecole antique de Nîmes, Bulletin annuel, n.s. n° 23, numéro spécial. Travaux du Centre Camille Jullian n° 10*, 29—38.
- M. CHRISTOL, J. GASCOU & M. JANON, 1987, «Les *Seuiralia ornamenta gratuita* dans une inscription de Nîmes», *Latomus*, 46, 388—398.
- M. CHRISTOL & C. GOUDINEAU, 1987—1988, «Nîmes et les Volques Arécomiques au I^{er} siècle avant J.-C.», *Gallia*, 45, 87—103.
- M. CHRISTOL & M. JANON, 1987, «Les *Sennii*, un groupe familial détenant des intérêts en Beaucairois», *Vgernum. Beaucaire et le Beaucairois à l'époque romaine. II* (ouvrage collectif), Aix-en-Provence, 9—11.
- M. CLAVEL, 1970, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris.
- J.H. D'ARMS, 1981, *Commerce and Social Standing in Ancient Rome*, Cambridge, MA et Londres.
- A. DAUBIGNEY & F. FAVORY, 1974, «L'esclavage en Narbonnaise et en Lyonnaise d'après les sources épigraphiques», *Actes du Colloque 1972 sur l'esclavage (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 163. Centre de recherches d'histoire ancienne, 11)*, Paris, 315—388.
- E. DEMOUGEOT, 1966, «L'inscription de Lattes (Hérault)», *REA*, 68, 86—100.
- E. DEMOUGEOT, 1972, «Stèles funéraires d'une nécropole de Lattes», *RAN*, 5, 49—116.
- S. DEMOUGIN, 1988, «Triumviri Augustales», *MEFRA*, 100, 117—126.
- A.M. DUFF, 1928, *Freedmen in the Early Roman Empire*, Oxford, réimpr. 1958.
- R. DUTHOY, 1970, «Notes onomastiques sur les **augustales*. *Cognomina* et indication de statut», *ACI*, 39, 88—105.
- R. DUTHOY, 1974, «La fonction sociale de l'*augustalité*», *Epigraphica*, 36, 134—154.
- R. DUTHOY, 1976, «Recherches sur la répartition géographique et chronologique des termes *sevir Augustalis*, *Augustalis* et *sevir* dans l'Empire romain», *Epigraphische Studien XI*, Köln, Bonn, 143—214.
- R. DUTHOY, 1978, «Les **Augustales*», *ANRW*, II, 16, 2, 1254—1309.
- R. ETIENNE, 1958, *Le culte impérial dans la péninsule ibérique d'Auguste à Dioclétien*, Rome.
- D.E. EVANS, 1967, *Gaulish Personal Names*, Oxford.
- J.-L. FICHES, 1981, «La cité des Arécomiques», *Histoire et archéologie. Les dossiers*, n° 55, 68—78.

- J.-L. FICHES, 1983, «Délimitation du territoire des cités. L'exemple du territoire de Nîmes», *Inscriptions latines de Narbonnaise. Table ronde du C.N.R.S., Montpellier, 23 Oct. 1982*, Aix-en-Provence, 14—17.
- J.-L. FICHES, 1984, «L'archéologie et la transformation des rapports sociaux dans la cité de Nîmes au Haut-Empire», dans A. Daubigney, éd., *Archéologie et rapports sociaux en Gaule*, Paris, 219—232.
- J.-L. FICHES & P. GARMY, 1982, «Nîmes gallo-romaine», *Histoire de Nîmes* (ouvrage collectif), Aix-en-Provence, 45—105.
- D. FISHWICK, 1991, *The Imperial Cult in the Latin West*, II,1, Leiden. (Cf. en particulier l'appendice II: «The Augustales and the Imperial Cult», 609—616.)
- P. GARNSEY, 1981, «Independent Freedmen and the Economy of Roman Italy under the Principate», *Klio*, 63, 359—371.
- M. GAYRAUD, 1981, *Narbonne antique des origines à la fin du III^e siècle*, Paris.
- J.-J. HATT, 1951, *La tombe gallo-romaine*, Paris (réimpr. 1986).
- F. JACQUES, 1984, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161—244)*, Rome.
- M. JANON, 1991, «De Judée en Narbonnaise, reconnaissance de quelques sanctuaires du pouvoir», *MEFRA*, 103, 735—783.
- I. KAJANTO, 1965, *The Latin Cognomina*, Helsinki.
- P. KNEISSL, 1980, «Entstehung und Bedeutung der Augustalität. Zur Inschrift der ara Narbonensis (CIL XII 4333)», *Chiron*, 10, 291—326.
- T. KOTULA, 1984, «Les Augustales d'Afrique», *BCTH*, 1981, fasc. B, *Actes du I^{er} Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord*.
- V. LASALLE, 1966, «Essai de datation des stèles à sommet cintré de Nîmes», *Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. XXXVII^e et XXXVIII^e congrès (Limoux—Nîmes) 1964—1965*, Montpellier, 117—122.
- M. LE GLAY, 1977, «Remarques sur l'ononastique gallo-romaine», *L'ononastique latine* (ouvr. collectif), Paris, 269—276.
- M. LE GLAY, 1983, «La datation des inscriptions. Les critères onomastiques», *Inscriptions latines de Narbonnaise. Table ronde du C.N.R.S., Montpellier, 23 Oct. 1982*, Aix-en-Provence, 33—39.
- R. MACMULLEN, 1974, *Roman Social Relations. 50 B. C. to A.D. 284*, New Haven, Londres.
- L. MENARD, 1758, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, VII, Paris.
- S. MROZECK, 1987, *Les distributions d'argent et de nourriture dans les villes italiennes du Haut-Empire romain*, Bruxelles.

- C. NICOLET, 1977, «L'onomastique des groupes dirigeants sous la République», *L'onomastique latine* (ouvrage collectif), Paris, 45—61.
- A.D. NOCK, 1934, «Seviri and Augustales», *AIPhO (Mélanges Bidez)*, 2, 627—638, réimpression dans A.D. Nock, *Essays on Religion and the Ancient World* (Z. Stewart, éd.), Oxford, 1972, 348—356.
- S.E. OSTROW, 1985, «Augustales along the Bay of Naples: A Case for their early Growth», *Historia*, 34, 64—101.
- S.E. OSTROW, 1990, «The Augustales in the Augustan Scheme», *Between Republic and Empire. Interpretations of Augustus and His Principate*, édité par K.A. Raafaub & M. Toher, Berkeley, Los Angeles, Londres, 364—379.
- H.G. PFLAUM, 1981, «Sur une inscription de Gonfaron (Var)», *ZPE*, 42, 223—226.
- A. VON PREMERSTEIN, 1895, «Augustales», *Dizionario epigrafico*, I (réimpr. 1961), 824—877.
- D. ROMAN, 1981, «Aux origines de la colonie romaine de Nîmes: mythes et réalités», *Histoire et archéologie. Les dossiers*, n° 55, *Les monuments de Nîmes, une passionnante découverte*, 89—94.
- G. SAURON, 1983, «Les cippes funéraires gallo-romains à décor de rinceaux de Nîmes et de sa région», *Gallia*, 41, 59—110.
- W. SCHULZE, 1904, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Berlin.
- J.M. SERRANO DELGADO, 1988a, *Status y promoción social de los libertos en Hispania Romana*, Séville.
- J.M. SERRANO [DELGADO], 1988b, «L'augustalité et l'organisation des municipes sous le Haut Empire romain: quelques remarques» *RHD*, 66, 231—240.
- J.M. SERRANO DELGADO, 1988c, «Sevir Augustalis—Magister Larum Augustalium en Tarraco», *Actas del I Congreso peninsular de historia antigua (Santiago de Compostela, 1—5 julio 1986)*, G. Pereira Menaut, éd., 1988.
- A. SILVESTRINI, 1992, «L'Augustalità alla luce di una nuova iscrizione per i Lari Augusti», *Quaderni di storia*, 18, 83—110.
- H. SOLIN, 1971, *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen in Rom*. I, Helsinki.
- H. SOLIN, 1982, *Die griechischen Personennamen in Rom. Ein Namenbuch*, (CIL, *Auctarium*), Berlin, New York.
- R. SYME, 1958, *Tacitus*, Oxford.
- L.R. TAYLOR, 1914, «Augustales, Seviri Augustales, and Seviri: a Chronological Study», *TAPhA*, 45, 231—253.

- L.R. TAYLOR, 1961, «Freedmen and Freeborn in the Epitaphs of Imperial Rome», *AJPh*, 82, 113—132.
- S. TREGGIARI, 1969, *Roman freedmen during the Late Republic*, Oxford.
- D. TUDOR, 1962, «Le organizzazioni degli augustales in Dacia», *Dacia*, 6, 199—214.
- P. VEYNE, 1961, «Vie de Trimalcion», *Annales ESC*, 16, 213—247, repris dans *La société romaine*, Paris, 1991, 13—56.
- P.R.C. WEAVER, 1990, «Where have all the Junian Latins gone? Nomenclature and status in the Early Empire», *Chiron*, 20, 275—305.